

Imprimé & édité par Claude Lamorille

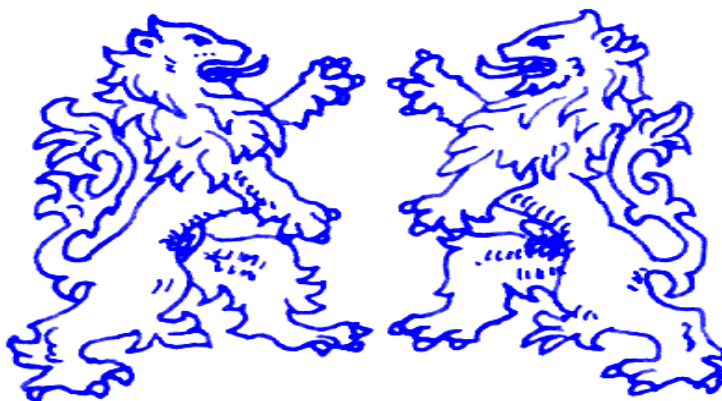
19, rue Paul Dumont

62690. Aubigny-en-Artois

ISSN : 2260-023x

Directeur de la publication : Claude LAMORILLE

Eléments d'Histoire Artésienne



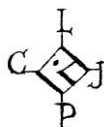
Série ARTOIS

HISTOIRE D'ARTOIS.

Par Dom Devienne.

Deuxième partie :
de Hugues Capet à 1373.

Claude LAMORILLE



EHA 002

HISTOIRE D'ARTOIS

Par Dom DEVIENNE

SECONDE PARTIE



M. D. CC. LXXXV.

AVANT-PROPOS.

L'ACCUEIL fait au commencement de cet Ouvrage a été assez favorable pour m'engager à le continuer. Ce n'est pas qu'il n'ait eu des critiques. On a prétendu qu'il étoit impossible de renfermer dans deux cens pages les dix premiers siècles de l'Histoire de l'Artois, & l'on m'a reproché des omissions : mais si l'Histoire de France dans ses premiers siècles offre si peu de faits intéressans, pourquoi voudroit-on que l'Histoire d'Artois en renfermât d'avantage ?

Il n'est pas permis d'intenter contre un Auteur une accusation aussi grave que l'est celle d'avoir manqué à la confiance du public, sans en donner des preuves. Dès qu'on vouloit me reprocher des omissions importantes, il falloit citer les faits ou les détails intéressans dont j'aurois dû parler, & indiquer les sources où je les aurois trouvés. Cette maniere de me critiquer eût été sans réplique, & si elle eût été possible, elle n'eût pas été omise, au moins par celui qui a cru devoir présenter au public mon Ouvrage comme un croquis paré du titre imposant d'Histoire d'Artois. (* On voit par le Prospectus de M. l'Abbé Hennebert, & sur son dernier avis au public, qu'il traitera dans son premier Volume de beaucoup de choses dont je n'ai point parlé, parce que ne regardant que les Gaulois en général, & non les Attrebates ou les Morins en particulier, elles appartiennent à l'Histoire de la nation, & non à celle de la Province).

A l'exception de quelques erreurs de date & de quelques fautes Typographiques qui se sont glissées dans mon premier Volume, j'ose croire qu'on y trouve ce qu'on peut désirer sur le commencement de l'Histoire de la Province. En sera-t-il ainsi des Volumes suivans ? J'observe que, n'ayant pas eu tous les secours sur lesquels j'avois cru pouvoir compter, d'après les invitations respectables qui ont déterminé mon travail, il ne seroit pas juste de me demander ce qu'on auroit été en droit d'exiger de moi, si mon entreprise avoit été aussi secondée qu'elle auroit pu l'être. Pour écrire une histoire, il faut des matériaux. Pour recueillir ces matériaux, il faut des secours, & les personnes instruites savent si j'ai eu ceux qui m'étoient nécessaires. Si j'ai fait un usage convenable des mémoires qu'il m'a été possible de recueillir ; si j'ai rendu, comme je le devois, les faits dont j'ai eu connoissance, j'ai rempli la tâche qui m'a été imposée. Si le public est satisfait des quatre cens pages que j'ai déjà écrites sur l'Histoire de l'Artois, il jugera qu'il ne m'eût pas été difficile d'en écrire d'avantage.

On m'a observé que le détail des fondations & quelques autres articles insérés dans le corps de ma narration en affoiblissoient l'intérêt. Je me suis déterminé à les rejeter à la fin de l'Ouvrage. Je me propose donc de terminer l'Histoire de l'Artois par une Chronique dans laquelle il me sera facile de réparer les fautes & omissions qu'on m'aura fait remarquer. En adoptant ce plan, je gagne du tems, & le tems peut opérer une révolution favorable à mon entreprise. Pourquoi me seroit-il défendu d'espérer que les obstacles que j'ai rencontrés jusqu'ici s'affoibliront ? Peut-être sera-t-on touché de la constance avec laquelle je continue d'employer mon travail & mes veilles à l'utilité de la Province, malgré ce qui pourroit m'en détourner. On examine quelquefois les motifs qui ont fait prendre un parti, & ils cessent de faire la même impression. Les circonstances changent. Une considération avoit déterminé ; une autre frappe ; & l'on est surpris de voir que sans avoir changé de principes, on agit d'une manière différente. Est-il donc écrit dans le livre du destin qu'il en sera de l'Histoire d'Artois, comme celle de Bordeaux ; que je ne l'écrirai qu'au milieu des contradictions ? Je détourne les yeux de cette perspective affligeante. L'horizon n'est pas toujours couvert de nuages. Les rayons du Soleil ont quelquefois assez de force pour les dissiper. Alors celui qui ne formoit dans l'obscurité que des pas chancelans a l'avantage de voir un beau ciel, de jouir d'un jour serain qui rend sa marche & plus ferme & plus sûre (* L'obligation dans laquelle je suis de ne rien négliger, pour donner à mon entreprise la perfection dont elle est susceptible, m'oblige d'insister sur cet article. Si l'on me suppose en état de travailler les matériaux qui doivent former l'Histoire de la Province, il reste si peu de choses à faire pour me mettre dans le cas de la compléter, que j'ai peine à croire que les personnes de qui cet objet dépend, & qui ont déjà jugé qu'il étoit à propos de le remplir, soient déterminées aujourd'hui à le regarder avec indifférence).

Quoiqu'il en soit, & en supposant que la position dans laquelle je me trouve continue, le public s'appcevra, en lisant ce Volume, que, si je n'ai pas eu tous les secours possibles, j'en ai cependant assez pour lui présenter un Ouvrage qui n'est pas indigne de son attention, en ne le considérant que du côté des recherches. Je les ai dûs, ces secours, à des ames bienfaisantes, à des hommes généreux, inaccessibles à la prévention, qui ne croient que ce qu'ils ont approfondi, qui aiment le vrai & que l'amour du bien public domine. Ils ont été ma consolation & ma ressource. Que ne m'est-il permis de les nommer ici, & de leur témoigner toute ma reconnaissance ! Mais ils sont accoutumés depuis long-tems à ne vouloir d'autre récompense du bien qu'ils font, que la satisfaction de le faire.

Il est des personnes qui pensent que je suis trop crédule sur les miracles ; d'autres m'ont reproché de n'en avoir pas assez racontés. Il m'eût été difficile de contenter ces deux sortes de Lecteurs. J'ai fait dans la Préface de mon premier Volume ma profession de foi sur les miracles. J'ajoute ici qu'il s'en faut de beaucoup que je refuse ma croyance à tous ceux dont je n'ai pas fait mention ; mais je connois mon siècle : il est délicat : il ne souffre pas volontiers qu'on l'entretienne de prodiges. J'ai mieux aimé garder un silence prudent, que d'exposer les œuvres du Tout-Puissant à la censure, aux plaisanteries, à la dérision du bel esprit ; & dans ce siècle philosophe, qui est-ce qui ne se pique pas de l'être ?

L'Histoire est remplie de problèmes. Il en est plusieurs dans celle de la Province, sur lesquels il est permis de se diviser. Un Ecrivain se trompe-t-il ? On peut relever ses

méprises. Le champ de la critique est vaste, & il n'est personne à qui l'entrée en soit interdite. Lorsqu'on évite les déclamations, lorsqu'on relève avec décence une erreur, & surtout lorsqu'on la démontre ; alors on voit l'empire de la vérité s'étendre, & l'on a la satisfaction d'y contribuer. Une discussion solide, honnête, où l'on montre d'autant plus d'égards pour la personne de son adversaire qu'on se trouve obligé de combattre avec plus de force son sentiment déplaît, & lorsqu'on manque de raisons pour le combattre, comment s'y prendre pour empêcher qu'il ne prévale ? La position devient embarrassante, & l'on a quelquefois la simplicité de croire qu'en décrivant l'Auteur, on décréditera par contre-coup les sentimens qu'il adopte.

L'Histoire d'une Province est le récit de ce qui s'y est passé de plus remarquable. Certaines personnes auroient voulu que je retranchasse des faits propres à détruire des préjugés adoptés par la multitude, ou de réveiller des idées qui pourroient, selon elle, porter préjudice à la Province ; mais si quelqu'un de mes critiques venoit à relever ces omissions, s'il s'avisait de me dire : « Pourquoi n'avez-vous point parlé de plusieurs faits intéressans ? Ils se trouvent dans des Auteurs estimés ; ceux qui ont une légère teinture de l'Histoire en ont connoissance ; ils appartiennent à votre sujet, & vous n'avez pu les ignorer. Votre plume timide n'a osé les tracer. Quoi, vous connoissez d'autres ménagemens que ceux que vous devez à la vérité ; vous vous permettez de coupables réticences, & vous prétendez écrire l'Histoire. Quelle idée vous en êtes-vous donc formée ? Depuis quand est-elle destinée à entretenir les préjugés, à accréditer l'erreur ? Depuis quand a-t-elle perdu le privilège d'éclairer les hommes, & de fixer leurs idées ? Ame pusillanime, homme vil, est-ce ainsi que vous prétendez instruire votre siècle, donner des leçons aux races futures, courir la même carrière que les Tacite & les Salluste ? ». Que répondrois-je à ce langage ?

C'est une erreur de croire qu'on pourroit consigner dans l'Histoire d'une Province des faits vrais qui en compromettroient les intérêts. En vain on se flatteroit de donner à l'administration de nouvelles connoissances : il n'est point de faits si obscurs & si cachés dont elle ne soit instruite. Ce n'est point par ce qui s'est passé dans les tems anciens qu'elle règle aujourd'hui ses procédés. Depuis long-tems son plan est arrêté ; il est indépendant des connoissances qu'on imagine qu'elle pourroit acquérir encore. Ce ne sera pas parce qu'elle verra dans l'Histoire d'Artois que plusieurs de ses Souverains se sont approprié ou ont donné à des Laïcs les biens de ses Monastères, que ceux à qui cette Province est aujourd'hui confiée, se détermineront à tenir la même conduite. C'est une puérilité & une foiblesse de craindre qu'on révèle des vérités historiques, quelles qu'elles puissent être, & de s'alarmer sur leurs conséquences.

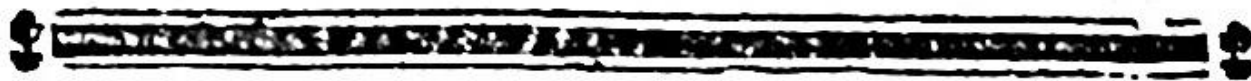
Mais du moins, m'a-t-on dit, quand vous trouverez quelque fait où le personnage qui y figurera, appartiendra à un corps ou à une famille distinguée, vous aurez soin de ne lui donner que des couleurs qui puissent leur être agréables, vous passerez sous silence ; vous pallierez du moins ce qui pourroit déplaire.

Il ne m'est point encore revenu que les augustes Monarques qui nous ont gouverné aient ordonné que l'on regarderoit comme criminels d'Etat tout Ecrivain qui présenteroit sous des couleurs peu favorables, quelques uns de ceux qui ont été assis sur le trône qu'ils occupoient, qui peindroient Frédégonde ou Isabelle de Bavière comme des furies, &

Louis XI comme un tyran. Que ces personnes qui affichent une délicatesse si déplacée, souffrent que je leur raconte un trait qui se trouve dans mon Histoire de Bordeaux. Les Habitans de cette Ville avoient fait une émeute dans laquelle ils avoient massacré des Officiers Royaux. Henri II chargea le Connétable de Montmorenci de les punir. Ce Seigneur voulut entrer dans Bordeaux par la brèche. Il fit pointer le canon dans les principales rues. Il avoit amené des Juges qui, après avoir fait le procès de la Ville, ordonnèrent que de dix en dix maisons on pendroit un Bordelois, & que plusieurs Officiers Municipaux seroient suppliciés dans la place destinée aux exécutions ordinaires. La femme d'un de ces Magistrats vint se jeter aux pieds du Connétable, pour lui demander la grace de son mari. Elle étoit d'une beauté rare. Le Connétable en fut frappé. Il lui fit entendre que la grace qu'elle sollicitoit dépendoit du sacrifice de son honneur. Elle eut la foiblesse d'y consentir. Le Connétable, après avoir passé la nuit avec elle, ayant ouvert une des fenêtres de son appartement, le premier objet qui frappa cette malheureuse femme, fut une potence à laquelle on avoit attaché le corps de son mari. Je désirerois savoir si ceux de mes Lecteurs qui pourroient se croire intéressés à ce que je passasse sous silence certains traits de l'Histoire de la Province en connoissent qui soient plus capables d'exciter l'indignation & l'horreur. Eh bien ! qu'ils apprennent que l'illustre Maison qui descend de celui qui a fourni la matiere de ce récit, & qui n'est pas moins distinguée par l'élévation de ses sentimens que par la noblesse de son sang, n'a nullement désapprouvé la sincérité avec laquelle je l'ai raconté sans ménagement.

Voilà ce que j'avois à dire à mes censeurs. Je pense que ceux qui m'ont blâmé de bonne foi, si mes raisons leurs paroissent solides, n'auront aucune peine à rendre, à la vérité, leurs hommages. Mais le plus souvent ce sont des motifs secrets qui dictent la censure comme les éloges ; & quand le cœur conduit l'esprit, la raison ne devient plus qu'une arme impuissante. Je dis plus, on multiplieroit les prodiges ; on arrêteroît le soleil dans sa course, & l'on ne convertiroit pas celui qui croit avec intérêt à ne pas l'être. Quel parti doit prendre alors celui qu'on attaque injustement : il se doit à lui-même, ainsi qu'à ceux dont on a surpris la bonne foi, une justification. A-t-il fourni au public le moyen de reconnoître son erreur ? A-t-il exposé la vérité sans fiel & sans fard ? il ne lui reste plus qu'à se taire, à laisser crier, j'ai pensé dire, aboyer, & manœuvrer la déraison & la passion, & à s'envelopper dans son innocence.





S O M M A I R E

R*Ecapitulation. Mort d'Aroul II. Baudouin IV Comte de Flandre. Histoire de Fulrad. Evêques de Têrouanne à Boulogne. Guerre. Naissance de Baudouin de l'Isle. Réforme de S. Bertin. Hérétiques à Arras. Etablissemens Ecclésiastiques. Baudouin de l'Isle se révolte contre son père. Reliques trouvées à Arras. L'Evêque de Têrouanne chasé de son siège & Baudouin de l'Isle Comte de Flandre. Guillaume, Duc de Normandie, épouse la fille du Comte de Flandre. Guerre. Neuf Fossé. Mort de Baudouin de l'Isle. Tournois. Invention du corps de S. Bertin. Baudouin de Mons Comte de Flandre. Arnoul III. Bataille de Cassel. Robert le Frison Comte de Flandre. Troubles dans l'Evêché de Têrouanne. Arnoul, Prévôt de Saint-Omer, chassé & rétabli. Affaires concernant les successions Ecclésiastiques. Retablissement de l'Evêché d'Arras. Première Croisade. S. Anselme à Saint-Omer. Concile de Saint-Omer. Trait d'un Evêque d'Amiens à Saint-Omer. Affaire de l'Abbaye de S. Bertin, avec l'Ordre de Cluni. Séparation de la Ville & de la Cité d'Arras. S. Cierge. Robert II Comte de Flandre. Baudouin à la Hache. Maison de S. Omer. Châtelains dans la Province. Charles le Bon Comte de Flandre. Charte concernant la Commune de Saint-Omer. Mort du Bienheureux Jean de Warneston, Evêque de Têrouanne. Comtes de Saint-Pol. Thierrî d'Alsace Comte de Flandre. Lettre de S. Bernard à Thomas de Saint-Omer. Croisade de Louis le Jeune. Histoire du Seigneur de Crequi. Incendie de l'Abbaye de S. Bertin. Thomas Beket à Saint-Omer. Robert Prévôt d'Aire.*

Susception du Chef de S. Jacques à Aire. Mariage d'Isabelle de Hainaut & de Philippe Auguste. Guerre. Le Bienheureux Joscio & Bernard le Pénitent. Administration politique de la Province. Droit de Régale accordé à l'Eglise d'Arras. Nouvelle Croisade. Principale Noblesse de la Province. Maison de Béthune. Le Comté de Saint-Pol passe dans différentes Maisons. Religieux de Cantorberi à S. Bertin. Privilège de l'Abbaye de S. Bertin. Le Prévôt de l'Eglise d'Arras assassiné. Robert I Comte d'Artois. Droit de Tonlieu. Charte remarquable de Robert I. Des Cordeliers. Privilège de faire grace aux homicides accordé à la Ville de Saint-Omer. Manne. Le Comte de Flandre & la Ville de Gand prennent le Corps-de-Ville de Saint-Omer pour arbitre. Artois Comté Pairie. Bataille de Courtrai. Et mort de Robert II. Guerre. Histoire de Robert d'Artois. Juridiction de S. Pierre d'Aire. Origine du privilège qu'a la Province de s'abonner pour les impôts. Cathédrale d'Arras rebatie.



HISTOIRE D'ARTOIS

SECONDE PARTIE

Les premiers habitans de l'Artois avoient été des Sauvages, semblables à ceux qui peuplent encore aujourd'hui l'Amérique ; ils vivoient du fruit de leur chasse dans les forêts dont le pays étoit couvert : ils n'aimoient que la guerre, étoient sans discipline, combattoient à demi-nuds ; ils avoient des usages grossiers & des mœurs féroces. Les Romains qui en firent la conquête les policèrent ; insensiblement des Villes se formèrent ; la société réunie & civilisée connut les arts & le commerce. Les Francs auroient fait retomber la Province dans sa première

barbarie, s'ils n'eussent eux-mêmes été subjugués par une religion qui ne prêche que la douceur & l'humanité. *Clovis*, devenu Chrétien, commença à mettre de l'ordre dans l'administration ; mais ses lumières étoient trop bornées, & son règne fut trop court pour donner de la consistance à son ouvrage. La plupart de ses successeurs furent des tyrans, plutôt que les Rois de leurs Sujets. L'abus de l'autorité produisit l'anarchie ; & des Princes qui ne connoissoient d'autres loix que leurs passions accablèrent les Peuples. On faisoit de tems en tems des tentatives dont la foiblesse montrait la grandeur du mal & l'augmentoient encore. Il étoit réservé à *Charlemagne* d'en connoître les sources & de les tarir. Ce Prince dont un François ne devoit jamais prononcer le nom sans s'attendrir, *Charlemagne*, devant qui s'éclipsent tous les Héros anciens & modernes, établit sa législation sur les principes les plus sages. Il pourvut à tout, & il le fit en homme d'Etat & de génie. Ses loix analogues au caractère de la nation réunissent la clarté, la douceur & la force. On y voit l'Homme, le Citoyen, un Monarque dont l'autorité ne connoît pas de bornes, & le père le plus tendre. Mais il fut un point que *Charlemagne* n'avoit pas prévu, & auquel il n'auroit pu remédier. De quoi servent les loix les plus sages, quand ceux qui doivent les faire observer sont foibles ou dépravés ? Tels furent les successeurs de *Charlemagne*. Alors il s'éleva dans l'Etat d'autres Puissances que celle du Souverain : les passions réprimées sous un Maître absolu dont les regards pénétraient jusques dans les Provinces les plus reculées de son Empire, n'étant plus surveillées, reparurent avec plus d'audace. Bientôt ceux qui n'étoient que les dépositaires de l'autorité prétendirent en être les propriétaires. Ils ne tinrent plus au Monarque, que par un fil qu'ils rompoient avec facilité & presque toujours avec impunité, quand leur intérêt sembloit l'exiger ; & la destinée du François ne dépendit plus de la manière dont se comportoit un Souverain dont le nom lui étoit souvent inconnu, mais le Duc ou le Comte qui avoit usurpé toutes les prérogatives & tous les droits de l'autorité souveraine. Telle étoit la Flandre dont l'Artois ne formoit encore qu'une partie, lorsque *Hugues Capet* monta sur le trône. Ce qu'on appelloit le Gouvernement Féodal y subsistoit dans toute sa vigueur ; & les profondes racines qu'il avoit jetées y prolongèrent son empire pendant plusieurs siècles. Nous allons reprendre le fil des événemens de l'Histoire de la Province.

An 988.

Arnoul II, Comte de Flandre, commençoit à peine à goûter les douceurs de la paix, lorsqu'il fut enlevé par la mort dans un âge peu avancé. On l'enterra à S. Pierre de Gand. Sa veuve épousa bientôt après *Robert* qui étoit Roi de France.

Baudouin IV, dit *le Barbu*, fils d'*Arnoul II* & de *Rosette*, fille de *Béranger*, Roi de Lombardie, succéda à son père, & fut le sixième Comte de Flandre. Il avoit reçu de la nature une ame élevée. L'éducation développa en lui des talens supérieurs, & l'expérience le rendit consommé dans l'art difficile de conduire les hommes. Il se distingua par sa bravoure ; & ses Barons ayant cherché à l'inquiéter, il sut les réduire.

Baudouin IV gouverna la Flandre près de quarante ans. Il se passa, dans cet intervalle, un événement dont l'éclat scandaleux, affligea pendant plus de trente ans, la province. Voici de quelle manière l'Auteur de la Chronique d'Arras & de Cambrai le raconte. Le Moine *Fulrad* avoit été nommé, vers 980, Abbé de S. Vaast. Il menoit la vie la plus dissolue, & n'avoit conservé de son état que l'habit. Plus sa Place étoit éminente, & plus ses désordres opéroient de scandales. Le soin de son troupeau n'avoit aucune part à ses occupations. Livré tout entier aux affaires séculières & à ses plaisirs, il sembloit, dit *Baldéric*, ne porter un habit sain, que pour donner aux personnes du monde plus de prétextes de le calomnier & de le tourner en dérision. Les biens destinés au service du Seigneur & aux besoins de ses frères étoient dévorés par des courtisanes.

An 1004.

L'Evêque *Herluin* l'avoit souvent averti en secret, & lui avoit fait les remontrances les plus fortes. Rien n'avoit été capable de faire impression sur *Fulrad*. L'Evêque, voyant qu'il persistoit dans ses désordres, crut ne pouvoir se dispenser de faire enfin connoître au public combien ils les improuvoit. Il réprimanda ouvertement l'Abbé de S. Vaast, & finit par lancer contre lui les foudres de l'excommunication. Comme ce coup d'autorité annonçoit à *Fulrad* la destitution de sa Place, il feignit de rentrer en lui-même, reconnut sa faute, parut pénétré de repentir, demanda grace & offrit toute la satisfaction qu'on pouvoit exiger de lui. L'Evêque le croyant converti, leva son excommunication. Mais *Fulrad* ne tarda pas à retomber dans ses premiers désordres ; & comme *Herluin* paroissoit disposé à ne pas le ménager plus qu'il n'avoit fait la première fois, afin de se soustraire, s'il étoit possible, à son autorité, il chercha d'abord à semer la discorde entre ce Prélat & le Comte de Flandre, espérant que, par ce moyen, il lui seroit plus facile d'obtenir la protection de ce dernier. Il fit ensuite valoir les Chartres de S. *Vindicien*, qui portoient que les Moines de l'Abbaye de S. Vaast ne dépendoient que du Souverain Pontife ; & il en conclut que les Evêques de Cambrai n'avoient aucune Jurisdiction sur ce qui pouvoit les concerner. L'Evêque ne contesta pas l'authenticité de ces Chartres, & se réduisit à dire que l'intention de S. *Vindicien* n'avoit jamais été d'autoriser les Religieux de S. Vaast à être desprévaricateurs de la règle qu'ils faisoient profession de suivre ; & il citoit cette même règle qui, en parlant de l'Election de l'Abbé, attribue une certaine Jurisdiction à l'Evêque. Il rappella à *Fulrad* plusieurs exemples qui prouvoient que ses prédécesseurs avoient reconnu l'autorité de *Thierri*, Evêque de Cambrai & d'Arras & de plusieurs autres. Les raisons de l'Evêque firent moins d'impression sur *Fulrad*, que la nécessité de faire cesser, par une conduite régulière, le soulèvement qu'opéroient ses désordres. Il donna donc des preuves d'un changement qui assoupit encore pendant quelque tems cette affaire ; mais les passions avoient pris trop d'empire sur cet Abbé : ses mauvaises habitudes étoient devenues comme une seconde nature. Il recommença pour la troisième fois à mener une vie dissolue, & voulut employer les mêmes moyens dont il s'étoit déjà servi pour opposer des barrières à l'Evêque dont il connoissoit la fermeté. Après de longs débats, *Herluin* l'emporta, & excommunia de nouveau *Fulrad*. A cette nouvelle, l'Abbé entra en fureur. Ayant surpris la religion de *Baudouin*, il leva des troupes & ravagea les terres qui appartenoient à l'Evêque. Le Comte de Flandre ne tarda pas à ouvrir les yeux sur le tort qu'il se faisoit à lui-même, en autorisant les discordes & les fureurs d'un Moine qui ne possédoit une des premières dignités de ses Etats, que pour satisfaire les passions les plus scandaleuses. Ayant reconnu que *Fulrad* ne l'avoit séduit que par des calomnies, il fit convoquer, dans le cloître même de S. Vaast, une Assemblée Ecclésiastique, & força l'Abbé d'y comparoître. L'Evêque se rendit son accusateur. On convainquit *Fulrad* d'une foule de crimes. On le déclara incorrigible ; on le déposa & on l'enferma. Ayant trouvé le moyen de s'évader, il emporta avec lui un trésor qu'il avoit caché, alla à Reims trouver l'Archevêque afin qu'on fit la révision de sa cause, & prodigua de l'argent afin de gagner ceux qui devoient être ses Juges. Il avoit d'autant plus d'espoir de réussir, que le Prélat étoit un esprit foible & facile à recevoir des impressions. Pendant qu'on instruisoit cette affaire, *Fulrad* qui se croyoit assuré de gagner sa cause continua ses déréglemens. La Sentence qui alloit intervenir auroit ouvert la porte à de nouveaux troubles & à de nouveaux scandales, lorsque la mort de l'Abbé de S. Vaast les prévint. Ce malheureux, frappé de la maladie qui le conduisit au tombeau, ne voulut jamais se reconnoître : exemple terrible de la justice Divine, il méprisa jusqu'aux secours que la religion offre aux pécheurs dans les derniers momens ; il rejeta la proposition qu'on lui fit de recevoir les Sacremens, & mourut dans son impénitence.

Depuis les irruptions des Normands dans le neuvième siècle, les Evêques de Téroüanne avoient transporté leur Siège à Boulogne. On en compte cinq qui y firent leur résidence, savoir, *Hereland*, *Etienne*, *Vicfrid*, *David* & *Frameric*. *Baudouin*, successeur de ce dernier, forma le dessein de rebâtir la Capitale des Morins. Il y réussit avec le secours du Comte de Flandre. L'enceinte de

Térouanne fut considérablement diminuée ; & lorsque cette Ville fut en état de recevoir son Prélat, au commencement du onzième siècle, il y rétablit son Siègle.

An 1006.

Baudouin IV administrait ses Etats depuis dix-huit ans, lorsqu'il crut devoir déclarer la guerre à *Arnoul*, Comte de Valenciennes. *Herluin*, Evêque de Cambrai, avoit des liaisons avec ce dernier. *Baudouin* en prit ombrage & le fit connoître au Prélat, en exerçant des actes d'hostilité sur ses terres. *Herluin* eut recours à *Arnoul* qui prit sa défense. Aussi-tôt le Comte de Flandre entra dans le Hainaut, y fit le dégât & s'empara de Valenciennes. Comme le Comte de cette Ville & l'Evêque de Cambrai relevoient de l'Empereur *Henri II*, ils lui portèrent leurs plaintes & s'adressèrent en même-tems à *Robert*, Roi de France, Seigneur suzerain du Comte de Flandre. Ces deux Princes firent des sommations réitérées à *Baudouin*, qui n'y eut aucun égard. Le Duc de Normandie s'étant uni à eux, ils assiégèrent Valenciennes. *Baudouin* tint tête à des Adversaires si formidables ; & les Troupes secondant son courage, les trois Princes furent obligés de lever le siège de Valenciennes, & de se retirer chacun dans leur pays. Ils ne renoncèrent cependant pas à leur projet ; *Henri* revint l'année suivante & fit le siège de Gand. Alors *Baudouin*, non moins prudent que brave, entama une négociation. Il fut convenu qu'il rendroit Valenciennes, & *Arnoul* consentit à lui céder les Isles de Zélande. Comme le Comte de Hollande avoit des prétentions sur ces Isles, *Baudouin* se trouva engagé dans une nouvelle guerre dont il sortit à son avantage.

An 1009.

Mathilde ou *Mahaut* de Bourgogne, femme de *Baudouin III* & mère d'*Arnoul le Jeune*, après avoir perdu son mari dans sa première jeunesse, épousa *Godefroi*, Comte des Ardennes, dont elle eut trois enfans : étant morte en 1009, elle fut enterrée à Blandecque.

An 1014.

Baudouin IV avoit épousé *Ogine*, fille de *Frédéric*, Comte de Luxembourg. Cette Princesse fut long-tems stérile ; & son époux désespéroit d'avoir des enfans, lorsqu'après plus de vingt ans de mariage elle devint enceinte. Comme la Comtesse de Flandre avoit alors cinquante ans, *Baudouin* craignit qu'on ne suspectât sa grossesse, & voulut prendre toutes les précautions qui pouvoient constater sa maternité. Lorsqu'*Ogine* fut prête d'accoucher, on dressa sur la grand-place d'Arras une tente magnifique de cent pieds carrés, dans laquelle les Dames les plus qualifiées de la Ville & de la Province furent invitées de se rendre. Ce fut en leur présence que la Comtesse de Flandre mit au monde un enfant mâle, à qui l'on donna le nom de son père.

Il paroît que *Baudouin IV* ne s'occupoit pas moins des affaires Ecclésiastiques, que des affaires Séculières. Ayant sçu que l'Abbaye de Saint-Bertin étoit tombée dans le relâchement, il écrivit à *Leduin*, Abbé de S. Vaast, qui lui envoyât un de ses Religieux pour y mettre la réforme. Plus la dissolution & les éclats scandaleux de l'Abbé *Fulrad* avoient terni la réputation de ce célèbre Monastère, plus ceux qui l'habitoient cherchoient à la rétablir par une vie exemplaire : bientôt leur nombre s'accrut, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les Maisons Religieuses, où l'observance de la règle est en vigueur.

An 1020.

Leduin qui avoit succédé à *Fulrad* ne trouva personne plus propre à remplir les vues du Comte de Flandre, que le Moine *Roderic*. Il le chargea de cette mission. A son arrivée, on le fit Abbé de S. Bertin : mais il travailla en vain à la réforme des Religieux. Il ne fut pas possible de leur faire abandonner des habitudes qui avoient jeté des racines trop profondes. L'Historien qui

raconte ce fait dit que les crimes qui souillèrent le lieu saint allumèrent la colère de Dieu, qui déploya toute la sévérité de ses vengeances. Le feu après avoir consumé plus de deux mille maisons de S. Omer, dévora le Monastère de S. Bertin, sans qu'il en restât le moindre vestige : & comme les Moines se montrèrent encore insensibles à ce terrible fléau, lorsque le Monastère eut été rebâti, il survint une peste qui enlevait chaque jour quelque Religieux. Alors la terreur s'empara de ceux qui restoient. Ils s'humilièrent sous la main qui les frappait ; & ils écoutèrent avec plus de docilité les exhortations de leur pieux Abbé, qui eût enfin la consolation de leur voir reprendre le premier esprit de leur règle.

An 1025.

Il s'éleva en France, au commencement du onzième siècle, une hérésie qui renouvelloit les erreurs des Manichéens. Le Roi Robert & la Reine Constance les poursuivirent vivement ; le procès des Hérétiques fut fait à Orléans, & on les condamna au feu. L'Histoire remarque que Constance étoit si animée contre eux, qu'ayant aperçu, dans le nombre de ceux qu'on conduisoit au supplice & qui passaient devant elle, un Prêtre qui avoit été son Confesseur, elle poussa contre lui une baguette qu'elle tenoit à la main, & lui creva un œil. Des supplices qui ne pouvoient avoir été ordonnés, que par des gens à qui l'esprit de la religion étoit inconnu, ne détruisirent pas la semence de l'hérésie. Elle se répandit : l'Evêque Gérard, informé qu'il y avoit de ses Sectateurs à Arras, ordonna qu'on en fit la recherche. Ils se disposoient à prendre la fuite, lorsqu'on les arrêta. Le Prélat se contenta d'abord de leur faire quelques questions & les fit mettre en prison. Le lendemain, il prescrivit un jeûne pour la conversion de ces Hérétiques. Les Moines & les Clercs qui étoient dans l'enclos de l'Abbaye de S. Vaast furent invités de le garder plus strictement que les autres. Le troisième jour qui étoit un Dimanche, l'Evêque vint à la Cathédrale revêtu de ses ornemens pontificaux, faisant porter devant lui la Croix. Son Clergé l'accompagnait, & il étoit suivi d'une grande foule de peuple. Lorsqu'on fut arrivé, on chanta le Pseaume *Exurgat*. Le Prélat s'étant assis sur son trône se fit amener les prisonniers, les prêcha & les interrogea ensuite sur leur doctrine & sur leur culte. Ils répondirent qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie, qui leur avoit appris à ne recevoir d'autres écritures que les Evangiles & les écrits des Apôtres. L'Evêque leur demanda ce qu'ils pensoient de ceux qu'on avoit brûlés à Orléans ; ils répondirent : *« La Doctrine que nous avons apprise de notre Maître consiste à quitter le monde, à réprimer les désirs de la chair, à vivre du travail des mains, à ne faire tort à personne, à exercer la charité envers tous ceux qui ont du zèle pour notre institut : nous croyons qu'en gardant ces préceptes, on n'a pas besoin de Sacremens & qu'ils sont inutiles pour trois raisons. La première est la mauvaise vie du Ministre qui ne procurer le salut ; la seconde est la rechute dans le vice qui rend inutile le Baptême, la Pénitence & l'Eucharistie ; la troisième est qu'il semble qu'un enfant qui ne désire pas le salut & qui ne sait pas même ce que c'est, ne peut pas profiter de la volonté & de la foi d'autrui »*.

L'Evêque les ayant entendus, leur parla ainsi : *« Jésus-Christ qui étoit juste par lui-même n'a pas laissé de recevoir le Baptême & d'administrer les Sacremens à Judas qui le trahissoit. Il a reçu le Baptême pour nous donner l'exemple ; & il a voulu que par ce signe sensible de l'ablution du corps, nous connussions la purification de l'ame. S. Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eut reçu le S. Esprit par avance. L'indignité du Ministre ne nuit point au Sacrement, parce que c'est le S. Esprit qui opère ; & Judas a baptisé comme les autres Apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui comme le paralytique de l'Evangile & la fille de la Cananéenne. Enfin vous qui ne voulez dans l'Eglise aucune cérémonie sensible, pourquoi observez-vous si religieusement la coutume de vous laver les pieds les uns les autres »*. L'Evêque prouva de même la présence réelle dans l'Eucharistie, répondit à toutes les objections des Hérétiques, & rapporta plusieurs histoires miraculeuses pour prouver la vérité du changement du pain & du vin au corps & au sang de Jésus-Christ.

A ce discours, tous les Fidèles qui étoient présens fondoient en larmes, & louoient la puissance de Dieu & sa miséricorde. L'Evêque se tournant vers les Hérétiques leur demanda s'ils

avoient encore quelques objections à faire ; ils répondirent en soupirant que ce qu'ils avoient entendu leur fermoit la bouche. Ils avouèrent leurs fautes en se frappant la poitrine & en se prosternant à terre. Ils admiroient la bonté de Dieu qui les avoit soufferts si long-tems, & ils craignoient qu'il n'y eut point de pardon pour eux. L'Evêque leur dit : « *Vous auriez raison de le craindre, vous qui défendez au pécheur de tirer aucun fruit de la Pénitence. Mais si vous rejetez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la foi catholique, je vous promets le pardon de la part de Dieu* ». Il continua de les instruire sur les Eglises matérielles qu'ils méprisoient, l'Autel, les cloches, &c. Il leur expliqua tous les Ordres depuis le Portier jusqu'à l'Evêque ; car ces Hérétiques ne vouloient aucun culte extérieur. Ils prétendoient que tout homme pouvoit être Ministre de la religion, & que ses exercices pouvoient se pratiquer dans tous les lieux. Il leur expliqua les usages & l'utilité des Sacremens. Il justifia le culte des Saints, des Images, la vénération des Reliques, la Psalmodie &c. Cette explication dura jusqu'à la fin du jour ; & lorsque l'Evêque crut les hérétiques convaincus, il leur fit abjurer leurs erreurs & professer les Dogmes contraires.

On vit sous *Baudouin IV* plusieurs établissemens Ecclésiastiques, se former dans la Province. Bethune commençoit à se peupler : *Robert I* qui en étoit Seigneur, y fonda un Chapitre sur la fin du dixième siècle ; & cette Eglise, peu après sa fondation, fut enrichie des Reliques de *S. Joire*, Evêque du Mont-Sinaï, qui, ayant formé, en 1033, le dessein de visiter Notre-Dame de Boulogne, mourut en passant par Bethune, ou il fut, dit-on, assassiné par un de ses domestiques. *Leduin*, Abbé de *S. Vaast*, établit la Prévôté de Berclau. La bienheureuse *Ide*, femme du Comte de Boulogne & mère du célèbre *Godefroi de Bouillon* qui fut Roi de Jérusalem, éleva un Temple magnifique en l'honneur de la Vierge à Lens, & y mit des Chanoines, *Herferde* rétablit le Monastère de Blangi qui avoit été détruit par les Normands, & le donna à l'Abbé de Fécamp qui y envoya plusieurs de ses Religieux. *Baudouin le Barbu* fit aussi relever, en 1028, le Monastère de Marchiennes qui avoit été habité par des filles jusqu'à sa destruction par les Normands, & demanda à l'Abbé de *S. Vaast* de ses Religieux pour le repeupler. Le même Comte, ayant appris que les Chanoines de Bergues menoient une vie peu régulière, les chassa & mit à leur place des Religieux de *S. Bertin*.

Le jeune *Baudouin*, fils du Comte de Flandre, donnoit les plus grandes espérances. Son père résolut de lui procurer une alliance honorable. S'étant rendu à la Cour de France, il engagea le Roi à lui confier l'éducation d'*Adele* sa fille pour en faire l'épouse de son fils. Le Monarque y consentit, & cette Princesse fut élevée dans les Etats & sous les yeux de *Baudouin*. Etant devenue nubile, le jeune *Baudouin* qui n'avoit encore que treize ans l'épousa. Cette alliance qui devoit redoubler sa tendresse pour son père ne servit qu'à livrer son cœur à l'ambition. Uni à la fille de son Souverain, il ne se voyoit plus qu'avec peine réduit à la condition de Sujet. Il voulut du moins dominer dans les Etats de son père, & forma le projet de s'en rendre maître.

An 1027.

Après avoir tenté inutilement de faire entrer dans ses vues l'Empereur *Conrad II*, il souffla l'esprit de revolte dans le cœur des Flamands ; & ayant réussi à exciter un soulèvement, il obligea *Baudouin* de quitter la Province. Ce père infortuné se retira dans la Normandie dont le Duc prit hautement sa défense. S'étant mis à la tête d'une armée considérable, il vint chercher le jeune *Baudouin*, le joignit près de Choque, lui livra bataille, le vainquit, mit tout le pays à feu & à sang, & fit un tel dégât, que les Grands qui avoient pris le parti du fils du Comte de Flandre, l'obligèrent de faire des démarches pour se réconcilier avec son père. *Baudouin IV* qui attribuoit à l'extrême jeunesse de son fils & à des insinuations étrangères, le parti violent qu'il avoit pris, reçut ses soumissions & le gagna tellement par la générosité de son procédé, qu'il réussit à étouffer les germes d'une passion funeste, & qu'il eut la consolation de vivre avec lui jusqu'à la fin de ses jours dans une parfaite intelligence. Le Duc de Normandie se contenta de la gloire que lui procuroit son expédition. La cérémonie de la réconciliation se fit avec le plus grand éclat à

Oudenarde : elle fut jurée en présence de tous les Grands du pays & de toutes les Reliques de la Province qu'on y avoit rassemblées ; & le Duc, après avoir fait démolir S. Venant & les autres Forteresses dans lesquelles les rebelles avoient mis leur confiance, retourna dans la Normandie.

La faute qu'avoit commise *Baudouin de l'Isle*, ce fut le surnom qu'on donna au fils de *Baudouin IV*, lui fut en quelque sorte avantageuse ; elle lui donna occasion de développer les dons supérieurs qu'il avoit reçus de la nature. Ce jeune Prince se forma une réputation si distinguée, que le Roi *Robert*, étant à l'article de la mort, crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour ses Etats & pour son successeur, que de confier à son gendre, quoiqu'il n'eut alors que dix-sept ans, la principale part dans l'administration de son Royaume.

An 1030.

Vers le même tems, on trouva dans la Cathédrale d'Arras plusieurs Reliques qui parurent mériter d'autant plus d'attention que, suivant le témoignage d'un Auteur contemporain, le culte dont elles furent honorées fut récompensé par des miracles multipliés. Cependant cette Cathédrale fut peu après consumée par le feu du Ciel ; on ne tarda pas à la rétablir. Elle en eut la principale obligation à Raoul un de ses Membres qui lui donna des biens considérables. Les Auteurs du tems qui parlent de l'incendie de la Cathédrale d'Arras, appellent cette Eglise un Monastère. Ce n'est pas que ses Chanoines ayent jamais fait profession de la vie monastique ; mais ils avoient des exercices communs, & ils étoient logés dans un cloître dont les portes se fermoient régulièrement à une certaine heure.

An 1031.

Drogon un des Moines de S. Bertin, que le Comte de Flandre avoit envoyés pour réformer le Monastère de S. Vinoc à Bergues, fut choisi d'un consentement unanime & avec l'agrément du Roi *Robert* & des Evêques de sa Province, pour remplir le Siège de Téroouanne. Il n'y avoit que quelques mois qu'il occupoit cette place, lorsqu'il encourut, on ne sait pour quel sujet, la disgrâce du Comte de Flandre. Ce Prince étoit si animé contre lui, qu'après lui avoir tenu les propos les plus durs, il le chassa de son Siège. La réputation dont jouissoit *Drogon*, jointe à l'ignorance des motifs qui avoient déterminé le Comte de Flandre, donna beaucoup d'éclat à son expulsion. Le Clergé se souleva et prit hautement le parti d'un de ses membres les plus respectables. L'Evêque de Cambrai écrivit une lettre touchante à l'Evêque d'aMiens, afin d'engager le Roi de France d'ordonner à l'Archevêque de Reims d'assembler ses Comprovinciaux & d'examiner cette affaire. *Baudouin* craignit l'effet de ces mouvemens, & répara l'affront qu'il avoit fait à l'Evêque des Morins, en le rétablissant dans son Siège.

An 1036.

Baudouin IV, surnommé *le Barbu*, posséda le Comté de Flandre pendant trente-huit ans. A sa mort qui arriva l'an 1036, *Baudouin de l'Isle* son fils prit possession de ses Etats. L'Histoire fait le plus grand éloge de ce Prince. Elle le représente comme celui de tous les Comtes de Flandre, dont la réputation fut la plus étendue & la plus méritée. La nature lui avoit donné beaucoup d'élévation dans l'ame ; une éducation proportionnée à sa naissance dirigea ses qualités brillantes ; & comme il eut, dès sa plus tendre jeunesse, des occasions de les employer, il acquit de bonne heure une expérience consommée. Un respect profond pour la Religion, des mœurs pures, une sagacité qui lui faisoit appercevoir les nuances des affaires les plus délicates, une célérité qui ne laissoit jamais passer les momens favorables, une patience qui prévenoit toute précipitation, une constance que rien n'étoit capable d'abattre ; telles furent les qualités de *Baudouin V* qui réunit à tous ces avantages, celui d'être favorisé de la fortune dans toutes ses entreprises. On regarde communément ce Prince comme le Héros de la Flandre, & celui à qui cette Province fut spécialement redevable de son illustration.

Nous avons déjà dit qu'après la mort du Roi *Robert*, *Baudouin de l'Isle* fut celui qui eut la principale administration dans l'Etat. Il reçut en cette qualité les hommages des Grands qui lui promirent que, si *Henri* venoit à mourir sans enfant, ils le reconnoîtroient pour son successeur. *Ganut*, Roi d'Angleterre, étant mort, *Emma* sa femme vit massacrer ses enfans sous ses yeux, & craignant avec raison pour elle-même, elle vint se jeter entre les bras du Comte de Flandre, dont la générosité lui étoit connue. Elle ne fut pas trompée dans son attente ; *Baudouin* reçut cette Princesse avec tous les égards que méritoient sa naissance & ses malheurs. Il la garda pendant trois ans, & lui assigna, pour demeure, la Ville de Bruges.

An 1046.

En 1046, *Baudouin* eut une guerre à soutenir contre l'Empereur *Henri III*, pour avoir pris le parti de *Godefroi*, Duc de Brabant, auquel *Henri* avoit déclaré la guerre. Il s'empara du Comté d'Alost, assiégea Gand qui avoit été pris par l'Empereur, & s'en rendit maître. L'année suivante, *Godefroi* & *Baudouin* mirent en fuite *Henri*, & allèrent brûler son Palais à Nimègue. Ces avantages obligèrent l'Empereur à conclure une paix qui fut honorable au Comte de Flandre, & dont le Pape *Leon IX* fut le médiateur. Sur ces entrefaites, *Guillaume*, Duc de Normandie qui, dans la suite, fit la conquête de l'Angleterre, & qui n'avoit point encore de femme, proposa à *Baudouin* de lui donner *Mathilde* sa fille. Le Roi de France craignit les suites d'une alliance qui alloit former des liens étroits entre ses deux plus puissans Vassaux. Il n'omit rien de ce qui pouvoit l'empêcher : il employa jusqu'à l'autorité de l'Eglise. A son instigation, un Concile de Reims qui se tenoit alors, défendit à *Baudouin V*, sous peine d'excommunication, de consentir au mariage de *Mathilde* avec *Guillaume*. Cet acte si visiblement irrégulier de la Puissance Ecclésiastique, n'auroit point arrêté un Prince fier de son autorité, & qui en connoissoit l'étendue ; mais il étoit retenu par un autre motif que le Duc de Normandie eut le secret de détruire. L'événement qui nous en a instruit, sembleroit ne devoir trouver place que dans ces histoires romanesques, dont l'imagination produit le merveilleux. Nous ne le racontons que parce qu'il nous a été transmis par un Historien contemporain qui ne l'auroit certainement pas inséré dans ses écrits, s'il n'eut eu pour garant l'éclat & la notoriété du fait. Le père de *Guillaume* ne cessoit de presser le Comte de Flandre de donner sa fille en mariage à ce jeune Prince.

An 1047.

L'alliance paroisoit convenable à tous égards ; cependant *Baudouin* ne vouloit pas y donner son agrément. En vain on lui vantoit les bonnes qualités de *Guillaume* ; il ne les contestoit pas, & néanmoins sa répugnance ne pouvoit se vaincre. Forcé de s'expliquer, il dit à la fin que sa fille n'auroit jamais un *batard* pour époux. Le Duc de Normandie ne tarda pas à être instruit de cette réponse. A l'instant il part pour la Flandre, & s'informe de l'endroit où se trouvoit la Princesse : il apprend qu'elle est à Bruges. Il entre incognito dans cette Ville avec une suite peu nombreuse, épie le moment où *Mathilde* sortoit de l'Eglise principale, la joint, se nomme à haute voix, la renverse par terre, déchire ses habits avec ses éperons, la meurtrit de coup, profite du moment où la surprise rendoit la foule des spectateurs interdite, remonte à cheval & s'enfuit à toute bride. Le Comte de Flandre, instruit de cette affreuse aventure, vole à Bruges. Il entre dans l'appartement de sa fille qu'il trouve étendue dans son lit, & portant les marques des outrages & des blessures qu'elle avoit reçus. Il ne respire que le carnage, & ne s'occupe que des moyens les plus prompts, de laver dans le sang d'un monstre un forfait sans exemple. Cependant *Mathilde* l'écoutoit sans paroître émue. *Baudouin* étonné de ce sens froid, lui demande enfin ce qu'elle pense ? « *Ce que je pense, mon père*, répondit tranquillement la Princesse, *c'est que je n'aurai jamais d'autre mari que Guillaume* ». L'Historien termine son récit, en disant que ce fut la manière dont le Duc de Normandie pavint à épouser la fille du Comte de Flandre.

An 1051.

Deux ans après cet événement singulier, *Herman*, Comte de Hainaut, mourut ; *Baudouin V* l'ayant sçu, engagea *Richilde*, veuve de ce Prince, d'épouser *Baudouin de Mons* son fils aîné. Comme ils étoient parens, l'Evêque de Cambrai après s'être opposé à ce mariage, voyant qu'ils avoient passé outre, les excommunia ; mais le Pape *Leon*, oncle de *Richilde*, donna l'absolution aux deux époux. L'Empereur *Henri* mécontent de cette alliance, & prétendant d'ailleurs que le Hainaut lui appartenait, en prit occasion de recommencer la guerre. Il passa l'Escaut, entra en Flandre, & ayant gagné une bataille, il poursuivit les Flamands jusqu'à Tournay qu'il prit & saccagea ; y ayant laissé une garnison, il retourna en Allemagne chargé de butin. La guerre continua l'année suivante avec différens succès.

An 1054.

En 1054, *Henri* envoya en Flandre une forte armée commandée par *Jean d'Arras* que *Baudouin* avoit dépouillé & chassé de ses Etats. Le Comte de Flandre campé sur le bord de l'Escaut, l'empêcha de passer le fleuve. Alors les Allemands faisant un circuit, pénétrèrent dans la Flandre par Cambrai & les pays voisins. *Henri* ravagea une partie de cette Province, & réduisit ses Habitans en captivité. Comme il menaçoit le reste de la Flandre, *Baudouin* chercha à lui opposer une barrière, en faisant creuser en toute diligence un fossé de trois lieues, qui commençoit aux environs de S. Omer, qui finissoit près d'Aire, & qui fut appelé le **Neuf Fossé**. *Henri III* étant mort en 1056, eut pour successeur *Henri IV* qui fit sa paix avec *Baudouin*, & qui lui rendit tout ce que son père avoit enlevé.

An 1060.

A la mort de *Henri I*, Roi de France, *Baudouin de l'Isle* reçut les mêmes honneurs qu'on lui avoit faits trente ans auparavant. Il fut nommé Tuteur de *Philippe I* & Régent du Royaume ; les Grands s'assemblèrent pour ratifier les volontés du Prince défunt, & prêtèrent, de nouveau, serment à *Baudouin*. Ce Prince prit dans les Actes qui émanèrent de lui les Titres de Comte & de Marquis de Flandre, (le nom de Marquis signifiant alors possesseur des marches ou frontières), Procureur & Bailli du Royaume de France. Il fit respecter son pupille. Les Gascons vouloient se révolter ; il les obligeoit de rentrer dans leur devoir. Il fit aussi un traité de paix & d'alliance avec le Duc de Normandie. Ce Prince ayant été nommé par S. *Edouard*, pour lui succéder au trône d'Angleterre, eut recours à son beau-père qui l'aida à soutenir ses droits. Il se rendit avec des forces considérables auprès de *Guillaume*, qui lui fut en partie redevable de la conquête de l'Angleterre. Avant son départ, il assembla à Oudenarde les Prélats, Barons & personnages constitués en dignité dans ses Etats. En leur présence, il assigna à *Robert* son fils puîné, qu'il avoit marié avec la fille du Comte de Hollande, le Comté d'Alost, ce qu'on appelloit les **quatre Mestiers**, les Isles de Zélande, & lui fit promettre que, sous quelque prétexte que ce fut, il n'entreprendroit rien qui pût préjudicier à son frère aîné & à ses enfans, & qu'il leur laisseroit intact le Comté de Flandre. *Baudouin V* crut devoir prendre ces précautions, parce qu'il savoit combien le caractère des deux frères étoit différent. L'aîné étoit doux & pacifique ; le second ambitieux & inquiet. Après avoir réglé ce qui concernoit l'administration de ses Etats, & prévu ce qui pouvoit en troubler la paix, il s'embarqua pour l'Angleterre. Lorsque ce Royaume eut été conquis, le Roi *Guillaume*, pour reconnoître les services importans que lui avoit rendus le Comte de Flandre, ordonna que lui & ses successeurs recevraient, à l'avenir chaque année, trois cens marcs d'argent de l'Angleterre. *Baudouin*, comblé d'honneur & de gloire, revint en France ; & quoiqu'il ne fut pas encore dans un âge avancé, il ne tarda pas à terminer sa carrière. Se voyant sur le point de mourir, il fit venir son fils aîné & lui parla en ces termes : « **Mon fils, je touche au moment où je vais rendre compte à l'Etre suprême d'une longue administration. Lorsqu'il nous fait naître, il**

nous donne un bien qui nous est étranger, & qu'il nous redemande quand il le juge à propos. C'est une folie de vouloir s'opposer à ses décrets ; c'est une impiété d'en murmurer. Il n'y a qu'un mauvais Soldat qui puisse obéir à regret aux ordres de son général. Avant que mes yeux se ferment pour toujours, écoutez les avis que ma tendresse & mon expérience m'engagent à vous donner. Ce que je vous demande avec le plus d'instance, mon fils, c'est d'avoir la Religion en vue dans toutes vos actions. Vous savez les obligations que nous avons aux Monarques François ; ayez pour eux un attachement inviolable. La gloire de vos Etats sera toujours inséparable de celle de la France. Faites un bon usage du droit que vous avez de récompenser & de punir. Si vous ne pouvez vous dispenser d'écouter les rapports, n'agissez qu'après les avoir approfondis. Le moyen le plus sûr de réprimer les factions, c'est d'en connoître les sources & de les tarir. L'administration de vos Etats dépendra de la manière dont votre Conseil sera composé. Employez tous vos soins à bien choisir ses Membres ; qu'ils jouissent d'une réputation intacte ; qu'ils aient un âge mur, de l'expérience, des connoissances, & sur-tout celle de l'Histoire qui est la grande Ecole des hommes. La paix est le seul bien qui nous fasse jouir des dons de la nature : que rien ne vous coute pour la conserver ; préférez-là à la guerre dont l'issue souvent incertaine a toujours des suites funestes. Ménagez le sang d'autrui comme le vôtre même ; & si vous êtes né pour commander à des hommes, n'oubliez pas que vous êtes encore plus obligé de vous commander à vous-même », telles furent les dernières paroles de Baudouin V, septième Comte de Flandre, surnommé de l'Isle, parce qu'il fut le fondateur de cette Ville. Ce fut aussi lui qui commença à fortifier les Villes de S. Omer & d'Aire. Il y eut de son tems une peste si cruelle qu'elle emportoit, dit-on, jusqu'à six cens hommes par jour dans la seule Ville de Gand, & la mer submergea une partie de la Morinie. L'Auteur des Chroniques de Flandre rapporte encore un autre fait : il dit qu'en 1057, il s'assembla près de Tournay une multitude innombrable de couleuvres, lesquelles se séparèrent en deux bandes, qu'elles se livrèrent un combat sanglant, que l'une des bandes se voyant considérablement affoiblie, prit la fuite, & alla se cacher dans des troncs d'arbres, que l'autre poussa des siflemens aigus comme pour célébrer sa victoire, & qu'elles continuèrent ce bruit jusqu'à ce qu'on les eut entouré de pailles & de bois auxquels on mit le feu & qui les consumèrent.

Baudouin de l'Isle mourut âgé de 53 ans, & fut enterré à S. Pierre de Gand. Adele sa veuve alla à Rome, y reçut le voile des mains du Pape, & étant revenue en Flandre, passa le reste de ses jours dans l'Abbaye de Messine qu'elle avoit fondée.

L'usage des Tournois s'étoit introduit depuis long-tems dans la France. Baudouin de l'Isle favorisa beaucoup ces spectacles qui servoient à amuser le public, & à former ceux qui s'y livroient : la noblesse s'en occupoit beaucoup pendant la paix. Ils entretenoient le génie guerrier de la nation. On y apprenoit à manier adroitement la lance & l'épée, à se servir à propos du bouclier, à se tenir ferme à cheval, à soutenir les chocs les plus rudes sans être désarçonné. On y introduisit la galanterie, afin d'exciter à des entreprises plus hardies & plus généreuses. Les Chevaliers paroissoient à la barre avec la livrée de quelque Dame, célèbre par sa beauté ou son mérite, parfois avec des devises inconnues, & les vainqueurs forçaient les vaincus de rendre hommage à celles dont ils se faisoient gloire de célébrer les charmes.

On vit sous Baudouin de l'Isle, le chapitre d'Hénin-Liétard qui fut ensuite donné à des Réguliers, ceux d'Aire & de Lillers se former. Il plut aussi à ce Comte de Flandre de s'emparer vers 1050 de tous les biens de l'Abbaye de S. Vaast, & de les garder jusqu'à sa mort. Il nomma des Abbés, qui dégagés de toutes les affaires séculières, n'avoient d'autre occupation que celle de maintenir la vigueur de la discipline parmi leurs Moines, & de leur donner l'exemple. Il paroît que ceux qu'il choisit pour être à la tête de cette Communauté, lui firent honneur. L'Histoire parle sur-tout d'un Popon de très-grande naissance qui, après s'être distingué dans les armes & après avoir été employé avec succès dans diverses Ambassades, fut fait Abbé de S. Vaast & mourut en odeur de sainteté.

Lors de l'invasion des Normands, le corps de S. Bertin, par le conseil de S. Folquin, Evêque de Térouanne, avoit été caché sous le Maître-Autel de l'Eglise de ce Monastère : il y resta pendant deux cens ans ; & l'on avoit perdu jusqu'à la mémoire de cette précieuse Relique,

lorsque sous l'Abbé *Bovon*, en travaillant à quelque réparation en 1052, on en fit la découverte. Elle fut levée de terre avec beaucoup de cérémonie ; & comme Dieu attesta de nouveau la sainteté de son serviteur par des miracles multipliés, l'Abbé *Bovon* écrivit l'histoire de cet événement mémorable.

An 1067.

Baudouin VI, surnommé *de Mons* ou *le Bon*, huitième Comte de Flandre, avoit épousé, ainsi que nous l'avons dit, *Richilde* fille de *Régnier*, Comte de hainaut, dont il eut *Arnoul*, dit *le Malheureux*, qui lui succéda, & *Baudouin* à qui le Hainaut tomba en partage. Comme cette Princesse avoit eu d'un premier mariage des enfans à qui le Hainaut devoit naturellement appartenir, elle les obligea de renoncer à leurs prétentions, en faveur des enfans qu'elle avoit eus du Comte de Flandre.

Baudouin de Mons ne gouverna pas long-tems ses Etats, & ce fut pour le malheur de ses Sujets ; car outre que la fin de son administration fut le commencement de beaucoup de troubles, il montra toutes les qualités qui étoient propres à faire le bonheur de ses Peuples. Du tems de ce bon Prince, disent les Historiens Flamands, il n'étoit pas nécessaire de fermer les maisons, encore moins de porter des armes, tant on voyoit régner l'ordre & la confiance. Il ne commençoit aucune action sans avoir imploré le secours du Ciel. Il étoit extrêmement sobre ; il parloit peu & bien, il ne faisoit rien sans conseil : on ne le voyoit qu'autant que la nécessité l'obligeoit de se produire. On le connoissoit plus par ses actions que par sa personne. Il bannissoit de sa Cour les flatteurs, les évaporés, ceux qui n'approchent le Prince que pour lui dérober des faveurs. Toujours vrai, toujours juste, sa parole étoit sacrée ; il donnoit volontiers, mais à propos, & ses bienfaits n'étoient jamais un fardeau pour son Peuple ; il entretenit la paix avec ses voisins. Il ne connoissoit d'autre plaisir que celui de la chasse ; pour se le procurer, il fit bâtir à Hesdin un Palais magnifique où il nourrissoit dans un parc très-étendu des bêtes fauves. Tel étoit *Baudouin de Mons*, dont la mémoire fut long-tems en vénération dans la Flandre. Ce fut par ordre de ce Prince, & depuis 1068, qu'on vit les Baillis de Flandre & de Hainaut porter à la main un bâton blanc, comme pour marquer le droit qui leur étoit accordé de punir les coupables. On a conservé plusieurs Ordonnances de ce Comte de Flandre. Les Ecclésiastiques qui, dans ces siècles barbares, étoient presque les seuls qui eussent des connoissances, avoient attiré à leurs Tribunaux toutes les affaires. *Baudouin* réprima cet abus, & voulut qu'en ce qui concernoit les affaires séculières, on ne put être cité que devant les Echevins. Il ordonna que les coupables subiroient la peine du talion, lorsque la chose seroit possible. Il défendit qu'on contraignit personne de soutenir ses droits par le duél, ou par les épreuves superstitieuses du feu & de l'eau. De son tems, les Comtes de Flandre avoient, ainsi que les Rois de France, de Grands Officiers, comme un Connétable, un Chancelier &c. Ils avoient aussi un Conseil composé de douze Barons qui étoient les Seigneurs les plus distingués du pays.

An 1070.

Baudouin de Mons étant tombé malade à Oudenarde, fit porter dans cette Ville tous les corps saints qui étoient dans ses Etats. Il convoqua ensuite les Seigneurs de Flandre & de Hainaut, pour leur recommander ses enfans. Il fit son testament, par lequel il donna la Flandre à *Arnoul* son fils aîné, le Hainaut à *Baudouin* son cadet, & les mit l'un & l'autre sous la tutelle de *Robert le Frison* leur oncle. Comme les grands fiefs ne se partageoient pas alors, ce Prince qui avoit du courage & de l'ambition, du vivant même de son père, avoit été chercher fortune dans l'Espagne & dans la Grèce ; il avoit fini par conquérir la Frise. Le Comte de cette Province ayant été tué dans un combat, *Gertrude de Saxe* sa veuve s'étoit déterminée à épouser *Robert* qui, par ce mariage, s'étoit assuré les droits qu'il ne tenoit que de son épée. *Baudouin de Mons* mourut & fut pleuré, dit la Chronique de Flandre, *tant du cœur que des yeux*. On l'enterra au Monastère de

hasnon, & l'on mit sur son tombeau cette inscription : *Baudouin, par la grace de Dieu, Comte de Flandre*. Alors *Richilde* sa veuve commença à intriguer, & se donna tant de mouvemens, que, malgré le testament de *Baudouin*, les Etats de Flandre lui déférèrent la tutelle de ses enfans. Aussi-tôt *Robert* alla trouver *Philippe I*, Roi de France, à qui il appartenait de faire exécuter les dernières volontés de *Baudouin de Mons*, & l'engagea dans ses intérêts. *Richilde* sachant que *Philippe* avoit promis son assistance à *Robert*, pour écarter un si dangereux protecteur, lui fit offrir quatre mille écus d'or, que ce Prince accepta, & moyennant lesquels il retira la parole qu'il avoit donnée à *Robert*. Celui-ci, frustré de ses espérances, alla dans la Hollande. Mais *Geofroi*, Duc de la Basse-Lorraine, qui soutenoit *Richilde*, le poursuivit, & l'ayant défait dans un combat, l'obligea de se retirer avec sa femme & ses enfans auprès du Duc de Saxe son beau-père.

Cependant *Richilde* mécontentoit extrêmement les Flamands. Les Seigneurs de *Mailly* & de *Couci*, auxquels elle s'étoit livrée, abusoient de sa confiance, & ne cessoient de lui donner des conseils violens. Naturellement affable & généreuse, elle devint fière & avare : elle exerça des actes de cruauté & de tyrannie. La Ville d'Ipres lui ayant député des gens de qualité, elle leur fit trancher la tête ainsi qu'à toute leur suite. Il paroît même qu'elle avoit intention de dépouiller son fils de ses Etats, apr le mariage qu'elle contracta avec *Guillaume Osberne*, Gentilhomme Anglois, à qui elle fit prendre le titre de Comte de Flandre. Les excès de *Richilde* soulevèrent à la fin les différens Ordres des Etats de Flandre : ils députèrent secrètement vers *Robert le Frison*, & l'assurèrent que, s'il vouloit venir en Flandre, il y seroit favorablement accueilli. *Robert* ne manqua pas d'instruire son beau-père des dispositions des Flamands. Il en obtint la permission de lever une petite armée, avec laquelle il prit la route de Flandre. Il vint d'abord à Lessine où il comptoit trouver *Richilde* & l'enlever. Mais elle s'étoit retirée à Lille avec ses enfans. Quantité de Flamands s'étant joints à *Robert*, il se rendit à Gand où il trouva des Députés de plusieurs Villes de Flandre qui renouvellèrent les paroles qu'on lui avoit déjà données. Après avoir reçu leur serment de fidélité, il marcha vers Ipres qu'il réduisit sous son obéissance ; ayant pris le chemin de Lille, il fut d'abord reçu dans le Château, & ensuite dans la Ville ; il y trouva le Seigneur de *Mailly* ; & comme les Flamands le regardoient comme un des principaux auteurs de leurs maux, il le fit mourir. A la première nouvelle de l'entrée de *Robert* dans le Château de Lille, *Richilde* s'étoit sauvée à Amiens, pour implorer le secours du Roi de France. *Robert*, pour ne pas laisser refroidir l'ardeur des Flamands, vint à Cassel d'où il fit la conquête d'une grande partie des Etats du Comte de Flandre. Mais Arras, Douay, Tournai, S. Omer, Aire, Boulogne, S. Pol & Bethune, continuèrent de tenir le parti de *Richilde*. *Philippe I* reçut favorablement les Envoyés de cette Princesse. Ayant assemblé une nombreuse armée, il vint la trouver à Amiens, & entra avec elle dans la Flandre.

Ce Prince sachant que *Robert* étoit à Cassel, vint à S. Omer, & de là au Village de Bavinchove. *Robert*, sans s'étonner, attaqua le Roi qui n'avoit pas eu le tems de ranger ses troupes en bataille ; il mit d'abord en fuite ceux du Hainaut, fit prisonnière *Richilde* qui s'étoit avancée pour encourager ses troupes, & la fit conduire à Cassel. *Philippe* déconcerté par cet échec prit la fuite, & *Robert* le poursuivit vivement ; mais *Eustache* Comte de Boulogne étant survenu, le Roi reprit courage, défit une partie des Flamands, & fit prisonnier *Robert* qu'il conduisit à S. Omer. De là il partit pour Montreuil. Pendant le tems qu'il y resta, ceux du Hainaut & de la Flandre traitèrent de la liberté de leurs prisonniers à l'insçu du Roi & du Comte de Boulogne ; & *Richilde* fut échangée contre *Robert*.

An 1071.

Philippe outré fit tomber sa vengeance sur S. Omer : il entra dans cette Ville la nuit du 6 Mars 1071, & la mit à feu & à sang.

An 1072.

Robert & Richilde, plus animés que jamais, se rejoignirent dans l'endroit où s'étoit donnée la première bataille, résolus d'en livrer une seconde. Au moment où elle alloit commencer, ce Prince représenta à ses soldats que s'ils considéroient le caractère dur & impérieux de *Richilde*, après l'outrage qu'ils lui avoient fait, ils n'avoient plus à attendre que la servitude ou la mort ; que la guerre qu'il lui avoit déclarée avoit été indispensable ; que les vexations qu'ils avoient éprouvées la justifioient ; que le Roi de France n'aimoit que l'argent ; qu'il auroit dû se rappeler ce qu'il devoit à son tuteur ; que ce Monarque avoit commencé par lui promettre sa protection, qu'il ne la lui avoit retirée que parce qu'il s'étoit laissé corrompre par l'argent de *Richilde* ; qu'il étoit de leur intérêt ainsi que de leur honneur de poursuivre des hommes injustes & d'éteindre la tyrannie dans leur sang ; que le meurtre des Ambassadeurs & des Députés dont *Richilde* s'étoit rendue coupable, étoit de l'aveu de toutes les nations, le plus grand de tous les crimes ; que, dès qu'ils avoient pour eux la justice, ils ne devoient pas redouter le plus grand nombre ; qu'il ne leur restoit plus d'autre parti à prendre que celui de mettre en Dieu toute leur confiance, de vaincre ou de mourir. Les Flamands encouragés par ce discours, & convaincus de la justice de leur cause, commencèrent par se munir des Sacremens de l'Eglise, & marchèrent ensuite avec confiance à l'ennemi. Lorsque *Robert* fut au moment d'en venir aux mains, il remontra de nouveau à ses troupes qu'elles alloient combattre pour leur liberté, celle de leurs femmes & de leurs enfans ; qu'elles ne devoient pas craindre des gens noircis de crimes, & qui d'ailleurs étoient fatigués par une longue marche. Ensuite il rangea son armée en bataille, mit la cavalerie sur les ailes, les troupes légères sur le front, derrière, les troupes Allemandes, & prit lui-même la conduite de l'aile droite.

Philippe dont l'armée étoit beaucoup plus nombreuse que celle de *Robert*, avoit cru que ce Prince n'oseroit pas l'attendre ; il apprit avec étonnement qu'il alloit l'attaquer. Il se mit à la hâte en ordre de bataille ; il représenta à son armée la honte qu'elle auroit de se laisser battre par une poignée de gens, par des traîtres qui ne devoient attendre qu'une punition proportionnée à leurs forfaits, & qui avoient à leur tête un Prince qui avoit mérité d'être déshérité par son père. Le combat commença au point du jour & dura jusqu'au coucher du soleil. *Robert* apprenant que son aile gauche commençoit à faire plier les François, y alla, & sa présence ayant redoublé les forces de ses soldats, ils enfoncèrent l'ennemi & pénétrèrent jusqu'au centre.

L'aile droite de *Robert* n'avoit pas moins d'avantage que la gauche ; elle avoit mis en fuite le corps qu'on lui avoit opposé ; le Comte *Arnoul* s'y trouvoit : on dit que ce jeune Prince, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, étant tombé une troisième fois de cheval, *Gerbodon* un de ses soldats le tua ; que celui-ci, ayant reconnu l'énormité de son crime, alla à Rome se jeter aux pieds du Souverain Pontife pour obtenir son absolution, & qu'il s'enferma ensuite le reste de ses jours dans l'Abbaye de Cluni, pour y faire pénitence. Ainsi périt un Prince, âgé de dix-sept ans, après avoir été dix-neuf mois Comte de Flandre. Sa mort acheva de mettre la consternation dans l'armée française ; le champ de bataille fut jonché de vingt-deux mille morts. *Osberne*, mari de *Richilde*, & le Seigneur de *Couci* furent trouvés dans la foule. *Robert* pleura son neveu & le fit enterrer à S. Bertin. On mit sur la pierre qui couvroit son tombeau l'effigie de ce Prince qui tenoit une épée dans la main. La mort d'*Arnoul*, qu'on a surnommé *le Malheureux* ou *le Simple*, arriva en 1072 au mois de Mars. Cette victoire fit reconnoître *Robert le Frison* Comte de Flandre.

Eustache, Comte de Boulogne, avoit été fait prisonnier à la bataille de Cassel. *Geofroi* son frère, Chancelier de France & Evêque de Paris, écrivit à *Robert* pour traiter de sa rançon. Ce Prince qui connoissoit l'ascendant qu'*Eustache* avoit sur l'esprit du Roi de France, lui rendit la liberté sans rien exiger. Le Comte, sensible à cette générosité, commença par engager le Roi de ne plus se mêler de cette querelle, & ensuite le détermina à prendre le parti de *Robert*.

Ce Prince élevé à une place qui étoit depuis long-tems l'objet de son ambition, songea à s'y maintenir, en se faisant un appui de l'Empereur *Henri IV*. Il lui envoya des Députés pour lui faire hommage du Comté d'Alost & des autres terres qu'il possédoit dans l'Empire. Ils lui proposèrent en même tems de s'unir au Comte de Flandre & de lui envoyer du secours. *Robert*

poursuivit ensuite *Baudouin* & *Richilde* dans le Hainaut qu'il ravagea. Le premier ne trouva pas de moyen plus court & plus sûr de terminer une guerre qu'il ne pouvoit plus honorablement soutenir, que celui d'aller trouver l'Evêque de Liège & de lui faire hommage du Hainaut. Ce Prélat se rendit médiateur de cette affaire. Ayant été agréé par les deux partis, il conclut un traité qui portoit que *Robert* garderoit le Pays & Comté de Flandre, à la réserve de Douai & de ses appartenances qui demeureroient au pouvoir de *Baudouin* & de ses héritiers, moyennant une somme que *Robert* promit de payer à *Richilde* & à *Baudouin* ; & ce dernier de son côté renonça pour lui & pour ses successeurs au Comté & à la Seigneurie de Flandre, & s'obligea à épouser une parente de la femme de *Robert*, faute de quoi il consentoit à perdre Douai & ses appartenances. En effet cette Princesse lui ayant été présentée, elle lui parut si difforme, qu'il aima mieux perdre les Pays qu'on offroit de lui céder, que de la prendre pour femme. Il épousa *Ide*, fille d'*Henri IV*, dont il eut un fils nommé *Baudouin* qui lui succéda au Comté de Hainaut. *Robert le Frison* fit ensuite la paix avec le Roi de France, qui épousa *Bertrade*, que la femme du Comte de Flandre avoit eue de *Florent*, Comte de Hollande son premier mari, & qui fut mère de *Louis le Gros*.

An 1075.

En 1075, *Robert le Frison*, accompagné de plusieurs Seigneurs du pays, fit un voyage de dévotion à la Terre Sainte.

An 1079.

Il y eut, sous ce Comte de Flandre, de grands troubles dans l'Evêché de Téroouanne. La corruption des mœurs y étoit très-grande. *Hubert*, ayant succédé à *Drogon* en 1078, fut accusé & convaincu d'hérésie & de simonie. Le peuple se souleva contre lui ; il y eut une émeute dans laquelle il fut dangereusement blessé, ce qui l'obligea de se retirer dans l'Abbaye de S. Bertin où il se fit Religieux. *Lambert*, soutenu par le Comte de Flandre, envahit ensuite l'Evêché ; mais il éprouva les plus fortes oppositions : ayant été accusé d'hérésie & de simonie, il fut cité au Concile de Rome, qui se tint l'an 1082, & refusa d'y aller ; le Légat du Pape l'excommunia tant à cause de ce refus, que pour d'autres crimes, & parce qu'il avoit emprisonné cinq Clercs pour les empêcher d'aller à Rome. Nonobstant cette excommunication, il trouva un Evêque qui l'ordonna ; & le Comte *Robert* l'ayant accompagné avec une troupe de gens armés, il se présenta devant l'Eglise de Téroouanne pour se faire reconnoître. Le peuple & le Clergé en avoient fermé les portes ; on les brisa à coups de hache. *Lambert* trouva à l'entrée une croix & une statue du Sauveur qui tenoit à la main un papier contenant les raisons qui empêchoient le Clergé & le peuple de le recevoir, & dans lequel on lui défendoit au nom de celui qui lui présentait cette protestation, d'entrer dans le lieu saint. Il coupa la main de la statue ; ayant pénétré dans l'Eglise, les gens armés qui l'accompagnoient se jetèrent sur le Clergé & sur le Peuple, blessèrent plusieurs Clercs & en laissèrent d'autres à demi-morts. *Lambert* engagea ensuite le Comte à priver de leurs biens ceux qui ne voulurent pas le reconnoître ; *Robert* les chassa de leurs terres ; & le Pape lui ayant écrit deux lettres à ce sujet, il les reçut fort mal & accabla d'injures ceux qui les lui présentèrent.

Lambert occupa ainsi pendant deux ans le Siège de Téroouanne. Mais la fermentation qu'il avoit occasionnée n'ayant fait qu'augmenter, à la fin ses ennemis prévalurent ; ils se jetèrent sur lui comme il étoit dans l'Eglise, lui coupèrent la main droite, lui arrachèrent la langue, le chassèrent et mirent en sa place un nommé *Gérard*. Le Peuple avoit demandé ce dernier, & le Clergé l'avoit élu ; il désiroit avec passion cette place ; mais comme il ne pouvoit pas l'occuper sans le consentement du Roi, sachant que *Philippe I* aimoit beaucoup l'argent, il emprunta une somme considérable dont il lui fit présent. Pour satisfaire ses créanciers, il fut obligé d'aliéner les biens de l'Eglise & de vendre les Prébendes. Il occupa le Siège de Téroouanne pendant quinze

ans, après lesquels, ayant été accusé & convaincu d'hérésie, il fut obligé de quitter sa place & de se retirer au Mont S. Eloi. Alors le Chapitre de Téroouanne élut pour Evêque *Archambaud*, Chanoine de S. Omer ; mais on ne put le déterminer à accepter cette place orageuse. On jeta les yeux sur *Aubert*, Chanoine d'Amiens, qu'il étoit aussi de Téroouanne : comme les Canons défendoient d'avoir des titres dans plusieurs Eglises, les Abbés du Diocèse, pour venger l'infraction faite à la discipline, élurent *Jean de Warneston*, Archidiacre d'Arras, dont le mérite étoit universellement reconnu ; & les Laïcs en présence de qui se fit cette élection y adhérèrent ; cette division forma la matière d'une contestation qui fut portée devant le Pape ; il se tenoit alors à Rome un Concile qui cassa l'élection d'*Aubert*, & confirma celle de *Jean*. On avoit fait cette poursuite à l'insçu de ce saint Prêtre, qui témoignoit la plus grande répugnance à se charger de l'Evêché de Téroouanne. Comme on craignoit qu'il ne prit la fuite, le Pape dans les lettres qu'il lui écrivit pour confirmer son élection, lui défendit de refuser. Lorsqu'on les lui présenta, il témoigna la plus grande affliction ; cependant il se soumit par obéissance, & ayant été sacré par l'Archevêque de Reims, il gouverna pendant plus de trente ans le Diocèse de Téroouanne.

C'est sous *Robert le Frison* que vivoit *Arnoul*, le troisième des Prévôts de S. Omer, dont le nom soit passé jusqu'à nous. Il étoit du nombre de ceux qui croyoient que ce Prince n'avoit aucun droit au Comté de Flandre, & qui tenoient ouvertement le parti de *Baudouin de Hainaut*. Il ne vouloit pas non-plus reconnoître *Lambert* pour Evêque de Téroouanne ; enfin comme le Comte de Flandre n'avoit pas des mœurs bien pures, il se croyoit obligé de lui en faire des reproches. La considération dont jouissoit *Arnoul* obligea pendant quelque tems *Robert* de dissimuler, & même de ne rien oublier pour le gagner. Toutes ses tentatives furent inutiles. Irrité de plus en plus contre ce Prévôt, il se détermina enfin à le dépouiller de ses biens & à le chasser de ses Etats. *Arnoul* se retira à Rome où le Pape prit ouvertement sa défense. Il écrivit à l'Evêque de Soissons d'aller trouver le Comte de Flandre & de lui présenter des lettres dans lesquelles il s'exprimoit dans les termes les plus forts en faveur d'*Arnoul*. Le Prélat sçut si bien ménager cette affaire, que le Prévôt de S. Omer rentra dans sa place.

An 1091.

Dans les siècles précédens, il avoit été d'usage que les Comtes de Flandre héritassent des biens-meubles des Ecclésiastiques, & il n'étoit pas permis à ceux-ci d'en disposer par leurs testamens. Cet usage étoit tombé en désuétude ; *Robert le Frison* résolut de le faire revivre : il rendit une Ordonnance qui défendit à tous Prêtres de faire des testamens, parce que leurs meubles appartenoient de droit aux Comtes de Flandre. *Manasses*, Archevêque de Reims, en ayant été informé, assembla dans sa Métropole un Concile qui fit une députation à *Robert* ; elle étoit composée des Abbés de S. Bertin & de Ham, du Prévôt de l'Eglise de S. Omer & de celui de Watten. Ils prirent le moment où le Comte étoit à l'Abbaye de S. Bertin dans une espèce de retraite, passant la plus grande partie de son tems dans la méditation & dans la prière. Ils lui présentèrent d'abord une lettre du Pape *Urbain* : « *Prince*, lui disoit ce Pontife, ***rappelez-vous les bienfaits dont le Seigneur vous a comblés malgré les volontés de votre père. Souvenez-vous que vous avez été élevé de la condition la plus médiocre à l'état le plus grand ; que vous étiez pauvre & que vous êtes devenu riche ; que vous étiez un simple particulier & que vous êtes devenu Comte de Flandre. Vous avez fait jusqu'à présent un si bon usage de vos biens : vous avez élevé plusieurs Temples au Seigneur : vous avez bâti des Monastères : vous avez érigé des Congrégations entières, & vous leur avez accordé de grands privilèges. On trouveroit à peine dans vos Etats une famille consacrée à Dieu qui n'ait éprouvé votre protection & que vous n'ayez comblée de vos faveurs. Comment se peut-il que vous songiez aujourd'hui à souiller, à détruire votre gloire par un acte qui est l'abus le plus grand de votre autorité ? Que vous sert-il d'avoir répandu vos dons avec profusion sur les Ministres du Seigneur, si vous cherchez maintenant à ravir leur fortune, à mettre les mains sur leurs possessions ? Vous alléguez l'exemple de vos ancêtres ; mais ce qui est contre la justice peut-il jamais prescrire ? Il n'est point d'usage qui puisse autoriser les crimes au***

Tribunal du Souverain Juge. Celui dont vous vous êtes rendu coupable par votre Ordonnance est si grand, que nous avons ordonné que vous serez excommunié vous & vos adhérens, si vous ne la révoquez ».

Robert étonné de la fermeté qui régnoit dans cette lettre & de ce que les Députés du Concile y ajoutèrent de vive voix, & craignant que le soulèvement occasionné par son Ordonnance n'eut des suites fâcheuses, en rendit une autre par laquelle il déclaroit qu'il la révoquoit, qu'il entendoit abolir les usages adoptés par ses prédécesseurs concernant les successions Ecclésiastiques, & permettoit aux membres du Clergé de donner à qui bon leur sembleroit leurs biens-meubles & immeubles. Les Députés du Concile revinrent avec cette pièce triomphante ; & ce fut ainsi, dit *Iperius*, que le Comte de Flandre s'humilia devant les Ministres du Seigneur & qu'il leur donna une satisfaction entière.

C'étoit avec raison que le pape *Urbain* parloit dans sa lettre au Comte *Robert* des établissemens Ecclésiastiques qu'il avoit faits ou favorisés dans ses Etats. On met de ce nombre les Abbayes d'Ham, d'Estrun, le Monastère & la Congrégation d'Arrouaise, & le Prieuré de Watten.

An 1093.

Robert avoit fait plusieurs voyages de dévotion à la Terre-Sainte. Au retour d'un de ces voyages, il apprit que le Roi d'Angleterre refusoit de compter les trois cens marcs d'argent qui étoient délivrés chaque année au Comte de Flandre depuis la conquête de l'Angleterre : il arma aussi-tôt une flotte & se préparoit à faire une descente dans ce Royaume, lorsque la mort le surprit à Cassel en 1093 : il fut enterré dans l'Eglise de cette Ville.

Il avoit eu de *Gertrude de Saxe* trois fils & trois filles, savoir, *Robert* qui lui succéda, *Philippe* qui se tua à Aire en faisant une chute & qui fut père du fameux *Guillaume de Loo* ou *d'Ipres*, & *Baudouin*, Evêque de Têrouanne. Il eut aussi trois filles : *Marie* Abbessse de Messine, *Adele* femme de *Canut*, Roi de Danemarck, & *Gertrude* Comtesse de Louvain, mère de *Thierry d'Alsace*. Ce que nous avons dit de *Robert le Frison* peint suffisamment son caractère. Il fut ambitieux, courageux, d'un génie inquiet, entreprenant & d'une dévotion peu éclairée qu'il accommodoit avec ses passions.

Ce fut vers le tems de la mort de *Robert le Frison*, que la Ville d'Arras, privée depuis plusieurs siècles de la satisfaction d'avoir un Evêque, eut enfin l'avantage de recouvrer son ancienne prérogative.

Gérard II Evêque de Cambrai, étant mort le 11 Août 1092, il y eut de grandes contestations pour le choix de son successeur entre les Seigneurs du Pays, le Clergé & le Peuple ; comme le Clergé à qui l'élection appartenoit ne pouvoit pas s'accorder, la Noblesse & le Peuple choisirent *Manasses* neveu de l'Archevêque de Reims, jeune homme que l'on disoit sans vertus & sans capacité, n'ayant pour tout mérite que la recommandation de ses parens. Soutenu par une brigade puissante, il prit possession malgré les oppositions qu'on lui fit de toutes parts. Le Clergé choqué avec raison de l'entreprise des Laïcs, réunit enfin ses suffrages en faveur de *Masselin* Prévôt de Cambrai, qui refusa la place qu'on lui offroit ; ces disputes firent naître au Clergé & au Peuple d'Arras le dessein d'avoir un Evêque dans leur Ville ; ils présentèrent à cet effet plusieurs requêtes à *Urbain II* : ils exposoient que leur Ville étoit assez considérable pour avoir un Evêque particulier, comme elle en avoit un avant la réunion des Diocèses de Cambrai & d'Arras. les circonstances se trouvèrent favorables aux Artésiens. C'étoit le tems des grandes querelles des Papes avec les Empereurs. Ils tenoient le parti d'*Urbain*, tandis que les Cambresiens favorisoient celui d'*Henri IV* ; ce Pontife reçut donc favorablement la requête des Artésiens, & écrivit à l'Archevêque de Reims en ces termes : « *L'Eglise d'Arras, une des plus considérables de votre Métropole, invoquant l'autorité des S. Canons, a été autrefois le Siège d'un Evêque. Elle a eu un Pasteur particulier qui jouissoit dans son Diocèse de tous les droits attachés à sa place. Notre intention est qu'il lui soit rendu ; & nous usons de notre autorité pour vous ordonner de la délivrer de la dépendance où elle est*

de l'Evêque de Cambrai, de lui rendre la dignité dont elle a joui dans les tems anciens, de lui donner un Evêque & de l'installer dans sa place. Nous enjoignons aussi, en vertu de l'autorité Apostolique, à celui qui aura été élu par le Clergé & par le Peuple, d'accepter sa place ; & l'objet de cette lettre ne doit pas vous surprendre ; car il arrive assez souvent que dans un tems de persécution les Villes sont privées de leurs Chefs, de leurs biens & de leurs membres, & qu'elles sont pour un tems confiées à d'autres Eglises ; mais lorsque les fléaux dont elles ont été affligées ont cessé, elles recouvrent leur ancienne gloire. A Rome ce 2 Décembre 1092 ». Le Pape écrivit en même tems au Clergé & au Peuple d'Arras pour leur ordonner d'élire un Evêque titulaire ; ses intentions furent exécutées quoiqu'avec beaucoup de difficultés. En effet le Clergé & le Peuple d'Arras ayant demandé à l'Archevêque de Reims, un Commissaire pour présider à l'élection d'un Evêque, ce Prélat leur marqua de se trouver à un Concile qui devoit se tenir dans sa Métropole le 20 Mars, où il avoit appelé le Clergé de Cambrai pour rapporter les titres, en vertu desquels il prétendoit que l'Eglise d'Arras lui fut soumise. Ce Concile fut composé de six Evêques. Les Députés d'Arras qui avoient pour Chef le Prévôt de l'Eglise de Notre-Dame, après avoir cherché à prouver que de tous tems leur Ville avoit été Episcopale (* On trouve dans ce discours qui est extrêmement prolix, qu'Arras & Soissons doivent leur naissance à Pompée, comme Rome doit la sienne à remus & à Romulus), insistèrent sur ce qu'on devoit rétablir les Evêques dans les Villes qui en avoient eu autrefois, lorsqu'elles étoient revenues à leur premier état, & qu'on devoit en établir dans celles qui étoient assez considérables pour en avoir. *Gaucher*, Archidiacre de Cambrai, & les autres Députés de cette Eglise, n'ayant rapporté aucun titre pour prouver leurs droits sur l'Eglise d'Arras, l'Archevêque fit lire la Bulle du Pape *Urbain*. Ensuite on apporta le livre des Canons ; & on lut celui du Concile de Sardique, touchant les érections des Evêchés. L'Archevêque ayant pris l'avis de tous les Ecclésiastiques constitués en dignité, ils le prièrent d'accorder un délai pour la décision d'une affaire si importante. Après une longue discussion, l'Archevêque prononça que les Parties se pourvoiroient devant le Pape dans les huit jours, commençant au Dimanche avant l'Ascension & finissant au Dimanche suivant, déclarant que, si les Artésiens manquoient de se rendre à Rome, il ne les écouterait plus ; & que, si les Cambrésiens refusaient d'y aller, il procéderait suivant l'intention du Pape à l'élection d'un Evêque d'Arras. Pour se conformer à la décision du Concile, l'Eglise d'Arras envoya à Rome *Jean* & *Drogon* deux de ses Clercs. Personne ne s'étant présenté devant le Pape de la part de l'Eglise de Cambrai au tems marqué, *Urbain* donna aux deux Députés d'Arras une lettre pour l'Archevêque de Reims, par laquelle il lui réitérait l'ordre de donner un Evêque à Arras, offrant, au cas qu'il craignit de s'attirer la haine de ceux de Cambrai, de le sacrer lui-même.

Jean & *Drogon*, après avoir remis la lettre du Pape à l'Archevêque de Reims, revinrent à Arras. On indiqua un jeûne de trois jours & des prières. Le jour de l'élection fut fixée au 10 Juillet 1093 : on y invita toutes les Communautés & tous les Chapitres des environs. Celui de Lille y envoya trois Députés. Le choix tomba sur *Lambert*, natif de Guine, & Chantre de la Collégiale de Lille. On écrivit à l'Archevêque de Reims, afin qu'il le sacrât. Ce Prélat répondit que le consentement des Evêques étoit nécessaire ; qu'il ne pouvoit fixer sans eux le jour du sacre de *Lambert*, & qu'il en parleroit à l'Assemblée qui devoit se tenir le jour de l'Assomption dans sa Métropole. Ce jour étant arrivé, il demanda un nouveau délai jusqu'à la Toussaint.

L'Eglise d'Arras, se voyant ainsi jouée, envoya un nouveau Député à Rome, & obtint une lettre du Pape, par laquelle il enjoignit à l'Archevêque de Reims de sacrer, sans délai, *Lambert*, Evêque d'Arras, & en même tems il écrivit à ce dernier. Le Prélat manda à *Lambert* qu'il avoit envoyé la lettre du Pape à l'Evêque de Soissons, avec ordre de la communiquer aux autres suffragans, & remit l'affaire à l'octave de S. André. *Lambert* étant allé à Reims & s'étant présenté à l'Archevêque le 18 Décembre, *Renaud* (c'étoit le nom de ce Prélat) le renvoya au Pape. Il marqua en même tems à *Urbain* que les Evêques Comprovinciaux avoient été d'avis qu'il s'abstînt de faire la consécration du nouvel Evêque d'Arras, parce qu'il craignoient que les Cambrésiens ne prissent ce prétexte pour se soustraire à la Métropole de Reims, d'autant que

cette Ville étoit d'un autre Royaume dont le Souverain étoit depuis long-tems l'ennemi du Vicaire de J.C. : il l'assura que, quand il l'auroit ordonné, il le recevrait & le reconnoîtroit volontiers pour Evêque, ne connoissant d'ailleurs personne plus digne de l'être. L'Eglise d'Arras joignit une de ses lettres à celle de l'Archevêque de Reims, pria le Pape de consacrer *Lambert* & d'ordonner que les bornes des Royaumes de France & d'Allemagne fussent celles des deux Diocèses.

Lambert partit pour Rome la veille de Noël, accompagné des trois principaux du Clergé d'Arras. La rigueur du froid l'obligea de passer six jours à Lyon ; il arriva à Rome le 17 Février. Ayant paru devant le Souverain Pontife, il se jeta à ses pieds & répandit beaucoup de larmes : il le pria de le décharger du fardeau qui lui avoit été imposé, tant à cause de son incapacité qu'à cause de la persécution à laquelle il devoit s'attendre de la part de l'Empereur & du Clergé de Cambrai, & le peu de revenus de l'Evêché d'Arras. Le Pape lui donna le baiser de paix, le consola, chargea deux Evêques de le loger lui & les siens, & de mettre ses effets en sûreté, attendu que l'Empereur étant le maître d'une partie de Rome, on avoit besoin d'escorte pour aller d'un quartier à l'autre. Il attendit ensuite pendant un mois qu'il se présentât des Députés de Cambrai afin d'écouter leurs raisons. Personne n'ayant comparu de leur part, le Pape sacra *Lambert* Evêque d'Arras, & le renvoya dans son Diocèse avec des lettres adressées à l'Archevêque de Reims, au Comte de Flandre & au Clergé d'Arras.

An 1097.

Pierre l'Hermite étant venu prêcher la Croisade dans la Flandre, ainsi que dans le reste de la France, engagea le Comte *Robert* & quantité de Seigneurs de prendre part à cette entreprise. Ce Prince se mit à leur tête. On trouve, dans le nombre de ceux qui l'accompagnèrent, *Guillaume*, Châtelain de S. Omer, avec ses deux frères, *Herman d'Aire*, *Ingelram de Lillers*, *Robert* avoué de Béthune, *Baudouin de Téroouanne*, *Hugues*, Comte de S. Pol, *Eustache* avoué de Téroouanne, *Jean de Haversbergue*, *Arnoul de Guisne*, *Raoul de Crequi* & *Gautier de Ghistelle*. Comme on commença alors à prendre des écussons pour se distinguer, on vit dans les bannières de la Province un Lion d'Or dans un champ de gueule. *Robert* avant son départ nomma, pour administrer ses Etats pendant son absence, Clémence sa femme qui répondit parfaitement à sa confiance.

Dans le même tems, *Anselme*, Evêque de Cantorbery, ayant encouru la disgrâce du Roi d'Angleterre, fut obligé de quitter ce Royaume. Il aborda au Port de Vissant d'où il vint à S. Omer. Le Prévôt des Chanoines avec son Clergé & l'Abbé de S. Bertin avec ses Religieux allèrent au devant de lui : il logea à S. Bertin & y passa cinq jours.

An 1099.

Le nouvel Evêque d'Arras assista en 1099 à un Concile que tint à S. Omer *Manasses*, Archevêque de Reims, avec quatre de ses Comprovinciaux. On y publia, en présence d'une grande multitude de peuple, cinq articles touchant la *trêve de Dieu*, qui concernoient la sûreté des Chemins, des Eglises, des Ecclésiastiques & la suspension d'Armes pendant certains jours de chaque semaine. Comme les plus petits particuliers avoient alors droit de se faire la guerre & qu'il en résultoit des desordres affreux, les Evêques pour qui on avoit le plus de vénération proposèrent aux principaux Seigneurs de convenir entre-eux que, pendant plusieurs jours de chaque semaine, on s'abstiendrait de toute voye de fait. Cette proposition ayant été acceptée, on appella le traité qui fut conclu, *la trêve de Dieu*. Plusieurs Conciles furent convoqués pour dresser des Réglemens, & ce fut l'objet de celui de S. Omer.

C'étoit alors un luxe qui n'étoit pas toléré même dans les Grands, de porter une longue chevelure. On regardoit ceux qui se le permettoient, comme des efféminés & comme des scandaleux. *Molanus* raconte à ce sujet le trait suivant. Le Comte *Robert* se trouvant à S. Omer le

jour de la Nativité voulut entendre avec sa Cour la Messe de *Godefroi*, Evêque d'Amiens, Prélat distingué par ses vertus. Après la lecture de l'Evangile, les assistans allèrent suivant l'usage présenter leurs offrandes ; le Prélat les refusa sous prétexte qu'ils portoient une longue chevelure comme des femmes. Alors les saints Mistères furent troublés. *Godefroi* prononça un discours dans lequel il releva avec force l'indécence de l'habillement du Comte de Flandre & de ses courtisans : il fit la plus forte impression ; ses Auditeurs voulurent donner à l'instant des marques de leur conversion ; & comme personne ne se trouva avoir des ciseaux, on se servit de couteaux & d'épées pour couper la partie de cheveux qui avoit causé le scandale. Le bruit de cette action se répandit dans toute la France, & le zèle de l'Evêque d'Amiens fut généralement approuvé.

An 1100.

Lambert, Abbé de S. Bertin, étoit frère de la Comtesse *Clémence* & du Pape *Callixte II*. Etant revenu d'une maladie qui l'avoit conduit aux portes du tombeau & qui lui avoit donné occasion de faire les plus sérieuses réflexions, il résolut de mettre la réforme dans son Abbaye qui étoit tombée dans le relâchement. N'ayant pu y réussir, il fit part de son projet à la Comtesse de Flandre qui le goûta & s'engagea de le soutenir de toute son autorité. Pour venir à bout d'une entreprise dont on connoissoit les difficultés, on résolut de faire venir à S. Bertin des Religieux de Cluni qui étoient alors dans une grande réputation de sainteté. *Clémence* écrivit à ce sujet à *Hugues*, Abbé de ce Monastère ; elle lui marquoit que voulant réprimer les abus qui étoient dans l'Abbaye de S. Bertin, & s'étant déterminée à y rétablir la régularité, & à user pour cela de l'autorité que lui avoit confiée le Comte son époux avant de partir pour la Terre-Sainte, après avoir pris les avis des Evêques de Téroouanne & d'Arras, des Grands de ses Etats, de *Robert de Béthune*, Avoué ou Défenseur de S. Bertin, & de *Guillaume*, Châtelain de S. Omer, elle soumettoit cette Maison à celle de Cluni, en sorte que l'Abbé de ce dernier Monastère pût désormais consacrer l'Abbé de S. Bertin, qui seroit obligé de suivre la règle de Cluni, & le destituer de sa Place, s'il n'en faisoit pas un bon usage.

Cette innovation fit beaucoup de peine à la plupart des Religieux de S. Bertin, qui n'étoient nullement disposés à se prêter à des projets de réforme. L'Abbé *Lambert* profita d'un voyage que *Jean*, Evêque de Téroouanne, fit à Rome ; il partit avec lui comme s'il avoit eu le même dessein, & prit pour compagnon un des Religieux de sa Maison qui montroit le plus d'opposition pour la réforme. Lorsqu'il fut arrivé à Cluni, il laissa l'Evêque continuer sa route & resta dans cette Maison pour y faire une espèce de novitiat. Comme le Religieux qu'il avoit amené travailloit à détruire ses projets, il le fit enfermer. Lorsqu'il eut pris une connoissance suffisante de la lettre & de l'esprit de la règle de Cluni, il prononça ses vœux entre les mains de l'Abbé. L'Evêque de Téroouanne étant revenu de Rome, les Religieux de S. Bertin furent surpris de ce que leur Abbé n'étoit plus avec lui. Lorsqu'on sçut qu'il avoit fait profession à Cluni, on prétendit qu'il avoit perdu par là l'autorité qu'il avoit dans sa Maison ; & la plupart des Religieux refusèrent de lui obéir. Alors il fit entrer des gens armés dans le Monastère. On enleva les rebelles, & on les conduisit dans différentes Maisons. *Lambert* écrivit à l'Abbé *Hugues*, & renouvella la demande que *Clemence* lui avoit déjà faite de lui envoyer quelques uns de ses Religieux pour inspirer à ceux de S. Bertin l'esprit de son ordre ; ce que cet Abbé lui accorda. La nouvelle de la réforme de S. Bertin s'étant répandue, les Sujets se présentèrent en foule ; & on compta en peu de tems cent vingt Religieux dans ce Monastère.

La fermentation parut s'appaiser pendant plusieurs années. L'Abbé *Lambert* profita du calme pour mettre, à la prière du Comte de Flandre, la réforme dans plusieurs Abbayes de la Province. En 1102, il l'introduisit à Auch, à qui il donna un Abbé un de ses Religieux, nommé *Odo*. L'Abbaye de S. Vaast étoit troublée par la mésintelligence qu'il y avoit entre les Religieux & l'Abbé *Henri* qui ne pouvoit supporter leurs désordres : il eut recours à l'Evêque *Lambert* ;

celui-ci le renvoya à l'Abbé de S. Bertin qui le conduisit au Comte de Flandre, à qui il exposa ses griefs. *Robert* lui promit sa protection. Peu après s'étant fait accompagner de l'Abbé *Lambert* & de plusieurs Religieux de S. Bertin, il vint à Arras, établit pour Prieur de S. Vaast un d'entre eux nommé *Alvise*, frère de l'Abbé *Suger*, que plusieurs prétendent avoir pris naissance à S. Omer. *Alvise* ramena la Communauté de S. Vaast à l'observance & à l'obéissance qu'elle devoit à son Abbé. *Lambert* en revenant par Aire, trouva que *Robert* & *Clémence* qui habitoient cette Ville, venoient de perdre un de leurs enfans & qu'ils étoient inconsolables ; il les engagea de permettre qu'il fit transporter ce jeune Prince dans son Monastère où on lui donna la sépulture.

Ponce, Abbé de Cluni, résolut de faire la visite de tous les Monastères de son Ordre qui étoient dans l'Espagne & dans la France. Etant arrivé à Abbeville avec un équipage de cent chevaux & un superbe cortège, il écrivit à l'Abbé *Lambert* qu'il iroit faire la Pâques à S. Bertin dont il parloit comme de sa propre Maison. Ses expressions choquèrent *Lambert* ; elles occasionnèrent un schisme dans l'Abbaye, les Religieux qui étoient venus de Cluni prétendant que *Ponce* disposeroit en maître de tout ce qui se trouvoit à S. Bertin, & qu'étant par sa Place l'Abbé des Abbés, il avoit le droit de déposer *Lambert* lui-même, si telle étoit sa volonté.

L'Abbé de S. Bertin, craignant que la visite de *Ponce* ne produisît quelque événement facheux, alla trouver la Comtesse *Clémence*, & lui représenta qu'il n'étoit pas à propos qu'un Chef d'ordre qui n'étoit pas dans l'étendue de ses Domaines y exerçât une espèce de souveraineté. *Ponce* ayant écrit à *Clémence* pour qu'elle lui permit de faire la visite de S. Bertin, elle ne lui fit point de réponse, & *Guillaume*, Châtelain de S. Omer, déclara hautement qu'il s'y opposeroit. Aussitôt l'Abbé de Cluni, choqué, manda à *Lambert* de lui renvoyer ceux de ses Religieux qui étoient dans sa Maison ; ce qui fut exécuté. *Ponce*, brûlant de se venger de l'affront qu'il avoit reçu, se rendit à Rome, & fit citer *Lambert* pour comparoître devant le Pape. L'Abbé de S. Bertin obéit : les circonstances lui étoient favorables. Le Pape, irrité contre les Clunistes qui tenoient le parti de *Henri IV*, approuva la conduite de *Lambert* & lui donna une Bulle avec laquelle il revint à S. Bertin où on le félicita d'avoir gagné sa cause.

Cependant *Lambert* ne regardoit pas lui-même cette affaire comme terminée ; il craignoit le crédit de l'Abbé de Cluni, & sachant combien à Rome l'argent faisoit pencher la balance, il écrivit à *Ponce* pour se réconcilier avec lui ; mais celui-ci, pour toute réponse, le fit sommer en vertu des vœux qu'il avoit prononcés de lui obéir ou de comparoître de nouveau devant le Pape. *Lambert* fut obligé de retourner à Rome. Comme l'Abbé *Ponce* traitoit cette affaire dans le Palais du Pape avec le Cardinal *Cajetan*, l'appartement au-dessus de celui dans lequel ils étoient, s'enfonça : le Cardinal fut tué & *Ponce* eut les jambes cassées. On regarda cet événement comme une preuve que le Ciel se déclaroit en faveur de *Lambert*. Les Clunistes firent une paix simulée, & ceux qui avoient déjà demeuré à S. Bertin, y furent renvoyés.

En 1115 la querelle recommença. Comme l'Abbé de Cluni faisoit de nouvelles tentatives qui auroient été préjudiciables aux Religieux de S. Bertin, l'Abbé s'adressa à *Jean Evêque* de Térouanne, qui en écrivit à *Paschal II*. Il lui marquoit que l'Abbé de S. Bertin, quoique soumis à l'Eglise de Térouanne, avoit fait profession, malgré sa défense, entre les mains de l'Abbé de Cluni, que, comme il avoit vu qu'il en résulteroit un bien pour l'ordre Monastique, il avoit consenti à ce que les Moines de S. Bertin fussent soumis à la règle de Cluni, & qu'on pût élire dans cet Ordre un Abbé à qui l'Evêque de Térouanne commettrait le soin de S. Bertin, mais que les Clunistes abusoient de l'autorité qui leur avoit été donnée sur ce Monastère. Le Pape ordonna que S. Bertin resteroit dans la liberté que lui avoient accordée les Papes *Victor* & *Urbain*. Il envoya peu après une Bulle portant que l'Abbé de S. Bertin seroit choisi parmi les Religieux de la Maison. Ces deux Bulles n'ayant pas suffi pour terminer la querelle, le Pape nomma les Evêques de Châlons, de Paris & d'Amiens pour examiner cette affaire. L'Evêque de Térouanne voulut aussi y figurer ; & prétendant que les Religieux de S. Bertin ne lui rendoient pas ce qui étoit dû à sa place, il les excommunia. Ils se pourvurent aussitôt devant le Pape qui écrivit à *Jean*, la lettre suivante : « *Paschal Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jean Evêque des Morins,*

Salut & Bénédiction Apostolique. Nous avons reçu vos lettres avec notre bonté accoutumée, & nous nous réjouissons de la conservation de votre santé : nous y avons vu avec surprise qu'un certain de nos Confrères, a fait signifier une excommunication aux Moines de S. Bertin qui sont nos Paroissiens. Nous avons trouvé que cette Sentence qui est évidemment de nulle valeur ne sentoît pas bon ; nous avons même apperçu que celui qui l'avoit portée étoit travaillé de quelque grain de folie ; car, s'il avoit été dans son bon sens, au lieu de parler comme il a fait, il auroit mis le doigt devant sa bouche. Nous nous recommandons à vos prières, & nous espérons que, par elles, celles de vos Frères & la grace de Dieu, nous passerons sans crime cette vie temporelle, & nous mériterons les joyes éternelles ». Il paroît que cette lettre singulière qui est de 1115 termina le différent qui en avoit été l'occasion. Le Pape calma aussi, au moins pour quelque tems, les troubles excités par les Clunistes, en ordonnant que leur règle continueroit d'être observée par les Religieux de S. Bertin, & que cette observance ne donneroit aucune atteinte à la liberté de ce Monastère ; mais il n'étoit pas facile d'éteindre le feu allumé par les deux Parties qui divisoient alors l'Abbaye de S. Bertin : il vivoit encore sous la cendre. *Lambert* étant tombé en paralysie en 1123, on mit en sa place le bienheureux *Milon* qui, au bout d'un an, fut déposé par le faction des Clunistes. *Jean II* qui lui succéda, fut déposé en 1131 par *Innocent II*, pour avoir tenu le parti de *Pierre Leon* ; & *Simon III* lui fut substitué en 1137. Ce dernier ayant abdicqué sa place, vingt-six mois se passèrent avant qu'on pût lui donner un successeur, parce que l'Abbé de Cluni continuoit de prétendre que c'étoit à lui à nommer à cette place. Enfin *Innocent II* termina cette affaire qui duroit depuis quarante ans en nommant Abbé de S. Bertin *Leon*, qui avoit professé pendant quatorze ans à Paris, qui avoit été ensuite Prieur d'Anchin & Abbé de Lobe : il eut pour successeur *Guilbert* qui joua un très-grand rôle. Le Pape *Alexandre* qui l'avoit fait son Chapelain lui accorda le pouvoir de porter la mître & de donner la tonsure à ses Religieux : il étoit si magnifique, qu'on l'appelloit *l'Abbé d'Or* ; il fit des dépenses immenses. Il commença une Eglise si superbe, qu'il ne fut pas possible de la continuer, & que son successeur fut obligé de la détruire pour en faire une plus modeste. Il paroît que sous l'administration de *Guilbert* la Communauté de S. Bertin ne fut pas exempte de troubles. *Godescalq*, Prieur de cette Maison, forma un parti contre l'Abbé qui se crut obligé de le déposer. *Godescalq* ayant prétendu qu'il n'en avoit pas le droit & que sa place étoit inamovible, l'affaire fut portée devant le Pape qui prononça en faveur de l'Abbé. Nous avons rapporté de suite tous ces faits qui concernent l'Abbaye de S. Bertin, afin de ne pas trop couper notre narration.

Nous allons parler maintenant de ceux qui se sont passés dans cet intervalle.

L'ancienne Cité d'Arras étoit depuis plusieurs siècles du Domaine des Chanoines, & l'Abbaye de S. Vaast jouissoit de la nouvelle : il y avoit souvent des contestations sur les limites. Le Pape *Paschal*, après avoir inutilement tenté d'assoupir ces querelles, prit le parti de nommer douze Prud-hommes pour les terminer. Cette affaire n'étoit rien moins qu'Ecclésiastique ; mais il étoit alors d'usage que les Souverains Pontifes & les Evêques jugeassent la plus grande partie des affaires Séculières. Pour empêcher que celle dont nous parlons se renouvellât, on sépara la Ville & la Cité par un rempart qui subsiste encore, & on n'entroit de l'une dans l'autre que par un Pont-levis auquel on a depuis substitué une porte.

An 1105.

Il régnoit dans toute l'Europe une espèce de peste qui dura depuis 1080 jusqu'à 1140 : on l'appelloit la maladie des Ardens ou le feu S. Antoine ; ceux qui en étoient attaqués ressentoient un feu qui les dévorait & qui faisoit tomber leurs membres en pourriture. Comme elle résistoit à tous les remèdes, la plupart des malades assemblés autour des Cathédrales imploroient avec ferveur les secours surnaturels ; ils invoquoient S. Antoine, S. Martin, Ste. Geneviève & surtout la Ste. Vierge. En lisant les Histoires de ces tems reculés, il n'est pas possible que Dieu n'ait guéri miraculeusement plusieurs de ceux qui étoient attaqués de la maladie des Ardens par la confiance qu'ils avoient en lui ou dans l'intercession des Saints pour qui ils avoient une dévotion

particulière, & que la Vierge spécialement n'ait donné à plusieurs des pestiférés d'Arras qui l'invoquèrent des preuves de son pouvoir auprès de Dieu ; mais nous ne trouvons pas que la manière dont on raconte que ces évènements extraordinaires sont arrivés soit également constatée ; il y a lieu de croire cependant qu'un cièrge fut l'instrument dont la Mère de Dieu se servit pour opérer alors des guérisons miraculeuses. Depuis ce tems jusqu'à nos jours, l'Eglise d'Arras a rendu à ce cièrge un culte pareil à celui qu'on a coutume de rendre aux Reliques.

Comme le fait dont nous parlons forme une époque mémorable dans l'Histoire de la Province & qu'il a paru jusqu'ici enveloppé de nuages, nous ferons contre notre coutume quelques observations qui pourront servir à les dissiper. Ceux qui ont écrit l'Histoire du Saint Cierge prétendent que la Sainte Vierge descendant à minuit de la voûte de la Cathédrale où l'Evêque *Lambert*, son Clergé & une foule de peuple étoient assemblés, donna à deux Joueurs d'instrumens un cièrge, & leur dit que tous les malades qui boiroient de l'eau dans laquelle on auroit fait tomber des gouttes de ce cièrge seroient guéris. Si ce fait étoit arrivé, il est hors de doute que l'Evêque *Lambert* l'auroit sur le champ constaté par un Procès-verbal dont l'original ou du moins quelque copie authentique existeroit encore, & qu'il n'auroit pas manqué d'instituer une Fête pour rappeler le souvenir d'un événement si mémorable. Les originaux des deux Bulles du Pape *Gelase*, en date de 1119 & 1120, dans lesquelles le fait dont il s'agit est raconté, ne se sont jamais trouvés. L'épithaphe de l'Evêque *Lambert*, qu'on voit sur un des côtés du Chœur de la Cathédrale dans laquelle il est parlé du fait en question, est postérieure de plus de cent ans à la mort de ce Prélat, puisqu'on y voit les Armes de Castille qui n'ont été connues en France que parce que la mère de *Saint Louis* les y apporta. D'ailleurs *Iperius* a donné une épithaphe de *Lambert* qui ne parle nullement de l'apparition de la Vierge. Quant à la représentation qui est derrière le Maître-Autel de la Cathédrale où l'on voit le fait que nous avons raconté d'après les Historiens du Saint Cierge, & qu'ils donnent comme une preuve de sa certitude, il suffit de l'examiner pour voir qu'elle lui est postérieure de plusieurs siècles. Ensuite il existe dans les Archives de la Cathédrale un manuscrit contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous l'Episcopat de l'Evêque *Lambert*, qui est intitulé, *Regestum Lamberti* : il n'y est fait aucune mention de l'apparition de la Vierge. Nous ne parlerons pas de la vertu qu'on a prétendu qu'avoit le Saint Cierge de brûler sans se consumer. Dans les mémoires présentés en conséquence de l'Ordonnance rendue par Mr. l'Evêque d'Arras en 1770, au sujet du Saint Cierge, les Mayeurs de la Confrérie conviennent que, depuis quelque tems, on a été obligé d'ôter plusieurs cercles de l'étui qui renfermoit le Saint Cierge pour pouvoir l'allumer.

Les Historiens des Croisades parlent beaucoup de la manière dont *Robert II* se signala dans la Palestine : on dit que les dépenses excessives qu'il fit le réduisirent à une telle indigence, qu'ayant eu plusieurs chevaux tués sous lui, il ne se trouva pas en état d'en acheter d'autres & qu'il se fit une quête dans l'armée des Croisés pour avoir un cheval pour le pauvre Comte de Flandre. *Robert* resta six ans dans la Palestine. A son retour, il sut que le Comte de Hainaut se proposoit de reprendre la Ville & le Château de Douai, & qu'il sollicitoit l'Empereur & le Comte de Hollande de lui enlever une partie de ses Etats. Loin d'être intimidé par cette ligue, il prévint ses ennemis en mettant le siège devant Cambrai. Le Pape, informé de son expédition, résolut de profiter de cette occasion pour satisfaire la haine qu'il portoit à *Henri IV*. Il écrivit au Comte de Flandre de ne point ménager des Schismatiques : « *Employez, lui dit-il, toutes vos forces à les poursuivre. Nous vous ordonnons cette guerre à vous & à vos successeurs ; par-là vous obtiendrez le pardon de vos péchés, & vous arriverez à la Jérusalem céleste* ». Langage bien étrange dans le chef d'une Religion qui ne prêche que la douceur & la paix. Les espérances que le Pape avoit fondées sur la valeur de *Robert* se trouvèrent frustrées. L'Empereur l'obligea de lever le siège de Cambrai, & vint l'assiéger lui-même dans Douai. Mais le Comte de Flandre se défendit si bien, que *Henri IV* fut obligé d'abandonner ce siège, & de faire une paix qui, à la vérité, ne fut pas de longue durée. Après la mort de ce Prince, *Henri V* son fils recommença la guerre ; elle dura jusqu'en 1110 : après avoir répandu beaucoup de sang de part & d'autre, on resta, comme il arrive

d'ordinaire, dans les mêmes termes où l'on étoit auparavant ; & il n'y eut que le Peuple qui fut la victime des passions de ses Souverains.

An IIII.

L'an IIII, *Robert II* assista au couronnement de *Louis le Gros*. Vers le même tems le Comte de Dammartin ayant déclaré la guerre au Roi de France, *Louis* ordonna à *Robert*, comme étant son vassal, d'aller combattre ce Seigneur. Le Comte de Dammartin remporta une victoire sur les troupes royales près de Meaux. Le Comte de Flandre ayant pris la fuite, comme il passoit sur un pont, son cheval s'abattit. Il mourut de cette chute le 3 Décembre. *Louis le Gros* le regretta beaucoup, & voulut conduire lui-même son corps à Arras où il fut enterré avec pompe dans l'Eglise de S. Vaast.

Robert II eut trois enfants de *Clémence* fille de *Guillaume*, Comte de Bourgogne, & sœur du Pape *Callixte II*, *Baudouin* qui lui succéda, *Guillaume* & *Philippe* qui moururent en bas âge. On dit que cette Princesse, ayant eu ces trois enfans dans les trois premières années de son mariage, craignit d'être trop féconde, & qu'elle usa des secrets de l'art pour se rendre stérile. Elle se plaisoit beaucoup à Aire où son second fils mourut : elle fit entourer de murailles cette Ville dont elle fut comme la seconde Fondatrice. Elle épousa en secondes noces *Godefroi*, Comte de Brabant & de Louvain.

Dès que les obsèques de *Robert II* furent achevés, *Louis le Gros* convoqua à Arras les Etats de la Flandre, & y fit reconnoître Comte de cette Province *Baudouin* fils aîné de ce Prince ; quoiqu'il n'eut que dix-huit ans, on s'apperçut bientôt qu'il avoit un mérite supérieur. Ce qui l'avoit le plus frappé dans le tems de l'administration de son père, étoient les désordres affreux qui désoloient la Flandre, & l'impunité assurée à ceux qui commettoient les excès les plus crians. Il prit une ferme résolution d'établir dans ses Etats une police exacte. Comme sa puissance étoit extrêmement limitée, il fut obligé d'user de prudence & d'adresse pour venir à bout de son projet. Il commença par assembler les personnages les plus distingués de ses Etats ; il leur exposa que Dieu lui ayant donné le Comté de Flandre, & désirant le bien gouverner, il les avoit convoqués pour leur demander conseil ; que, comme l'affaire étoit importante, il leur donnoit un mois pour former leur délibération ; qu'au bout de ce tems, ils se rassembleroient pour lui faire part de leur avis. Cette seconde assemblée s'étant formée, *Guillaume du Praet* prit la parole, & dit à *Baudouin*, que tous d'un commun accord pensoient que, pour bien gouverner, il falloit commencer par réformer la Justice qui étoit mal administrée, tenir la balance égale entre les Sujets, empêcher que les Grands n'oppriment les foibles, que tels devoient être les objets des loix qu'il s'agissoit de former, & qu'il pouvoit être assuré qu'on le soutiendrait dans une entreprise si louable & si nécessaire. Le Comte extrêmement satisfait de cet avis, qu'il sembloit avoir dicté lui-même, après avoir remercié les Etats, prononça un discours dans lequel il s'étendit sur la nécessité de la réforme qu'on venoit de lui conseiller. Il exposa les vexations, les brigandages & les excès qui se commettoient journellement contre les Ecclésiastiques & le Peuple ; il dit qu'il avoit honte d'avoir différé jusqu'alors à les réprimer ; qu'il consentoit cependant à oublier le passé, mais qu'à l'avenir il seroit inexorable. Il exigea que chaque membre de l'assemblée fit serment qu'il n'inquiéteroit ni le Clergé ni le Peuple. Tirant ensuite son épée avec un air de dignité, qui fit sur tous les assistans une impression profonde, il jura par le Dieu Tout-puissant que la paix qu'on venoit de promettre seroit observée, & qu'il immoleroit de sa propre main quiconque seroit assez téméraire pour oser l'enfreindre. Ayant posé ensuite son épée sur un carreau de velours, il fit publier par le Prévôt de S. Donat de Bruges, tant en son nom qu'en celui de son Conseil, que toute personne de quelque qualité & condition qu'elle fût, eût à observer la paix qui venoit d'être si solennellement décidée, mettant sous sa protection spéciale les gens d'Eglise, les veuves, les orphelins & les ouvriers. Il rendit ensuite une Ordonnance par laquelle il étoit défendu de porter des armes, à l'exception de ceux qui étoient

préposés à la garde du Prince, à la défense du pays, & on enjoignoit de pendre les voleurs & les malfaiteurs sur les grands chemins & aux arbres les plus élevés. Comme la plupart des querelles qui arrivoient entre les Nobles étoient occasionnées par la chasse qui faisoit alors l'amusement le plus ordinaire de la Noblesse, il établit un Grand-Veneur, & défendit de chasser sans sa permission. Il rendit aussi une Ordonnance particulière concernant les Officiers & ceux qui étoient chargés d'administrer la Justice : elle portoit que celui d'entre eux qui seroit convaincu de quelque crime subiroit une peine double, attendu qu'étant spécialement préposé pour montrer l'exemple, la prévarication emportoit avec elle un abus de la confiance du prince.

Des Ordonnances si justement établies & si-bien motivées ne restèrent pas sans exécution. *Baudouin* avoit déclaré qu'il se chargeroit personnellement de les faire observer, & il tint parole. Il ne marchoit jamais qu'avec une hache, qui étoit l'instrument le plus usité pour punir les malfaiteurs : il voulut qu'on en mit une dans son Sceau & sur ses Armes, ce qui le fit nommer *Baudouin à la Hache*. Il purgea le Pays d'une infinité de voleurs & d'assassins. Une pauvre femme étant venue le trouver pour se plaindre d'un vol de deux vaches que lui avoit fait un Chevalier, il fit entourer sa maison ; on le prit & on le conduisit à Bruges ; le coupable ayant avoué son crime, ses parens se jetèrent aux pieds du Comte pour le supplier de ne pas le faire pendre : il y consentit ; mais ayant fait mettre une chaudière pleine d'huile bouillante au milieu du marché, il l'y fit jeter avec ses éperons. Il sut que dix Gentilshommes s'étoient réunis pour détrousser les Marchands qui se rendoient à la Foire de Thoroult, il les fit enfermer dans son Château de Winendal qui n'étoit pas éloigné de cette Ville, & les fit pendre. Comme plusieurs Seigneurs avoient des Châteaux forts qui leur servoient d'asile contre les Officiers du Prince, *Baudouin* en fit démolir plusieurs. *Gautier* Comte d'Hesdin s'étant réuni avec *Candavene* Comte de S. Pol, pour se révolter contre le Comte de Flandre, *Baudouin* marcha contre eux, s'empara d'abord du Château d'Encre qui étoit leur principale forteresse : il alla ensuite assiéger la Ville de S. Pol qu'il auroit prise, si le Comte de Boulogne ne se fût porté pour médiateur & n'eût prit le parti de *Candavene*.

An **iiii**8.

Ce fut alors que *Géofroi* de S. Omer, avec huit autres Seigneurs, fondèrent l'Ordre des Templiers dont *Hoston* son petit-fils fut Grand-Maître. La Maison de S. Omer étoit une des plus illustres de la Province. Elle possédoit la Châtellenie de cette Ville dès sa création, c'est-à-dire dès le commencement du onzième siècle. alors les Comtes qui s'étoient rendus propriétaires de leurs Gouvernemens nommèrent, pour exercer une partie de leurs fonctions, des Châtelains qui peu-à-peu se rendirent aussi indépendans. Ils étoient Chefs d'Armes & de Justice : ils jugeoient à mort & levoient des subsides. On connoissoit en Artois la Châtellenie d'Arras possédée par la Maison de Béthune ; celle de S. Omer possédée par la Maison de ce nom ; celle de Lens par la Maison de Rebeque ; celle de Blendecques par la Maison de Recour ; celle de Bapaume par les Seigneurs de Beaumet, de Rosay, de Beaufort-Santi, de Melun-Espinoy &c. ; celle d'Hesdin par la Maison de Boulogne, & celle de S. Pol par les d'Ollehains. Le Seigneur Châtelain portoit ses armes en écusson, & non pas en carré ou bannière, comme les Comtes, Vicomtes & Barons. Il avoit droit d'avoir une maison forte sans la permission du Roi. Il pouvoit empêcher qu'on ne bâtit aucun Château dans l'étendue de sa Châtellenie.

Baudouin ayant fait demander à *Henri*, Roi d'Angleterre, les trois cens marcs d'argent que son Royaume devoit au Comte de Flandre, & l'ayant prié de remettre le Duché de Normandie à *Guillaume Cliton* à qui il appartenait, sur le refus de ce Prince, il entra dans la Normandie avec une armée considérable, s'empara de plusieurs Places & s'avança vers Rouen. Comme il avoit dessein d'en former le siège, il fit demander au Roi d'Angleterre, qui étoit dans cette Ville, s'il ne jugeoit point à propos d'en sortir. *Henri* répondit qu'il n'avoit pas de conseil à recevoir d'un jeune homme & d'une tête légère. *Baudouin*, irrité, mit tout à feu & à sang dans la Province.

Cette guerre sanglante duroit déjà depuis trois ans, lorsque le Comte de Flandre, étant parti de Saint-Omer pour commencer une nouvelle campagne, tomba dans un Corps d'Anglois qui s'étoit mis en embuscade auprès d'Arcques. Il fit face à l'ennemi qui étoit sur le point de prendre la fuite ; mais il fut blessé grièvement à la tête. Cet accident releva le courage des Anglois. Les Flamands eurent beaucoup de peine à gagner Arras. Comme l'état dans lequel étoit *Baudouin* devenoit plus fâcheux, il voulut qu'on le transportât à Winendal ; il ne put gagner que Roulers. Se sentant près de mourir, il convoqua les Etats de Flandre, & leur dit qu'ayant dessein de prévenir les troubles que sa mort pouvoit occasionner, il leur déclaroit qu'il ne connoissoit personne plus capable de les gouverner, que *Charles* fils du Roi de Danemarck, qu'il avoit appelé dans ses Etats ; qu'ayant autant de droit qu'aucun autre à son héritage, son intention étoit qu'ils le reconnussent pour son successeur, & que cette résolution qu'il avoit prise étoit la plus grande, comme la dernière marque de son attachement pour ses Sujets. Les Etats ayant adhéré à la volonté du Prince, *Charles de Danemarck* fut aussi-tôt reconnu Comte de Flandre.

An 1119.

Baudouin se revêtit ensuite de l'habit de Moine noir. Il vécut encore neuf mois, pendant lesquels il demeura dans l'Abbaye de S. Bertin, & y pratiqua les exercices Religieux : il mourut le 15 Juin 1119. on l'enterra avec cet habit dans l'Eglise de S. Bertin.

Charles surnommé *le Bon*, treizième Comte de Flandre, avoit épousé *Marguerite* fille de *Renaud*, Comte de Clermont en Auvergne, qui lui avoit apporté pour dot le Comté d'Amiens. Il ne jouit pas sans contradiction du don que lui avoit fait *Baudouin* à *la Hache*. La Comtesse *Clémence* prétendoit faire tomber la Flandre à *Guillaume de Loo* son neveu. Elle mit dans ses intérêts les Comtes de Hainaut, de S. Pol & d'Hesdin, & *Eustache*, Avoué ou Défenseur de Térouanne. Ce qui indisposa le plus ces Seigneurs contre *Charles*, c'est qu'il déclara qu'il étoit dans l'intention de maintenir les Ordonnances dans lesquelles son prédécesseur avoit pour objet de réprimer les vexations des Grands. *Charles* instruit de la Confédération qui se formoit contre lui, rassembla des troupes, s'empara du Château de S. Pol & le fit démolir ; fit prisonnier *Gautier* Comte d'Hesdin, confisqua son Comté & l'unit au pays de Flandre. Il ôta à *Clémence* les Villes de Dixmude, d'Aire, de Cassel, de S. Venant & autres qui formoient son douaire. Il prit aussi Térouanne, & détruisit le Château qu'*Eustache* avoit fait élever dans le Cimetière pour vexer les Ecclésiastiques ; & comme il sçut que *Baudouin de Hainaut* & *Thomas de Couci* faisoient des courses dans la Flandre & ravageoient le pays, il leur donna la chasse & les obligea de laisser ses Sujets tranquilles.

Le nouveau Comte de Flandre étant venu à bout de réduire ses ennemis, & d'éloigner de ses Etats tout ce qui pouvoit y causer du trouble, se livra tout entier à ce qui pouvoit procurer le bonheur à ses Sujets. Il marcha sur les traces de son prédécesseur ; il témoigna le même amour pour la justice & le même zèle pour la faire rendre. Il ne se contenta pas de s'occuper des intérêts de ses Peuples ; il travailla encore à sa sanctification, & il réunit aux qualités qui font les grands Princes les vertus les plus éminentes. Il avoit pour sa compagnie ordinaire trois Religieux de mérite qui, tous les jours après son souper, lui lisoient & lui expliquoient un chapitre de l'Ecriture Sainte. Il défendit, sous peine d'être mutilé, de profâner par des juremens le nom de Dieu ; si quelqu'un de sa maison tomboit dans cette faute, il vouloit qu'on lui donnât pendant quarante jours que du pain & de l'eau. Il y avoit, dans l'appartement où il prenoit son repas, treize pauvres dont la table étoit servie comme la sienne.

An 1125.

En 1125, il y eut une grande disette. Le Comte ordonna que ceux qui avoient fait des amas de bleds ouvriroient leurs greniers & le donneroient à un prix raisonnable. Il défendit de nourrir des chiens, afin de ne point prodiguer à des animaux le subsistance des pauvres, & de brasser de

la bière. Il redoubla ses aumones ; il fit donner un jour dans la seule Ville d'Ipres sept mille huit cents pains, sans compter les habits & l'argent que l'on distribuoit par son ordre.

An 1126.

Les ressources de *Charles* étoient épuisées & la famine augmentoit : il alla à Bruges & apprit que la famille des *Vanstraet*, la plus riche du pays, avoit des greniers qui regorgeoient de bleds & qu'elle refusoit de les ouvrir : il les fit enfoncer & ordonna qu'on les vendit à un prix raisonnable. Ayant convaincu *Bochart Vanstraet* de plusieurs malversations, il le condamna à une amende qu'il fit distribuer aux pauvres. *Bertoul* Prévôt de Bruges & Archichancelier de la Cour de France, aussi de la famille des *Vanstraet*, avoit amassé de grandes richesses : il avoit des terres considérables : quoiqu'il fût originairement de condition servile, il alloit de pair avec les plus grands Seigneurs : on le regardoit comme le particulier le plus puissant de la Province. Il avoit marié ses nièces à des Gentilshommes ; l'un d'eux ayant eu un différent avec un autre Noble, l'appella en duel en présence du Comte, suivant l'usage du tems : celui-ci refusa de se battre avec quelqu'un qu'il prétendoit avoir perdu sa noblesse en se mésalliant. Ce fut une occasion de rechercher la condition du Prévôt & de sa famille. *Charles* prétendit qu'ils étoient nés serfs & dans ses domaines. Le Prévôt outré traita le Comte d'ingrat, & lui dit que sans lui il n'auroit jamais été élevé à la dignité dont il jouissoit ; *Charles* pour l'humilier lui reprocha publiquement sa dureté & celle de sa famille envers les pauvres dont elle retenoit le bien. Alors la famille des *Vanstraet* s'assembla & jura de se venger. *Bertoul* ayant tenu pendant la nuit un conseil avec les siens, il fut résolu qu'on se déferoit du Comte sans différer. Le lendemain 2 Mai, le Comte s'étant levé commença, suivant son usage, à distribuer des aumônes ; il faisoit cette distribution nuds pieds & baisant la main de chaque pauvre. Il alla ensuite à l'Eglise de S. Donatien, & monta dans une tribune. Tandis que ses Chapelains chantoient l'Office, il se mit en prière devant l'Autel de la Vierge & se prosterna pour réciter les Sept Pseaumes. Les Conjurés ayant sçu que *Charles* étoit à l'Eglise, *Bochart Vanstraet* neveu du Prévôt, & six autres déguisés en mendiants & portant des épées sous leurs manteaux, s'y rendirent : l'un d'eux s'étant approché du Comte le toucha légèrement pour lui faire lever la tête ; *Charles*, croyant que c'étoit un pauvre qui lui demandoit l'aumône, étendit la main pour la lui donner ; aussitôt *Bochart* la coupa d'un coup de hache, fendit ensuite la tête au Comte, de manière que la cervelle se répandit par terre. Alors les autres Conjurés le percèrent de leurs épées, & ayant assouvi sur lui leur rage, ils jetèrent le corps du haut de la tribune dans l'Eglise.

Les Conjurés, ayant consommé leur assassinat, allèrent au Palais du Comte, massacrèrent ses domestiques & le pillèrent. *Bochart* qui étoit à leur tête, se rendit ensuite maître de la Tour de S. Donatien qu'il fit fortifier. Ils comptoient que leur crime resteroit impuni, parce que *Charles* étoit étranger ; ils cherchoient à excuser leur attentat, & ils commençoient à faire impression sur le peuple, qu'il est toujours aisé de séduire, lorsqu'un Chevalier des environs ayant sçu l'assassinat du Comte, assembla le plus qu'il put de ses vassaux, & vint à Bruges. L'Abbé de S. Pierre de Gand s'étant joint à lui, ainsi que plusieurs autres personnages distingués, il remontra au peuple que le forfait abominable qu'on avoit commis en assassinant son Prince le rendroit l'exécration de l'univers, s'il n'en tiroit pas vengeance. A l'instant la populace animée suivit le Chevalier qui alla assiéger les Conjurés : ils n'eurent que le tems de s'enfuir pendant la nuit & de se séparer pour mieux échapper à la poursuite.

Les Souverains spécialement intéressés à ce que l'attentat commis dans la personne du Comte de Flandre fût puni, se réunirent pour en tirer vengeance & exterminer une famille exécrable. *Louis le Gros*, *Guillaume d'Ipres*, *Guillaume Cliton*, *Thierry d'Alsace* qui prétendoient à la succession du Comte, témoignèrent à l'envi le zèle qu'ils avoient de le venger. *Bochart*, le chef des Conjurés, voulut se sauver dans le Brabant : il ne fut pas plutôt embarqué sur l'Escaut, qu'on dit que la barque qui le portoit resta immobile, quelque chose que les Bateliers pussent faire ; il

tourna alors du côté de Lille pour chercher un asile chez un de ses parens qui y demeuroit ; mais il le livra lui-même au Gouverneur de la Ville, qui par l'ordre du Roi de France le condamna à être rompu vif & à expirer sur la roue. On commença par lui arracher les yeux & lui déchirer le visage. La roue ayant ensuite été élevée en l'air, on le perça à coups de traits, & l'on jeta son corps dans un cloaque. *Lambert* père de *Bochard* fut pendu par les pieds, après quoi on lui darda les membres avec des broches de fer ardent, & *Bertoul*, Prévôt de S. Donatien, fut pris chez une de ses nièces : on le conduisit à Ipres. On le fit battre de verges dans tous les carrefours ; on l'abandonna ensuite à la populace qui, fatiguée de l'outrager, finit par le pendre. On fit monter avec lui à la potence un chien qui, toutes les fois qu'on le battoit, le mordait & lui déchiroit le visage. *Gui de Steinvoorde*, autre complice, osa appeler en duel un gentilhomme qui lui avoit reproché son crime. *Steinvoorde* consentit à se battre ; ayant été vaincu, il fut attaché à un gibet. Un autre complice, nommé *Isaac de Reining*, avoit cherché une retraite dans l'Abbaye de S. Jean de Téroouanne. Il y fut découvert ; on se saisit de lui, & on le mena à Aire où il fut pendu. *Guillaume de Wervick* qui avoit aussi trempé dans le complot fut découvert en Allemagne & puni à Strasbourg d'un supplice long & cruel, & sa femme fut enterrée toute vive à Tournai. Vingt-huit autres complices ayant été saisis à Bruges furent précipités du haut de la Tour de S. Donatien. Les maisons des Conjurés furent démolies, & il y eut défense de les rebâtir. Afin de perpétuer la mémoire de l'horreur qu'on avoit d'un forfait aussi atroce, on ordonna que tous les ans la famille des *Vanstraet* seroit accablée d'imprécations par le Crieur public.

Le corps de *Charles le Bon* avoit été laissé trois jours sans sépulture par la crainte qu'on avoit des Conjurés ; on l'avoit ensuite porté sans cérémonie dans l'Eglise de S. Christophe. Soixante jours après, on le déterra, & on le conduisit avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de S. Donatien. On prétend que loin d'être corrompu, il exhala une odeur très-agréable, & qu'il opéra des miracles qui déterminèrent l'Eglise à décerner un culte public à la mémoire du Comte. Son administration avoit duré sept ans, pendant lesquels les Abbayes de Choque & de Dommartin furent fondées dans la Province.

Charles le Bon étant mort sans enfans, quantité de Princes se présentèrent pour recueillir sa succession : *Arnoul de Danemarch* étoit son neveu ; *Guillaume de Loo* ou d'*Ipres*, prétendoit descendre de *Baudouin de l'Isle* ; *Guillaume Cliton* avoit pour aïeule *Mathilde* fille de *Baudouin de l'Isle* ; *Thierry d'Alsace* descendoit de *Gertrude* fille de *Robert le Frison* ; & *Baudouin de Hainaut* étoit petit fils de *Baudouin de Mons*, frère d'*Arnoul le Malheureux*. *Guillaume d'Ipres* commença le premier à faire valoir ses droits. Etant entré dans la Flandre avec un corps de troupes, il s'empara d'Aire, de Cassel, d'*Ipres*, de Furnes & soumit toute la basse Flandre. *Arnoul* de son côté s'empara de Saint-Omer ; par tout on ne voyoit que guerre, dissension & trouble. *Louis le Gros* fut obligé de prendre connoissance de cette affaire. S'étant rendu à Arras, il ordonna à tous les Contendans de comparoître devant lui pour y discuter leurs droits ; mais il n'observa cette formalité que pour sauver les apparences. Avant de mettre les pieds dans la Flandre, il s'étoit déterminé pour *Guillaume le Normand*, fiancé avec *Sibille* une de ses cousines. Il le nomma donc Comte de Flandre ; & pour prévenir les effets des réclamations des autres Princes, il l'accompagna à Lille & à Bruges où il le fit proclamer. Gand qui tenoit pour *Guillaume d'Ipres*, favorisé par le Roi d'Angleterre, ne voulut point ouvrir ses portes au nouveau Comte. Celui-ci revint à Lille & en partit pour aller assiéger Saint-Omer où *Arnoul* s'étoit renfermé : la Ville fut prise ; cependant comme les droits d'*Arnoul* sur le Comté de Flandre étoient les plus apparens, *Guillaume* & *Louis le Gros* lui donnèrent une somme pour l'engager à y renoncer. *Guillaume d'Ipres* s'étoit renfermé dans la Ville de ce nom ; *Louis* l'y assiégea. Un de ses Généraux ayant trouvé le secret d'entrer dans la Ville, *Guillaume* prit la fuite ; mais un Gentilhomme nommé *Daniel Tenremonde* l'ayant poursuivi l'atteignit & le fit prisonnier. *Louis le Gros* voulant terminer cette guerre, fit brûler *Ipres* ; ce qui ayant intimidé les autres Villes, elles se rendirent. *Guillaume de Loo* ou d'*Ipres* fut relâché, à condition de faire hommage à *Guillaume le Normand* de sa Vicomté d'*Ipres* & de renoncer à ses droits.

Guillaume Cliton se vit à peine paisible possesseur de la Flandre, qu'il vexa ses Sujets. Comme sa domination n'étoit pas encore bien affermie, & que la plupart des Flamands ne voyoient qu'avec peine un étranger à leur tête, ils ne tardèrent pas à se soulever. Le Comte s'étant présenté devant Lille, cette Ville lui ferma ses portes. Gand & d'autres Villes en firent autant. Au lieu de ramener les esprits par un gouvernement plus doux, le nouveau Comte continua de se conduire de manière à pousser à bout ses Sujets. Il les surchargea d'impôts, il vendit les Charges de Judicature ; ses troupes commettoient impunément les plus grands désordres, & il menoit lui-même la vie la plus licencieuse. Les Flamands commencèrent par porter leurs plaintes au Roi de France. *Louis* ne les ayant point écoutés, ils appellèrent *Thierri d'Alsace* qui entra dans leur pays avec cinq mille Allemands. On le reçut à Ipres, à Bruges & à Gand. *Guillaume*, alors à Saint-Omer, écrivit au Roi de France qui lui envoya des troupes. Il vint même en personne à Arras, d'où il fit des courses jusqu'à Lille. *Thierri* s'y étoit retiré. Il avoit amené avec lui plusieurs Evêques qu'il assembla. L'Archevêque de Reims qui les présidoit les engagea à lancer contre *Thierri* les foudres de l'Eglise, & excommunia tous ceux qui prendroient son parti. Ces armes si témérairement employées ne furent pas moins impuissantes contre l'Alsacien, que celles de *Guillaume*. Son rival n'en fut que plus animé contre lui. *Thierri* cependant commençoit à avoir du désavantage, & il avoit été obligé de se renfermer dans Alost, lorsque *Guillaume Cliton*, ayant fait le siège de cette Ville, y reçut un coup de flèche dont il mourut cinq jours après.

An 1127.

Ce Prince ne gouverna la Flandre que deux ans. Il fit sa principale résidence à Saint-Omer. Il paroît que les habitans de cette Ville lui furent attachés ; il leur témoigna sa reconnoissance en leur accordant une Charte concernant la Commune qui existoit déjà dans leur Ville, & dont il confirme & augmente les privilèges. Il est dit dans cette Charte que lui-même, ainsi que les Bourgeois, seront soumis au jugement des Echevins dans toutes les Causes dont il appartient à leur Tribunal de connoître, & que la Commune de Saint-Omer jouira d'un sort plus favorable que les autres Communes de ses Etats. C'est devant elle qu'on doit porter spécialement la connoissance des dettes. Il paroît que l'Evêque de Têrouanne & les Echevins de Saint-Omer jugeoient en commun trois sortes de délits, ceux qui concernoient les incendies des Eglises & des maisons, les mauvais traitemens faits aux Ecclésiastiques, les oppressions & le viol des femmes. Il y a d'autres Causes qui doivent être portées devant les juges & le Prévôt du Comte. Il est aussi accordé par cette Charte aux habitans de Saint-Omer de ne pouvoir pas être traduits hors de leur pays pour cause de guerre. Cette Charte qui est de 1127, & qui est la plus ancienne de toutes celles qui regardent les Communes de la Province, est signée par *Louis le Gros*, *Raoul de Peronne*, *Hugues Candavaine*, *Robert de Bethune*, & les principaux Seigneurs du pays.

La première année que *Thierri d'Alsace* fut Comte de Flandre, la Comtesse *Clémence* mourut dans l'Abbaye de Bourbourg qu'elle avoit fondée ainsi que celle d'Avesne, & y fut enterrée.

An 1130.

Vers le même tems mourut le bienheureux *Jean de Warneston*, Evêque de Têrouanne, après plus de trente ans d'Episcopat : il avoit présidé à la fondation de treize Abbayes dans la Morinie. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les fonctions de l'Episcopat, il fut sur le point d'être la victime de son zèle. Il n'oublioit rien de ce qui pouvoit éloigner les Diocésains du vice. Il empêchoit les uns de se livrer à la passion du vin ; il prêchoit avec force contre la corruption des mœurs ; il s'opposoit à ce qu'on vexât le peuple. Des scélérats qu'il n'avoit pu convertir & qui connoissoient son zèle & sa constance, résolurent d'attenter à sa vie : ils l'attendirent sur un grand chemin par lequel ils sçavoient qu'il devoit passer. L'ayant aperçu,

l'un d'eux s'avança pour le percer d'une lance par derrière. Le Saint Prélat ayant entendu quelque bruit se retourna ; son regard fit frémir l'assassin ; loin de songer à porter son coup, il ne s'occupa qu'à prendre la fuite à travers les buissons & les broussailles. Lorsqu'on sçut, quelque tems après, que l'Evêque de Térouanne avoit rendu le dernier soupir, tous les Abbés des Maisons qu'il avoit vu fonder, s'assemblèrent & lui rendirent les honneurs de la sépulture. On assure qu'à son tombeau il se fit plusieurs miracles.

An 1137.

Hugues Candavene, Comte de S. Pol, s'étoit rendu coupable de plusieurs excès. Il avoit tué le Comte de Ponthieu : il avoit égorgé un Prêtre à l'Autel dans le tems qu'il offroit le saint sacrifice ; il avoit brûlé la Ville & l'Abbaye de S. Riquier, & quantité de personnes avoient péri dans cet incendie : les Evêques avoient cru devoir prendre connoissance de tant de crimes, & avoient excommunié *Candavene* ; il rentra enfin en lui-même : on lui imposa pour pénitence de bâtir deux Monastères qui furent Orcamp & Cercamp.

Il paroît, par les monumens de ce tems, que les Comtes de S. Pol avoient douze Pairs qui étoient obligés de venir chaque année passer quarante jours dans son Château avec leurs femmes, pendant que le Comte & sa femme y étoient, que le Comte devoit leur donner un repas le premier & le dernier jour. S'il manquoit à un des Pairs, les autres s'assembloient pour le juger. Pendant les quarante jours, les Pairs pouvoient chasser au poil & à la plume dans les forêts du Comte, & il étoit obligé de leur donner de quoi se chauffer pendant toute l'année. Ils lui devoient aussi quarante jours de service au cas que son Comté fut attaqué. On ne peut pas douter que ceux qui possédoient le Comté de S. Pol, n'eussent ainsi que la plus grande partie des grands Seigneurs de ces siècles le droit de battre monnaie. On trouve une Ordonnance de *Gui de Chatillon* Comte de S. Pol de 1314, par laquelle il accorde à *Jean de Licques*, la permission de faire battre monnaie dans tout son Comté & fixe le titre que doivent avoir les deniers & les mailles.

Thierry d'Alsace n'étoit point encore marié, lorsqu'il fut fait Comte de Flandre. Il épousa d'abord la veuve de *Charles le Bon* ; & comme elle mourut peu de tems après, il se remaria en 1134 à *Sibille* fille du Comte d'Anjou. Les Chroniques de Flandre font beaucoup d'éloges de *Thierry* : elles le représentent comme un Prince discret, prudent, subtil & vaillant ; il fit quatre fois le voyage de la Terre-Sainte. Lorsqu'il fut revenu de la première expédition, il désira de voir *Saint Bernard*. La réputation de cet Abbé de Clervaux n'étoit pas alors moins répandue dans la Flandre que dans le reste de la France. Il alla d'abord à Arras où il fit quelque séjour. Il se rendit ensuite à S. Omer où il engagea le Comte *Thierry* à fonder l'Abbaye de Clairmarets, pour remercier Dieu des grâces qu'il en avoit reçues pendant son premier voyage à la Terre-Sainte. Il se lia aussi alors étroitement avec *Thomas de S. Omer*, d'une des premières Maisons du pays. Ce jeune qui avoit la plus grande vénération pour l'Abbé de Clairvaux, lui promit d'entrer dans son Ordre. Mais ses parens, suivant l'usage de ces siècles, s'étoient engagés à le faire Religieux de S. Bertin, & l'Abbé le réclamait. Ce fut la matière d'un différent qui occasionna plusieurs lettres de S. Bernard à *Léon*, Abbé de S. Bertin. Le premier prétendoit que des engagemens qu'on avoit contractés soi-même devoient être préférés à ceux que les autres avoient contractés pour nous. A la fin l'Abbé *Léon* se désista ; & comme le jeune *Thomas* ne se pressoit pas de tenir la parole qu'il avoit donnée à l'Abbé de Clairvaux, S. Bernard lui écrivit une de ses lettres brûlantes, dans lesquelles il savoit si bien peindre le zèle dont il étoit dévoré. « *Mon fils*, lui disoit l'Abbé de Clairvaux, *vous vous êtes imposé vous-même des loix qu'il ne nous est pas permis de violer : vous vous êtes prescrit des bornes, & vous voulez aujourd'hui les enfreindre. Ce n'est pas à un homme que vous allez manquer ; c'est à un Dieu que vous êtes comptable de vos actions. Je ne dois ni vous menacer ni vous faire des reproches ; je ne puis que vous donner des avis : si vous les écoutez, vous vous en trouverez bien ; si vous les méprisez, il ne m'appartient pas de vous juger ; mais le Seigneur vous jugera & vous traitera selon vos œuvres. Vous vous trompez, mon fils ; vous êtes dans une erreur grossière, si vous croyez trouver la science chez les mondains*

qui prétendent l'enseigner. Il n'y a que les Disciples de J. C., il n'y a que ceux qui méprisent le monde qui peuvent l'acquérir. Elle est un don qu'ils reçoivent d'en haut. La véritable science ne s'apprend pas dans les livres ; les inspirations de la grace, son onction sainte l'insinuent dans le cœur. La lettre ne peut que tuer ; l'esprit seul vivifie ; l'étude n'enseigne que des mots qui effleurent à peine la superficie de l'ame, c'est la pratique des commandemens qui nous pénètre des instructions divines. Je vous en conjure ; les délais que vous prenez pour accomplir les promesses que vous avez faites à Dieu ne peuvent lui être agréables. Ils vous mettent en contradiction avec vous-même ; ils allument le flambeau de sa colère ; ils sont une véritable apostasie qui éteint en vous l'Esprit-saint, qui ferme la porte à la grace : ils vous jettent dans la langueur & dans cette tiédeur qui feront que Dieu qui vous avoit reçu au nombre de ses enfans, va vous rejeter & vous vomir. Craignez, ajoûte-t-il, l'exemple d'un autre Thomas, Prévôt de Béverlai. Il avoit promis comme vous d'entrer dans notre Ordre : il différa ; il tomba dans l'indifférence des choses saintes, jusqu'à ce qu'une mort horrible & subite saisit ce prévaricateur, l'enleva & le précipita dans les flammes éternelles où il fut doublement puni de son apostasie. Je lui avois cependant écrit pour délivrer son ame de la mort, & je lui avois prédit ce qui n'est, hélas, que trop-tôt arrivé. Qu'il eut été heureux de me croire ! Je ne suis pas responsable de sa perte. Mais il ne me suffit point de n'en avoir pas été complice ; car la charité ne s'arrête pas à ses intérêts. Elle me livre à des angoisses mortelles. Elle me fait verser des larmes amères sur celui qui n'est pas mort avec la sécurité d'une bonne conscience, par ce qu'il n'a pas vécu avec elle. Quel est l'abîme des Jugemens de Dieu ! Qu'il est terrible dans ses conseils sur les enfans des hommes ! Il lui avoit donné son esprit ; il a été forcé de le lui retirer. Son péché a surpassé tous les autres péchés. Le crime a surabondé dans une ame où la grace avoit abondé ; ce n'a pas été la faute de celui qui l'avoit comblé de ses bienfaits, mais de celui qui les a couverts de ses prévarications. Il avoit son libre arbitre, & il en a mal usé. Il lui a plu de contrister l'Esprit saint, de mépriser ses dons. Il a refusé de se rendre aux inspirations divines. Il n'a pas pu dire comme l'Apôtre : la grace de Dieu n'a pas été en moi sans effet. Profitez de cet exemple, mon fils : que la folie d'autrui produise en vous la sagesse. Lavez vos mains dans le sang du pécheur, & vous y trouverez la guérison de vos maux. Délivrez-vous pour toujours de la frayeur des Jugemens de Dieu dans laquelle vous devez vivre continuellement. Connoissez du moins combien vous m'êtes cher. Sentez avec quelle tendresse je vous serre dans mes bras paternels. Moins je vous vois craindre, & plus je suis navré de douleur. N'oubliez pas qu'il est dit : ils parleront de tranquillité & de paix, & une mort soudaine viendra les surprendre. Déjà ils la portent dans leur sein ; ils ne peuvent plus l'éviter. Plus vous tardez à rentrer en vous-même, plus vos frayeurs doivent redoubler. Ah ! s'il étoit possible que vous eussiez mon expérience. Rapportez-vous du moins à elle. Pourquoi refuseriez-vous de croire celui qui vous aime ? Pourquoi voudriez-vous tromper celui qui n'a jamais cherché qu'à vous tenir les discours les plus tendres & les plus sincères ». Une lettre si touchante produisit son effet, & Thomas de S. Omer se rendit à Clervaux où il prit l'habit de l'Ordre.

An 1142.

Pendant le séjour que S. Bernard fit dans la Province, il assista à une assemblée que Thierrî convoqua à Térouanne en 1142, au sujet d'un Château qu'Arnoul, Avoué de cette Ville, avoit bâti près de l'Eglise de la Vierge, & dont il se servoit pour vexer l'Evêque & le Clergé. Le Comte de Flandre le fit démolir, & défendit qu'on en construisît aucun qui ne fut éloigné au moins d'une lieue de Térouanne.

Robert, Evêque d'Arras, qui avoit succédé à Lambert de Guines, mort en odeur de sainteté, étant décédé, fut remplacé par Alvisé frère de Suger, Abbé de S. Denis, à qui Louis le Jeune confia l'administration de ses Etats. Alvisé fut d'abord Religieux de S. Bertin, ensuite Abbé de S. Vaast & d'Anchin. Sa promotion à l'Evêché d'Arras fut fort agréable à Louis le Gros. Il lui écrivit, ainsi qu'au Clergé d'Arras, pour lui témoigner la satisfaction qu'il en ressentoit. Ce Prélat ayant accompagné Thierrî d'Alsace dans son second voyage à la Terre-Sainte, y mourut & fut enterré à Philippe de Macédoine.

An 1147.

Plusieurs Seigneurs d'Artois se trouvèrent à cette Croisade. Celui de Crequi fut fait prisonnier par les Sarrasins qui le serrèrent étroitement. Sa femme ne recevant pas de ses nouvelles le crut mort. Elle étoit sur le point de se remarier au Seigneur de Renti, lorsque son mari qui avoit recouvré la liberté, & qui se faisoit un plaisir de la surprendre, se présenta devant elle. Il étoit si défiguré qu'elle ne pût le reconnoître ; mais lorsqu'il lui eut montré la moitié d'un anneau qu'il avoit rompu avec elle la veille de son départ, elle se rendit à une preuve si décisive ; & le Seigneur de Renti qui lui donnoit la main pour la conduire à l'Eglise fut congédié. Cet événement donna lieu à une Romance de plus de trois cens couplets qui fut faite alors, & que l'on voit encore dans les cabinets des curieux.

Thierry avoit laissé pendant son absence l'administration de ses Etats à *Sibille* sa femme. *Baudouin*, Comte de Hainaut, ayant fait une irruption dans la Flandre & ravagé le Pays jusqu'aux portes d'Arras ; la Comtesse leva une armée & l'obligea de se retirer. *Samson*, Archevêque de Reims, ayant interposé ses bons offices, engagea les Parties à conclure une trêve. *Thierry* à son retour fit bâtir l'Hôtel de Ville de Saint-Omer, & voulut qu'il fût un lieu de refuge pour les criminels.

An 1150.

L'Eglise de Têrouanne avoit perdu la plus grande partie de ses biens & de ses privilèges depuis l'invasion des Normands, & elle avoit fait des efforts inutiles pour les recouvrer. Cependant ses Evêques ne cessoient de renouveler leurs demandes dans toutes les occasions. Le bienheureux *Milon* réussit à la fin à déterminer *Thierry* à examiner cette affaire. Il en résulta un accord par lequel l'Eglise de Têrouanne rentra en possession de la plus grande partie de ce qui lui avoit été enlevé, & les vexations que le Clergé d'Hesdin souffroit de la part des Seigneurs des environs furent spécialement réprimées.

An 1152.

En 1152, le feu prit à l'Abbaye de S. Bertin, consuma ce Monastère, & gagnant ensuite la Ville en brûla plus de la moitié. *Iperius*, Historien de l'Abbaye, qui raconte ce fait, dit que cet accident arriva le jour même de S. Bertin, parce qu'on avoit régélé trop somptueusement douze Abbés des environs qui s'y étoient rendus pour célébrer cette Fête (* *Iperius*, Abbé de S. Bertin, passe communément pour un Auteur qui n'a écrit que pour faire l'éloge de sa Maison. Ceux qui ont lu son ouvrage, sont bien éloignés de porter ce jugement. On voit que le zèle & l'amour de l'observance régulière, animoit singulièrement cet Historien ; lorsque des faits tels que celui que l'on raconte ici lui en donnent l'occasion, il ne craint pas de dire à ses Confrères les vérités les plus dures).

An 1157.

Thierry ayant marié *Philippe* son fils aîné avec *Isabelle de Vermandois*, le fit reconnoître Comte de Flandre. Il retourna ensuite pour la troisième fois à la Terre-Sainte avec *Sibille* sa femme qui, du consentement de son mari, entra dans le Monastère de S. Nazaire à Jérusalem & y passa le reste de ses jours. *Thierry* à son retour fit la guerre à *Simon d'Oisi*, un des plus grands Seigneurs du Pays, & brûla son Château qui n'étoit pas éloigné de Cambrai.

Un scandale affreux affligea alors la Morinie ; *Mathieu*, frère de *Philippe d'Alsace*, avoit conçu une passion très-vive pour *Marie* fille unique du Comte de Boulogne & Abbessse de Montreuil, & l'avoit rendue sensible. Comme les engagements qu'elle avoit contractés ne pouvoient rendre leur union qu'illégitime, il l'enleva de son consentement & l'épousa. Le père & le frère de *Mathieu* informés de ce scandale, commencèrent par le priver de ses biens, & le

déclarèrent déchu de tous ceux auxquels il pouvoit prétendre. Cependant comme le mal étoit sans remède, on chercha à accommoder cette affaire, & on y réussit par l'entremise du Souverain Pontife.

An 1159.

Après la mort de *Milon* Evêque de Têrouanne, l'Eglise de Boulogne voulut avoir un Evêque, se fondant sur les exemples des Villes d'Arras & de Tournai qui venoient de s'en procurer : la cause fut portée devant le Pape. L'Archevêque de Reims favorisoit ceux de Boulogne, & le Comte de Flandre ceux de Têrouanne. Ces derniers envoyèrent à Rome *Milon* neveu du défunt Evêque de leur Ville qu'ils avoient élu pour son successeur. Les raisons qu'avoient employées ceux d'Arras & de Tournai faisoient impression sur *Alexandre III*, & alloient le déterminer à donner un Evêque à Boulogne. Mais *Milon* représenta que la cause des Eglises d'Arras & de Tournai étoit différente de celle de Têrouanne ; que ces Villes étoient de différentes Provinces, au lieu que celles de Têrouanne & de Boulogne étoient de la même ; que les saints Evêques *Anthimond*, *Athalbert* & *Omer* avoient ainsi pensé ; que, pour pourvoir au besoin de leur vaste Diocèse, ils avoient cru qu'il suffisoit de le diviser en vingt-cinq Décans. Alors le Pape vit que les Boulonnois vouloient établir une nouveauté ; il rejeta leur demande, & approuva l'élection de *Milon II*.

An 1163.

Le quatrième & dernier voyage de *Thierry d'Alsace* dans la Terre-Sainte se fit en 1163. Le désir de revoir sa femme y eut beaucoup de part. Il donna de nouvelles preuves de ses talens militaires, & s'empara de Césarée. Son séjour dans la Palestine ne fut pas considérable ; à son retour, désirant goûter les douceurs du repos, & se voyant sur l'âge, il se retira dans le Monastère de Watennes pour y passer le reste de ses jours, abandonnant le soin des affaires à *Philippe d'Alsace*. Ce jeune Prince, marchant sur les traces de son père, témoigna beaucoup d'attachement pour la Religion. *Thomas Becket* que ses querelles concernant les immunités Ecclésiastiques ont rendu si célèbre, ayant été obligé de quitter l'Angleterre, vint en Flandre. Il passa quelque tems à S. Bertin, dans la forêt de Nieppe, à Arras & à Anchin ; & il laissa par tout des traces de sa sainteté. *Philippe* fit un voyage dans la Normandie pour le réconcilier avec son Souverain ; mais il ne put y réussir.

Il y avoit alors à Aire un Prévôt qui, quoique fils d'un ouvrier du pays Chartrain, possédoit un très grand nombre de bénéfices, & étoit même devenu Grand-Chancelier de Flandre par la protection de *Philippe d'Alsace*. *Robert d'Arrivalt* (c'étoit le nom de ce Prévôt) avoit un si grand ascendant sur l'esprit de ce Comte, qu'il passa dans ces tems superstitieux pour l'avoir ensorcelé. Le peuple disoit encore qu'il avoit à ses ordres un démon familier qui lui fournissoit tout l'argent qu'il vouloit. *Robert* eut de grandes discussions avec *Godescalq*, Abbé de S. Bertin ; ce qui fait qu'*Iperius* n'en parle pas dans des termes bien favorables.

Comme on savoit que *Robert* étoit singulièrement aimé de *Philippe d'Alsace*, ceux qui avoient quelque grace à demander à ce Prince, recherchoit sa protection. *Jacques d'Avesnes*, Seigneur distingué dans le pays, fut le seul qui négligea de lui faire sa cour ; *Robert* pour s'en venger l'accusa d'être entré dans une conspiration contre ce Prince. Dès ce moment, *Jacques* jura la perte du Prévôt d'Aire. En 1172, *Philippe d'Alsace* nomma à l'Evêché de Cambrai *Robert* qui étoit alors auprès de lui, & qui l'accompagnait dans toutes ses expéditions ; les menaces de *Jacques d'Avesnes* dont il étoit informé l'avoient déterminé à ne plus quitter, autant qu'il lui seroit possible, la personne du Prince. Il étoit avec *Philippe* au siège de Rouen, lorsqu'il reçut avis qu'on murmuroit beaucoup de ce qu'il différoit si long-tems de prendre possession de sa nouvelle dignité : il fut obligé de partir ; il s'étoit mis en route avec une escorte qui sembloit devoir le garantir de tout accident, lorsque des gens apostés par *Jacques d'Avesnes* l'assaillirent,

comme il passoit le pont de Condé, & le tuèrent le 4 Octobre 1173. *Philippe d'Alsace* témoigna la plus grande sensibilité en apprenant cet événement. Il écrivit au Comte de Hainaut à qui appartenait Condé, qui, à sa prière, fit brûler cette Ville & égorger une partie de ses habitans ; il poursuivit à outrance *Jacques d'Avesnes*, & ravagea ses terres.

An 1165.

Ce fut *Robert d'Aire* qui engagea *Philippe d'Alsace* à instituer dans cette Ville quatorze Canonicats dont les revenus sont plus considérables que ceux des autres, à donner au Prévôt les plus belles prérogatives, & à procurer à l'Eglise d'Aire une relique de l'Apôtre *S. Jacques* par un événement qui mérite d'être raconté avec quelque étendue.

Les Rois de France avoient gratifié l'Eglise de *S. Vaast* des reliques des douze Apôtres, de deux corps des Saints-Innocens, de plusieurs autres Saints & de la tête de *S. Jacques*. Cette dernière relique y resta jusqu'à l'Abbé *Leduin* qui bâtit le Monastère de Berclau &, à l'insçu de ses Religieux, y mit le Chef de *S. Jacques*.

Le tems & le concours des peuples qui venoient à Berclau adorer cette relique, ayant fait connoître aux Religieux de *S. Vaast* la perte qu'ils avoient faite, cent quarante ans après, l'Abbé *Martin* entreprit de la réparer. Le jour fut pris pour transférer le Chef de *S. Jacques* de Berclau à Arras. *André*, Evêque de cette Ville, étant parti avec son Clergé & la Communauté de *S. Vaast*, se rendit à Berclau ; il y chercha le Chef de *S. Jacques* ; n'ayant pu le trouver, quoiqu'il eut été jusqu'à briser le Maître-Autel pour voir s'il n'y étoit pas renfermé, il fut obligé de s'en retourner sans avoir rempli son projet. Cependant un Moine de Berclau qui avoit demeuré à *S. Vaast*, s'étant vanté qu'il savoit l'endroit où étoit la relique de *S. Jacques*, l'Abbé se transporta de nouveau dans cette Maison, & parla au Religieux qui promit de tout révéler, pourvu qu'on le laissât seul pendant quelque tems dans l'Eglise de ce Monastère. Comme il y restoit un tems considérable, on enfonça les portes, & on le surprit qui enterroit la relique, se proposant de la porter dans les pays étrangers pour la vendre. On l'enleva ; on cria que le trésor étoit retrouvé, & on l'exposa à la vénération du peuple.

L'Abbé *Martin* se disposoit à emporter le Chef de *S. Jacques*, lorsque les gens du pays s'étant assemblés se soulevèrent, & ne voulurent pas permettre qu'on leur ravit l'objet de leur culte. L'Abbé fut obligé de céder. Il alla au Château de Lens où il trouva *Roger* un des Grands-Officiers du Comte de Flandre qui interposa son autorité, pour en imposer au peuple. La relique ayant été conduite à Arras, l'Abbé *Martin* voulut qu'elle fut d'abord déposée dans l'Eglise de *S. Michel*, en attendant qu'on pût la transporter solennellement à *S. Vaast*. La nouvelle de cet événement s'étant répandue dans toute la Flandre, le Comte *Philippe* se rendit promptement à Arras. Il alla à l'Eglise de *S. Michel*, y vit le sacré dépôt, & après lui avoir adressé sa prière, il dit : « **Ce Chef est à moi d'autant qu'il a été trouvé dans mon Domaine ; j'en disposerai à ma volonté** ». En vain l'Evêque, le Chapitre & les Religieux de *S. Vaast* lui parlèrent ; ils ne purent le détourner de sa résolution. Il mit des Gardes auprès de la relique qu'il cacheta de son sceau, & il alla ensuite en son Palais qui étoit près de l'Abbaye de *S. Vaast*. Les Premiers de la Ville l'y suivirent, & lui remontrèrent qu'il ne pouvoit pas priver de ses privilèges & de ses droits une Eglise vénérable & soumise immédiatement au saint Siège ; qu'il étoit le Prince des peuples privés, & non des Ecclésiastiques ; que, s'il commettoit une action si injuste que les siècles passés n'en avoient pas vu de pareilles, il devoit craindre le jugement de Dieu. Ces remontrances, loin d'engager le Comte à renoncer à son projet, ne firent que l'y affermir d'avantage. C'étoit, dit un auteur de ce tems, jeter de l'huile dans le feu, & faire frapper des vagues contre un rocher. Alors l'Abbé se mit à la tête de ses Moines, marcha droit à l'Eglise de *S. Michel*, s'en empara & entoura l'Autel sur lequel étoit placé le Chef de *S. Jacques*. Le Comte *Philippe* en ayant été informé quitta aussi-tôt la table où il étoit, se fit accompagner d'une troupe de soldats, entra furieux dans l'Eglise, armé d'un bâton, écarta ceux qui entouroient l'Autel,

enleva le Chef du Tabernacle, & le fit porter à Aire où il arriva le 13 Juin 1166. L'Abbé *Martin* ne tarda pas à le suivre : là il parla à *Philippe* & à *Thierry d'Alsace* qui s'étoit rendu auprès de son fils ; et en présence de tous ceux qui composoient leur Cour, il se plaignit amèrement de l'enlèvement qui avoit été fait : il les menaça des censures Ecclésiastiques ; & comme il sut que le Chef de *S. Jacques* étoit dans l'Eglise de *S. Pierre*, il défendit à *Milon* Evêque de Téroouanne, en vertu de l'autorité Apostolique dont il étoit revêtu, de faire la bénédiction & la consécration de cette Eglise à laquelle il se disposoit. Les Chanoines ayant été se plaindre au Comte du procédé de l'Abbé, *Philippe* alla à Téroouanne pour prier l'Evêque de faire la consécration de son Eglise ; ce que le Prélat refusa par la crainte qu'il avoit du Pape. Alors le Comte dit que, si l'on ne faisoit pas la consécration de l'Eglise d'Aire, il porteroit le Chef de *S. Jacques* si loin qu'on n'en entendroit jamais parler. L'Abbé averti par l'Evêque du discours qu'avoit tenu le Comte, consentit à la fin à la consécration de l'Eglise de *S. Pierre*.

Cependant *Philippe* recevoit des avis de tous côtés sur les suites que l'Abbé de *S. Vaast* vouloit donner à cette affaire qu'il regardoit comme étant pour lui de la dernière importance. Le Pape en écrivit au Comte de Flandre. *Philippe* fit offrir à l'Abbé de *S. Vaast* des biens considérables, s'il vouloit se désister de ses prétentions. L'Abbé rejeta bien loin ses propositions ; il répondit que son Abbaye ne se souilleroit jamais par un marché sacrilège. L'Archevêque de Reims fils de *Louis le Gros*, & le Pape *Alexandre III* épuisèrent en vain les prières & les menaces pour réduire *Philippe d'Alsace*. Cette affaire dura plus de six ans, & l'Abbé de *S. Vaast* sembloit avoir perdu tout espoir, lorsque le Comte, pressé par l'importunité du Pape & intimidé par divers fléaux qui affligèrent, dit-on, alors la Ville d'Aire, & que l'on attribua à la vengeance Divine, consentit à la fin que le Chef de *S. Jacques* fut scié en deux parties pour garder celle qui lui conviendrait d'avantage. On apporta donc le Chef sur le Maître-Autel de *S. Pierre*. Comme le peuple étoit furieux de l'opération qu'on alloit faire, on mit des troupes sous les armes. Le Chef de *S. Jacques* fut scié en deux ; le Comte choisit le devant, & rendit à l'Abbé *Martin* le derrière de la tête. Il fit mettre ensuite dans une chasse la partie réservée pour Aire, en prit la clef & la garda. Ayant appris qu'il y avoit des personnes qui jetoient des doutes sur l'authenticité de cette relique, il fit le voyage de Compostelle pour la vérifier : en arrivant dans cette Ville, il s'informa si le corps de *S. Jacques* y étoit en entier ; il apprit qu'on en avoit ôté la tête & qu'elle devoit être en France.

Comme la relique de *S. Jacques* étoit dans une chasse dont le Chapitre n'avoit pas la clef, & reléguée en quelque sorte dans le trésor de cette Eglise, elle étoit tombée insensiblement dans l'oubli, lorsqu'au bout de quatre-vingt ans, le Prévôt d'Aire qui vivoit alors, ayant lu dans les manuscrits de *S. Vaast* l'histoire de ce qui s'étoit passé sous *Philippe d'Alsace*, en fit le rapport à son Chapitre. Alors on se détermina à ouvrir la chasse, & à montrer au peuple la partie du Chef de l'Apôtre dont on étoit en possession ; ce qui augmenta de beaucoup le culte qu'on lui avoit rendu jusqu'alors.

An 1175.

En 1175, *Philippe d'Alsace* alla à la Terre-Sainte où il resta trois ans. A son retour, le Roi de France le manda pour assister au couronnement de *Philippe* son fils, qui se fit en 1179. Le Comte de Flandre, comme premier Pair de France, porta l'épée devant le Roi à cette cérémonie.

An 1180.

Il alla ensuite avec ce jeune Prince en Angleterre au tombeau de *S. Thomas de Cantorberi* où il se faisoit beaucoup de miracles. Ils contractèrent dans ce voyage une liaison si intime que le Comte de Flandre s'engagea de donner en mariage au Prince François, *Isabelle* sa nièce, fille de sa sœur & de *Baudouin de Hainaut*, en lui promettant pour dot Arras alors Capitale de la Flandre, Bapaume, Hesdin, Saint-Omer, Lens, Aire, avec les hommages de Boulogne, de Saint-Pol, de

Lillers, d'Ardres, de Richebourg & les autres Places en-deça du Neuf-Fossé dont lui & ses successeurs jouiroient à perpétuité, après la mort du Comte *Philippe*. Ce mariage ne tarda pas à se faire. Roger Evêque de Laon le célébra à Bapaume dans l'Eglise de S. Nicolas. Peu après, la jeune Reine fut conduite à S. Denis avec le Roi son époux pour y être sacrés. Pendant la cérémonie, un Officier préposé pour mettre le bon ordre, cassa d'un coup de baguette trois lampes d'huile qui étoient au-dessus de *Philippe* & d'*Isabelle* ; ce qui parut aux assistans être d'un bon augure.

Louis le Jeune à sa mort donna la Régence du Royaume à *Philippe* : la Reine Mère qui y avoit des prétentions, & qui étoit soutenue par la Maison de Champagne, voulut s'opposer aux droits du Comte. Le Roi d'Angleterre se rendit médiateur de cette affaire. On convint que la Régence demeurerait au Comte de Flandre, & que la Reine Mère retourneroit à la Cour qu'elle avoit quittée. Les intrigues ayant recommencé, le parti de la Reine prévalut, & *Philippe d'Alsace*, à son tour, fut obligé de se retirer dans la Flandre.

Bientôt après, *Isabelle de Vermandois*, femme de *Philippe d'Alsace*, mourut. Comme cette Princesse n'avoit point eu d'enfant, le Comte de Flandre, lors du mariage de sa nièce, avoit stipulé qu'il garderoit les Comtés de Vermandois, de Valois & d'Amiens, qu'*Isabelle* lui avoit portés en dot, s'il lui survivoit ; mais *Aliénor*, sœur & héritière de la Princesse de Vermandois, ayant épousé le Comte de Beaumont, & ayant promis à *Philippe Auguste* de le faire son héritier universel, s'il lui faisoit rendre le Vermandois : la raison d'Etat l'emporta sur le Traité fait avec le Comte de Flandre. On le somma de restituer la dot de sa femme. Sur son refus, on lui déclara la guerre ; & comme la Reine prenoit hautement le parti de son oncle, on l'obligea de quitter la Cour, & *Philippe Auguste* songea à la répudier. Les commencemens de cette guerre furent favorables à *Philippe d'Alsace* qui s'empara d'Amiens. Le Roi d'Angleterre, ayant voulu accommoder les deux Princes, commença par leur faire accepter une trêve d'un an. Pendant ce tems là, on continua de négocier ; mais la paix n'ayant pu se conclure, *Philippe d'Alsace* entra dans la Picardie, menaçant de mettre tout à feu & à sang. Les Armées étoient en présence, & on alloit livrer un combat qui, suivant toutes les apparences, auroit été sanglant, lorsque le Cardinal Légat engagea les deux Princes à se voir. Il fut arrêté que *Philippe Auguste* reprendrait sa femme ; que *Philippe d'Alsace* rendrait Amiens, & qu'il conserverait Saint-Quentin, Péronne, Ham & le Vermandois pendant sa vie.

An 1183.

Il étoit mort, depuis quelques années dans l'Abbaye de S. Bertin, un Religieux nommé *Joscio*, d'une sainteté éminente, & connu spécialement par sa dévotion particulière à la Ste. Vierge dont il avoit reçu des faveurs signalées, lorsqu'un Hermite, qui portoit le nom de *Bernard le Pénitent*, vint édifier la ville de Saint-Omer. Voici ce que *Jean* de S. Bertin, un des Ecrivains de cette Abbaye, en dit de plus remarquable. *Bernard*, né dans la Provence d'une famille distinguée, passa ses premières années dans les amusemens des gens du monde. Le Gouverneur de Montpellier où il demouroit, ayant soulevé les habitans par ses exactions, perdit la vie dans une émeute. *Bernard* étoit du nombre de ceux qui avoient trempé dans ce complot : résolu d'expier son crime, il communiqua son dessein à l'Evêque du lieu, qui lui donna pour pénitence d'aller nus pieds pendant sept ans ; de ne jamais porter de linge, de vivre de pain & d'eau tous les Mercredis, Vendredis & Samedis, & de faire sept ans de pèlerinages.

Bernard alla trois fois à la Terre-Sainte. Il passa ensuite dans les Indes & revint à Rome. Ses voyages l'ayant conduit à Saint-Omer, il fut si touché de la vie édifiante que menoient les Religieux de S. Bertin, qu'il résolut de passer dans cette Ville le reste de ses jours. Il obtint d'un nommé *Guillaume* la permission d'habiter une espèce de caverne : là, il se consacra aux exercices de la plus rude pénitence. Il n'y avoit aucune partie de son corps qu'il ne cherchât à mortifier, & les instrumens dont il se servoit faisoient souvent ruisseler son sang. Il portoit continuellement

le cilice & des chaînes de fer. Il étoit si avide de souffrances qu'il ne paroissoit pas possible de l'en rassasier. Il étoit ingénieux à inventer des genres de pénitence. Dans les froids les plus rigoureux, on le voyoit aller les jambes & les pieds nuds. Quelquefois la terre étoit si gelée que la peau de la plante de ses pieds s'y attachoit, qu'elle se crevoit dans d'autres endroits, & qu'on le voyoit tout couvert de plaies. Son lit étoit un peu de paille étendu sur des pierres aiguës. Après un léger sommeil, le premier son de la cloche qui appelloit les Religieux de S. Bertin à matines, le faisoit accourir à l'Eglise dont on lui avoit donné une clef. Il n'en sortoit que pour aller à Notre-Dame entendre l'Office des Chanoines d'où il se rendoit à l'Eglise de la Paroisse. Pendant la rude saison, il lui arrivoit assez souvent de tomber dans la neige ; lorsqu'en se relevant, il en étoit entré dans ses habillemens, au lieu de la secouer, il la pressoit contre son corps. On imagine sans peine qu'elle devoit être la nourriture, ou plutôt les jeûnes de quelqu'un si dévoué à tous les exercices de la pénitence. Il s'étoit réservé une partie de ses biens ; mais il ne les employoit qu'à faire des aumônes. Il vivoit des charités que l'Abbaye de S. Bertin avoit coutume de faire à tous les pauvres.

Un genre de vie si extraordinaire & si soutenu étoit visiblement au-dessus des forces de la nature. Dieu qui avoit inspiré à *Bernard* un désir si vif de faire pénitence, lui donnoit des forces pour soutenir ce qui auroit bientôt détruit le tempérament le plus robuste. C'est ainsi qu'il se plaît quelquefois à nous étonner par les œuvres de sa miséricorde & de sa puissance, & à confondre nos foibles idées par des exemples qui doivent au moins nous humilier, quand nous ne nous sentons pas le courage de les imiter. *Bernard* passa plusieurs années dans l'état que nous venons de décrire. La rigueur de sa pénitence n'empêchoit pas qu'il n'eut une conversation pleine de douceurs & d'agréments. Il aimoit à faire le récit de ses voyages, & à parler de ce qu'il avoit vu de plus remarquable. La simplicité de ses mœurs, l'aménité de ses discours inspiroient la confiance, & il s'en servoit pour gagner des âmes à Dieu. Mais ce qui y contribuoit le plus, c'étoit le don des miracles dont Dieu favorisa le pieux reclus. L'Auteur de sa vie en rapporte beaucoup, & il dit avoir été le témoin de plusieurs. Il avance même dans son enthousiasme que, s'il entreprenoit de raconter toutes les faveurs célestes que reçurent ceux pour qui *Bernard* les demandoit, il manqueroit plutôt d'expressions que de faits. Vers l'an 1183, le S. Hermite tomba malade, & demanda l'habit de S. Benoit. Lorsqu'il parut n'avoir que peu d'instans à vivre, les Religieux de S. Bertin lui portèrent les derniers Sacremens. Quand l'Abbé eut administré *Bernard*, il ne voulut point le quitter, qu'il n'eut reçu sa bénédiction. Dès qu'il fut mort, on lui ôta ses habits, & l'on aperçut les chaînes & les instrumens de pénitence qu'il n'avoit jamais voulu quitter. On remarqua que les pustules & les plaies qui avoient jusqu'alors rendu son corps hideux disparurent ; qu'il eut toutes les apparences du corps le plus sain, & qu'il exhala une très-bonne odeur. Il fallut exposer long-temps *Bernard* aux regards d'un peuple immense, qui ne pouvoit se lasser de voir un serviteur de Dieu dont la sainteté continuoit de se manifester par des miracles. Tout ce qui lui appartenoit fut mis en pièce, & chacun s'empressoit de se procurer de ses Reliques. Ce ne fut que lorsque la foule fut assez diminuée pour laisser enfin approcher ceux qui devoient rendre les derniers devoirs à *Bernard*, qu'ils s'en acquittèrent.

Il se trouvoit alors à Arras des personnes que l'on accusoit d'hérésie, ou ce qu'on regardoit comme la même chose, de sorcellerie, & qui n'étoient autres que des Vaudois ou Albigeois qui, du midi de la France, avoient pénétré dans le nord. Le Comte de Flandre avoit donné ordre de les poursuivre. *Pierre* Evêque d'Arras qui étoit absent, étant revenu sur ces entrefaites avec l'Archevêque de Reims, les Juges Ecclésiastiques commencèrent le procès de ces hérétiques. Comme les preuves n'étoient pas complètes, les deux Prélats les condamnèrent à l'épreuve du feu ; en cas de conviction, ils devoient être livrés au bras séculier pour être exécutés : leurs biens étoient confisqués, savoir un tiers au profit du Comte de Flandre, un tiers au profit de l'Evêque d'Arras, un tiers au profit de l'Archevêque de Reims. Les accusés évitèrent l'exécution de la Sentence en abjurant leurs Dogmes.

An 1185.

Le Comte de Flandre jouissoit des avantages de la paix. Se voyant dans un âge peu avancé, il songea à prendre une seconde femme. Il envoya des Ambassadeurs à *Alphonse* Roi du Portugal, pour lui demander *Mahaut* sa fille. Ce Prince ayant consenti à cette alliance, *Mahaut* s'embarqua pour la Flandre. Elle rencontra sur les côtes de Normandie des Pirates qui pillèrent ses équipages. *Philippe d'Alsace* fit aussitôt sortir de ses Ports une flotte qui s'empara de leurs vaisseaux : ceux qui les montoient furent pendus au nombre de quatre-vingt. Les noces du Comte de Flandre furent célébrées à Bruges avec beaucoup de magnificence.

Les discussions de *Philippe d'Alsace* avec *Philippe Auguste* l'avoient refroidi à l'égard de ce Prince. Il résolut de se soustraire à son obéissance & de se rendre vassal d'une autre Puissance. Il proposa à *Henri de Souabe*, Empereur, de lui faire hommage du Comté de Flandre : le Roi de France en ayant été averti tomba à l'improviste sur les Etats de *Philippe* qui, ne se trouvant point en état de se défendre, fut obligé de renoncer à ses projets & de faire un nouveau serment de fidélité à son Souverain, qui exigea de plus qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur le Vermandois. Le chagrin qu'il conçut de cet événement l'engagea à abandonner ses Etats, & à s'en aller dans la Terre-Sainte. Cependant son absence ne fut pas longue. Le Roi de Portugal étant mort sur ces entrefaites, la Comtesse de Flandre son héritière prit possession de ce Royaume, & continua néanmoins de rester en Flandre.

Philippe d'Alsace, à son retour de la Terre-Sainte, tomba malade dans son Château de Ruholt près Saint-Omer. Il se fit transporter dans un autre appelé la Motte-au-Bois. Lorsqu'il y fut arrivé, désespérant de guérir par les voies ordinaires, il fit porter à l'Abbaye de Dommartin, où *S. Thomas de Cantorberi* étoit dans une grande vénération, une statue de cire de sa grandeur & plusieurs autres présens, & recouvra la santé.

An 1190.

Les infidèles commandés par *Saladin* s'étant emparés des Lieux-Saints, *Clément III* fit prêcher une nouvelle Croisade. *Philippe d'Alsace* prit la Croix dans l'Eglise de *S. Pierre* de Gand, avec la plus grande partie de la Noblesse de ses Etats. Ayant armé vingt-sept vaisseaux, il les envoya en Palestine & s'y rendit lui-même par terre en 1190, après avoir laissé le Gouvernement de la Flandre à la Comtesse *Mahaut* & au Prévôt de *S. Donatien*. Bientôt après, il mourut de la peste au siège de Ptolemaïs. *Mahaut* fit transporter son corps à Clervaux. Alors *Louis* fils de *Philippe Auguste* se mit en possession de Bethune, d'Arras, de Bapaume, d'Aire, de Saint-Omer, d'Hesdin, de Lens, & généralement de tout ce qui forme aujourd'hui le Comté d'Artois, comme lui appartenant par le décès d'*Isabelle de Hainaut* sa mère, arrivé en 1179.

An 1194.

Marguerite Comtesse de Flandre, sœur & héritière de *Philippe d'Alsace*, ne survécut pas long-temps à son frère. Etant morte en 1194, elle laissa la Flandre à *Baudouin* son neveu. Ce Prince qui voyoit avec peine le démembrement qui s'étoit fait de cette Province, chercha les moyens de reprendre les Pays cédés par *Philippe d'Alsace*. Il consentit d'abord que cette affaire fut traitée à l'amiable. Les deux Princes s'en étant rapportés à l'arbitrage de l'Archevêque de Reims, de l'Evêque d'Arras, des Abbés d'Anchin & de Cambron, le droit de *Philippe Auguste* fut trouvé si évident, qu'on ne pût s'empêcher de laisser les choses dans l'état où elles étoient.

An 1196.

Baudouin, peu satisfait de cette décision, écouta les propositions du Roi d'Angleterre qui avoit dessein de déclarer la guerre au Roi de France. Ce Prince lui ayant promis une pension de cinq mille livres d'argent, *Baudouin* entra dans l'Artois, détruisit Souchet, assiégea Lens, ensuite

Aire & Arras, sans pouvoir prendre aucune de ces Villes. *Philippe* ayant assemblé une Armée considérable, le Comte de Flandre qui n'étoit point en état de lui résister rentra dans ses Etats ; *Philippe* l'y poursuivit. *Baudouin* l'attira dans des marais où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre. Pour sortir de cette extrémité, *Philippe* fut obligé de conclure un Traité, par lequel il s'engageoit de rendre au Comte plusieurs Villes qu'il avoit prises sur lui & sur le Roi d'Angleterre. Etant retourné à Paris, il trouva des gens qui lui dirent qu'il n'étoit pas obligé de garder la foi à un vassal qui la lui avoit violée. En conséquence, la guerre recommença. Le Comte de Flandre s'empara d'Aire & de Saint-Omer ; mais *Philippe* son frère, Comte de Namur, ayant été fait prisonnier par les François, après un combat très-vif, le Pape envoya le Cardinal de Sainte-Marie à Arras, pour traiter de la paix. Elle fut conclue à Péronne en 1199. Par ce Traité, Aire & Saint-Omer furent cédés au Comte de Flandre, & le reste de l'Artois fut laissé dans la possession du Roi de France. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1211, que *Jeanne*, Comtesse de Flandre, ayant voulu se marier à *Ferrand de Portugal* neveu de *Mahaut*, veuve de *Philippe d'Alsace* : le Roi de France dont l'agrément fut jugé nécessaire pour cette alliance ne voulut le donner qu'à condition qu'on lui livreroit Aire & Saint-Omer ; ce qui fut promis. Mais comme on ne comptoit pas beaucoup sur la parole de ce Prince, *Philippe Auguste* envoya *Louis* son fils aîné avec un Corps de troupes en Artois. Il se présenta d'abord devant Aire. Les habitans répondirent qu'ils suivroient l'exemple de ceux de Saint-Omer. *Louis* s'étant rendu devant cette dernière Ville, elle lui ouvrit ses portes ; & aussi-tôt Aire en fit de même. Il y eut ensuite un Traité fait à Pont-à-Vendin, par lequel ces deux Places furent assurées à la France.

On ne s'étoit point trompé dans l'opinion qu'on s'étoit formée du Comte *Ferrand*. A peine se vit-il en possession de sa nouvelle dignité, qu'il se repentit de l'avoir achetée par la cession de deux de ses meilleures Places. Comme le Roi d'Angleterre se disposoit de son côté à faire la guerre à la France, *Philippe Auguste* convoqua à Soissons tous les vassaux de la Couronne ; *Ferrand* refusa de se rendre à cette assemblée, à moins qu'on lui remît Aire & Saint-Omer. Ce fut le sujet d'une nouvelle guerre. Le Comte de Flandre, étant entré dans l'Artois, mit tout à feu & à sang. Ayant fait le siège de Saint-Omer qu'il ne put prendre, il chercha à se dédommager en ravageant le plat pays jusqu'à Arras, & en y causant des desordres affreux. *Philippe Auguste*, persuadé qu'il étoit nécessaire de ne rien ménager pour réduire un ennemi si furieux, leva une Armée de cinquante mille hommes, entra en Flandre & remporta la fameuse bataille de Bouvine où il courut les plus grands dangers. Mais les Comtes de Flandre & de Boulogne y ayant été faits prisonniers, cet avantage termina la guerre & assura à *Philippe Auguste* la possession de l'Artois. Il est tems de parler des changemens qui s'étoient faits dans l'administration politique de la Province, depuis que *Hugues Capet* étoit monté sur le trône.

Le Gouvernement Féodal établi à cette époque dans la France, & regardé comme une loi de l'Etat, donna lieu à des abus qui insensiblement furent portés à l'excès. Les Comtes ou Gouverneurs qui ne devoient avoir d'autres fonctions que celles de faire exécuter les loix & les volontés du Prince, s'étant rendus propriétaires des Gouvernemens qu'on leur avoit confiés, commencèrent par assujettir leurs Sujets à toutes leurs volontés. Leurs vassaux suivirent bientôt leurs exemples. Chaque possesseur de Fief, après avoir rendu son hommage, s'accoutuma à se regarder comme maître & indépendant. Il imposa à ses vassaux le joug le plus dur ; & quoique la loi du recours fut toujours subsistante, rien ne fut plus difficile que d'empêcher la vexation & d'obtenir la réparation des injustices. Peu-à-peu le peuple devint serf, & la plûpart des habitans des Villes, voyant que la liberté dont ils jouissoient ne servoit qu'à les faire opprimer d'avantage, aimèrent mieux la perdre & prendre des maîtres qui au moins furent intéressés à les défendre. Ils choisirent de n'avoir qu'un tyran, plutôt que d'en avoir plusieurs ; & ceux qui furent assez heureux pour tomber sous des maîtres justes & modérés, trouvèrent du moins quelque agrément dans la servitude.

Un désordre si général devoit cesser ou renverser l'Etat ; mais quelque criant qu'il fût, la puissance des Rois étoit si bornée, que ce ne fut qu'insensiblement, & en usant de beaucoup

d'adresse, qu'ils parvinrent à le détruire. Un des premiers moyens qu'ils employèrent à cet effet fut l'établissement des Communes. Nous avons déjà parlé de ces Corps. Nous avons vu sous *Charlemagne* qu'ils existoient dans chaque Ville, qu'il n'en étoit aucune où l'on ne vit des Scabins ou Echevins qui formoient une Municipalité. Mais ils ne jouissoient par eux-mêmes d'aucun droit : ils ne formoient qu'une Juridiction Royale ; ils n'avoient d'ame & de vie que par leur Chef qui étoit toujours le Comte. Il leur permettoit bien ; il leur ordonnoit même de juger : mais il se réservait le droit de faire exécuter leurs Sentences, quand il le croyoit convenable.

Quelque foible que fut l'autorité des Communes sous *Charlemagne*, elle diminua encore sous ses successeurs. Alors les Comtes ne se firent plus un devoir de les consulter. Leurs Barons ou leurs principaux vassaux devinrent leur conseil, & il y a lieu de croire que, dans une grande partie de la France, l'élection des Magistrats Municipaux qui n'étoit plus qu'une vaine formalité, fut abolie. Quoiqu'il en soit, *Louis le Gros*, voulant réprimer les concussions des grands Seigneurs, imagina non-seulement de faire revivre les Communes, mais encore d'en former des établissemens qui pussent, jusqu'à un certain point, mettre les habitans des Villes à couvert de la tyrannie. Il donna aux Echevins & au Maire qui les présida, une Juridiction sur tous ceux qui acquirent ce qu'on appelloit, le Droit de Bourgeoisie. Ils jugèrent sans appel tant dans le civil que dans le criminel, excepté dans les Causes les plus importantes ; ils eurent un Sceau, des revenus, des drapeaux & des troupes. Le Chef des Bourgeois avoit le droit de les assembler, de les armer & de les conduire, quand le cas l'exigeoit. Comme les établissemens formés par le Souverain opérèrent les plus grands biens, & qu'on vit les peuples bénir la main qui avoit soulevé une partie du fardeau qui les accabloit, plusieurs Grands Propriétaires se piquèrent de suivre leurs exemples ; les Comtes de Flandre ne furent pas les derniers à donner à leurs Sujets des Communes. On trouve plusieurs Chartes qui concernent les Privilèges accordés aux Corps Municipaux de leurs Provinces. Nous avons déjà parlé de celle de Saint-Omer donnée par *Guillaume le Normand* en 1127. *Philippe d'Alsace* en donna une à peu-près semblable à la Ville d'Aire en 1188. Dans cette Charte qui confirme les Privilèges accordés par le Comte *Robert*, la Comtesse *Clémence*, le Comte *Charles*, *Guillaume* son successeur & *Thierry d'Alsace*, la Commune est appelée la Loi de l'amitié, *Lex amicitiae* ; on y distingue le Préfet du Comte, le Préfet de la Commune & le Châtelain : c'étoit trois Juridictions différentes ; celle du premier étoit la plus ancienne. Dès que les Comtes eurent inféodés leurs Comtés, ils commirent à d'autres le soin de rendre la justice & de les garder en leurs noms. Par cette raison, ces Magistrats furent appelés « *Baillis* » qui, en vieux langage, signifie « *Gardiens* ». Alors les Comtes eurent deux Juridictions ; l'une qu'ils exerçoient par leurs Juges, & l'autre qu'ils continuèrent d'exercer par eux-mêmes à la tête de leur Conseil, & qu'ils appellèrent « *Assises* ». Ce sont ces Baillis qui, dans les Chartes des Communes de la Province, sont appelés les Préfets du Comte. Ils continuèrent de veiller à ses droits, conjurèrent en matière criminelle les Echevins de faire leur devoir, & faisoient quelquefois exécuter leurs Jugemens. Le Châtelain étoit le Gouverneur du Château qui se trouvoit ordinairement dans chaque Ville, & y exerçoit une Juridiction sur ses dépendances.

Philippe Auguste, pour diminuer la puissance des Seigneurs, sous prétexte de réformer les abus qui s'étoient glissés dans la manière dont ils administroient la justice, institua des Baillis Royaux qui connoissoient des cas qu'on appelloit Royaux ou privilégiés. Ceux qui concernoient la Province étoient portés devant les Baillis d'Amiens & de Vermandois, les Prévôts de Beauquesne, de Doullens, de Montreuil & de Péronne, suivant les districts dans lesquels les délits se commettoient. Le Prévôt de Beauquesne étoit celui qui connoissoit spécialement des cas royaux commis à Arras & dans sa Banlieue, & celui de Montreuil dans celle de Saint-Omer.

En 1194, *Philippe Auguste* confirma les droits & les coutumes des Citoyens d'Arras. On voit dans cette Charte que les Echevins avoient la justice criminelle : le Juge Royal n'avoit d'autre droit que celui de conjurer ou requérir Jugement. *Philippe* y permet aux Bourgeois de procéder de quatorze en quatorze mois à l'élection des nouveaux Echevins choisis dans les vingt-

quatre qui avoient l'entière direction de la Ville. On commençoit par élire quatre Prud'hommes qui en nommoient vingt autres. De ces vingt-quatre, douze étoient élus Echevins & travailloient avec les douze autres aux affaires de la Ville. En 1211, Louis VIII qui visita toutes les Villes de la Province conserva la Justice criminelle aux Echevins d'Arras. Nul don, nulle vente, nulle succession ne pouvoit être faite que devant les Magistrats qui faisoient alors les fonctions de Notaires, confiées auparavant aux Ecclésiastiques. L'homme du Roi ne pouvoit prendre un criminel, ni le poursuivre chez un Bourgeois, qu'il ne fût accompagné d'un Echevin. Le fisc, requérant les Echevins de l'accompagner pour faire la perquisition dans la maison d'un Bourgeois, devoit leur en dire la raison, afin qu'ils jugeassent si cette visite étoit nécessaire.

An 1203.

Raoul Evêque d'Arras rendit alors un service signalé à son Eglise. Depuis long-temps les Rois de France jouissoient du droit de régale. Tout ce qui avoit appartenu à l'Evêque défunt, tant pour la nomination des Bénéfices que pour les biens dont il avoit eu la jouissance, étoit dévolu pendant la vacance du siège au Souverain. Raoul, jugeant que ce droit étoit à charge à son Eglise, le racheta. On ignore quels furent les arrangemens qu'il prit avec ce Prince. Mais voici ce que porte la Charte donnée à cette occasion : « *Sachent tous présens & à venir que, lorsque le siège d'Arras viendra à vacquer, le Chapitre d'Arras se réservera tous les droits régaliens & tous les revenus qui sont censés attachés à la place Episcopale, que nous renonçons à tous droits, tant sur les biens que sur les hommes dépendans de l'Evêque ; s'il vient à vacquer dans cet intervalle une ou plusieurs Prébendes, elles seront mises en réserve jusqu'à ce que l'Evêque qui doit être élu en dispose. Nous accordons aussi aux Chanoines de ladite Eglise la liberté d'élire leur Evêque sans être obligé de nous en demander la permission. Ils se contenteront de nous présenter celui qu'ils auront élu, afin qu'il nous fasse serment de fidélité, ainsi que les autres Evêques ont accoutumé de faire. Nous dispensons pour toujours l'Eglise d'Arras de fournir son contingent, comme il est d'usage, quand nous assemblerons notre Armée, & que nous nous proposerons quelque expédition militaire. Nous promettons de ne plus exiger d'elle que le droit de « giste » auquel l'Evêque d'Arras sera tenu chaque année, s'il nous plaît d'aller dans sa Ville Episcopale. Donnée à Paris l'an 1203 ».*

En 1198, les Princes Chrétiens avoient délibéré une Croisade qui n'eut lieu qu'en 1203. Baudouin Comte de Flandre fut de cette expédition. Il emmena avec lui quantité de Seigneurs de la Province, entre autres Gilles de Trasegnies (* Cette Maison originaire du Brabant est établie en Artois depuis que Joseph de Trasegnies a épousé, au commencement de ce siècle, Marie-Anne-Françoise de Wissocq, Dame de Bommi, unique héritière de cette Maison, une des plus distinguées de la Province), Connétable de Flandre dont le fils connu sous le nom de Gilles le Brun, fut Connétable de France sous S. Louis, Jean de Neele, Nicolas Barbançon, Thierry de Tenremonde, Gilles d'Aigremont, Odard & Christian de Ghistelle, Gautier & Robert de Bambeque, Jacques d'Avesne, Mathieu de Walincourt, Baudouin de Praet, Hugues d'Ollehain, Baudouin de Comines, Jean de Lens, Hellin de Wavrin, Gautier de Ligne, Gilles de Landas, Ivain de Treslong, Gautier de Betencourt, Baudouin de Havesquerque & Conon de Bethune. Ce dernier descendoit de Robert Faisseux, Avoué de S. Vaast & Seigneur de Bethune qui avoit fondé cette Ville sur la fin du dixième siècle, & qui, en 1070, avoit entouré de remparts & de fossés Choque, & lui avoit donné le droit de jouir des privilèges accordés aux autres Villes ; ce qui subsista jusqu'à ce que les Normands le détruisirent au commencement du siècle suivant. Duchesne qui a fait l'histoire de la Maison de Bethune remarque que les Comtes de Flandre qui avoient institué des Châtelains à Saint-Omer, à Aire, à Bapaume &c. n'en avoient pas donné à Bethune, parce qu'ils n'en étoient pas Seigneurs, & qu'il est à croire que cette Ville, ainsi que son Domaine, fut démembrée par quelqu'un des derniers Comtes d'Artois, & donnée à un puîné d'où descendit ce Robert Faisseux, tige de la Maison de Bethune qui conserva long-temps le titre d'Avoué d'Arras ou de S. Vaast qui ne fut d'abord accordé qu'aux plus grands Seigneurs. En effet les Avoués

étoient chargés de maintenir les biens & les droits des Ecclésiastiques contre les entreprises des Puissances séculières. Ils rendoient eux-mêmes ou faisoient rendre la justice dans les endroits où les Eglises avoient une juridiction temporelle. Ils poursuivoient les Causes & défendoient, à main armée, lesdites Eglises ; ils faisoient armer les vassaux du Monastère, & portoient la bannière. En conséquence ils tenoient & possédoient quelques fiefs des Maisons dont ils étoient les défenseurs. C'étoit à ce titre que les Seigneurs de Bethune jouissoient de Richebourg, dépendance de S. Vaast. Ils avoient de faire battre une monnoie qu'on appelloit la monnoie de Bethune.

Ce *Conon de Bethune* qui accompagna le Comte de Flandre à la Terre-Sainte au commencement du treizième siècle, se distingua dans cette expédition ; il fut d'abord chargé de négocier avec les Vénitiens, pour fournir aux Croisés des navires & des vivres. L'armée ayant pris terre à la vue de Constantinople, & voulant rétablir le fils d'*Isaac Comnene* qu'*Alexis* son oncle avoit deshérité, celui-ci envoya un Ambassadeur pour prier les Princes François de sortir de ses Terres sans leur faire aucun dommage, leur promettant des sommes considérables. *Conon* lui répondit, au nom de tous, qu'il eût à dire à son maître qu'ils n'étoient point sur ses Terres, mais sur celles de son neveu, qu'on lui ordonnoit de les lui restituer, & qu'il n'eut plus la hardiesse d'envoyer à l'avenir personne aux François. L'année suivante, les François ayant pris Constantinople rétablirent le jeune *Alexis*. *Conon de Bethune* fut choisi avec *Villehardouin* & plusieurs autres Chevaliers, pour sommer ce Prince de tenir les conventions faites avec les Barons de France. Etant arrivés au Palais, ils montèrent à l'appartement de l'Empereur ; ils le trouvèrent avec l'Impératrice & quantité de Seigneurs, & le sommèrent d'exécuter les articles convenus, sans quoi on ne le tiendrait plus pour ami ni considéré, & l'on prendroit des moyens pour le faire rendre justice. La menace fut bientôt suivie de l'effet. Constantinople fut pris, & l'on chargea *Conon de Bethune* de garder cette Ville. Lorsque les François marchèrent contre le Roi des Bulgares qui avoit assiégé Andrinople, *Conon* à la tête d'un corps de troupes fit lever le siège ; & comme les Barbares avoient presque démantelé la Ville, on la lui donna en garde, & il en devint propriétaire. On trouve des Auteurs qui l'appellent Roi d'Andrinople.

Sur la fin du douzième siècle, *Philippe Auguste* fit épouser *Elisabeth* héritière de *Hugues Candavene* Comte de Saint-Pol, à *Gaucher de Châtillon*. Cette terre resta dans la Maison de Châtillon jusqu'en 1360, que *Gui de Châtillon* étant mort sans enfant, *Mahaut* sa sœur & son héritière qui avoit épousé *Gui de Luxembourg* en 1354 fit entrer cette terre dans cette Maison (* Pour achever de donner une idée des Maisons qui ont possédé le Comté de Saint-Pol, nous dirons qu'il resta dans celle de Luxembourg jusqu'à ce que *Marie de Luxembourg* épousa *François de Bourbon* Comte de Vendôme, bisaïeul de *Henri IV*. *Marie de Bourbon* ayant épousé le Duc d'Orléans-Longueville, le Comté de Saint-Pol passa dans cette Maison. La Duchesse de Nemours qui le possédoit dans le dernier siècle le vendit au Prince d'Epinoi, & *Adélaïde de Melun d'Epinoi* l'a porté dans la Maison de *Soubise*).

An 1207.

L'Abbaye de S. Bertin avoit des biens considérables en Angleterre, surtout dans le Diocèse de Cantorberi. *Jean Sans-Terre*, ayant chassé les Religieux qui desservoient cette Eglise, ils passèrent la mer & vinrent à S. Bertin. Ils étoient au nombre de deux cens. L'Abbé les reçut : après leur avoir donné l'hospitalité pendant plusieurs jours, il leur procura des retraites en différentes maisons, & il en garda seize avec le Prieur. Le Roi d'Angleterre chercha à se venger en confisquant les biens que les Religieux de S. Bertin avoient dans son Royaume ; mais *Philippe* Comte de Namur les leur fit rendre.

On trouve dans une Bulle de *Grégoire IX* qui fut donnée quelques années après l'événement dont on vient de parler, les privilèges dont jouissoit alors l'Abbaye de S. Bertin : « Vous serez, lui dit ce Pape, sous la garde & la protection de l'Eglise Romaine. Votre Monastère aura

toute liberté, sauf les droits qui appartiennent à l'Evêque ou à l'Eglise de Térouanne : l'on entendoit par ces droits les délits commis hors du Cloître par les Religieux dont l'Evêque pouvoit prendre connoissance ; vous paierez chaque année à nous & à nos successeurs une once d'or : nous confirmons votre exemption de la juridiction de Cluni. Lorsqu'il y aura un interdit général, vous pourrez réciter l'office, portes closes & sans sonner les cloches. Vous pourrez vous servir de quel Evêque vous voudrez pour la bénédiction des Ornemens & des Vases sacrés, pour la consécration des Autels & l'ordination de vos Moines. Aucun Archevêque ou Evêque ne pourra vous obliger d'assister au Synode. Le Pape seul ou son Légat pourra vous y contraindre ».

Thomas d'Argenteuil ayant été assassiné pendant les matines dans la Cathédrale d'Arras dont il étoit Prévôt ; on soupçonna de ce meurtre le Bailli de cette Ville, mécontent de ce que Thomas défendoit avec trop de zèle les droits de son Eglise. Comme cet Officier poursuivait mollement les assassins, l'Evêque d'Arras se chargea de suivre la cause à ses frais dans la Cour du Roi, & fit révoquer le Bailli.

An 1226.

Louis VIII se voyant près de mourir, fit un testament dont voici le premier article : « Nous voulons & ordonnons que notre fils qui nous succèdera à la Couronne, soit maître de tous les pays que notre cher père de glorieuse mémoire a possédés & de la manière qu'il les a possédés & que nous les possédons, soit en fief soit en domaine, excepté les Terres fiefs & domaines que nous exceptons par ce présent écrit ; car nous voulons & ordonnons que notre second fils, Robert, ait tout le pays d'Artois, tant les fiefs que les domaines & tout ce que nous possédons du chef de notre mère Elisabeth, hormis le douaire de la Reine, si elle survit à notre second fils ; que si celui qui aura l'Artois vient à mourir sans héritier, nous voulons que tout ce pays & tout ce qu'il possédera de notre Terre revienne entièrement & sans contestation à notre fils successeur de notre Royaume ».

An 1237.

Ce ne fut que plus de dix ans après la mort de Louis VIII & lorsque Robert fut en état de gouverner par lui-même, que la clause du testament de son père qui le concernoit fut exécutée. Alors Louis IX déclara par un acte donné à Compiègne au mois de Juin 1237, qu'il revêtit Robert son frère de la Terre d'Artois, c'est-à-dire, de tout ce qui avoit formé la dot d'Elisabeth de Hainaut, qu'il le tiendrait en fief lui & ses héritiers, à condition qu'ils lui en feroient hommage & à ses successeurs, & qu'ils payeroient une redevance à laquelle on donna le nom d'aumône. Comme la Reine Blanche avoit pour douaire les territoires d'Hesdin, de Bapaume & de Lens, on lui donna d'autres terres en échange, afin que Robert pût posséder l'Artois en entier & sans contestation. Cet acte fut aussi muni de la signature de plusieurs Seigneurs de la Province.

C'est à cette époque qu'on doit dater l'existence de la Province d'Artois. Quoiqu'elle ne soit appelée que *Terre d'Attrebatie* dans la Charte de S. Louis, cependant elle ne tarda pas à porter le nom de Comté, parce que, comme nous l'avons observé dans notre premier volume, elle commença à appartenir à un Comte (* On voit dans Mézerai une Médaille représentant la Province d'Artois sous la figure d'une femme à genoux devant Philippe Auguste qui la couronne avec cette légende, *Attrebatibus dignitate Comitatus honoratis 1195*. Cet Auteur dit que cette Médaille fut frappée, quand Baudouin Comte de Flandre, qui étoit en guerre avec Philippe Auguste, désirant la paix, céda l'Artois à ce Prince qui le donna à Louis son fils, & en sa faveur l'érigea en Comté. Cette Médaille n'a jamais existé : & il n'y a aucune preuve que l'Artois ait jamais été érigé en Comté) . Robert lui donna les Armes de France qu'elle a conservées & qui étoient un Ecu semé de fleurs de lys sans nombre, jusqu'à ce que Charles V les réduisit à trois. Robert chargea cet Ecu d'un Lambel à trois pendans, sur chacun desquels il mit trois Châteaux d'or qui étoient les armes de Castille. On ne tarda pas à marier ce Prince. Il avoit d'abord été

accordé à la fille unique du dernier Comte de Flandre. Cette riche héritière étant morte, *Louis* lui fit épouser *Mathilde* ou *Mahaut de Brabant*.

Il y avoit depuis long-tems des discussions entre les Echevins d'Arras & les Religieux de S. Vaast au sujet du **Tonlieu**. C'étoit un droit dont ceux-ci jouissoient en vertu de titres anciens & incontestables. Il consistoit à percevoir la soixantième partie des Marchandises vendues à Arras par les étrangers. Comme les habitans en étoient exempts, les Commis préposés pour prélever ce droit demandoient à ceux qui entroient ou qui sortoient de la Ville d'où ils étoient ; ils se servoient pour cela de ces expressions « *Où est ton lieu ?* ». C'est ce qui avoit fait donner à cette imposition le nom de Tonlieu. Comme elle étoit très à charge au public, les Religieux de S. Vaast pour empêcher qu'on ne l'abolit, prirent le parti en 1254 d'en céder la moitié au Comte d'Artois, afin de pouvoir conserver l'autre. Cependant comme la perception de ce droit continuoit d'occasionner des vexations, les Echevins prirent le parti de le racheter, moyennant la somme de huit cens livres parisis qu'ils s'engagèrent à payer chaque année à l'Abbaye de S. Vaast.

Le frère de S. *Louis* ayant pris possession du Comté d'Artois, voulut visiter cette Province. Pendant le séjour qu'il fit à Saint-Omer, trois choses le frappèrent ; l'étendue de la Châtellenie de cette Ville ; le nombre & la beauté des Chartes de S. Bertin, & le mérite de celui qui remplissoit alors la place de Prévôt de L'Eglise de Nôtre-Dame. On l'appelloit *Pierre de Colmieu*. Il avoit refusé plusieurs Evêchés, & il jouissoit d'une si grande considération que le Pape le fit Cardinal & l'employa à la conversion des Albigeois.

Il reste plusieurs Chartes de *Robert I*. Il en est une sur-tout qui mérite une attention particulière. Il y avoit depuis long-tems des discussions entre les Religieux de S. Bertin & la Commune de Saint-Omer sur la propriété de plusieurs terrains qui se desséchoient. L'an 1201 les Bourgeois de Saint-Omer ayant retenu quelques marais que S. Bertin prétendoit lui appartenir, l'Abbé s'adressa au Pape, qui nomma l'Evêque d'Arras, le Doyen de la Cathédrale de cette Ville & l'Abbé de S. Rémi de Reims pour juger cette affaire. Leur décision fut favorable à l'Abbaye ; les Bourgeois n'ayant pas voulu l'exécuter, *Innocent III* ordonna qu'ils seroient excommuniés toutes les Fêtes & Dimanches, au son des cloches & les chandelles éteintes, & que tous les habitans de la Métropole seroient obligés de les éviter jusqu'à ce qu'ils fussent revenus à resipiscence. Les Chanoines de Saint-Omer célébrèrent un jour l'Office en présence de quelques uns de ces Bourgeois ; aussi-tôt le Pape ordonna qu'ils feroient satisfaction aux Religieux de S. Bertin ou qu'on procéderoit contre eux par Censures Ecclésiastiques. Cette affaire dura plusieurs années. Enfin les Baillis de Flandre ayant pris le parti des Bourgeois de Saint-Omer & ayant voulu s'emparer des biens de S. Bertin, le Pape leur en écrivit, & l'on accomoda cette affaire. Elle se renouvela plusieurs fois sous différentes formes. En 1231, *Jacques* Abbé de S. Bertin, qui avoit accordé aux habitans d'Arcques le droit de Commune, eut un démêlé avec eux touchant certains pâturages sur lesquels ils prétendoient avoir des droits. Il convint de se rendre avec quelques-uns de ses Religieux sur l'endroit contesté où les Echevins se trouveroient : ceux-ci se firent accompagner de la plus grande partie des habitans. Comme la Communauté d'Arcques n'avoit pas de titres pour établir ses droits, & qu'elle se voyoit prête à être condamnée, le peuple dont elle défendoit les intérêts, commença par dire des injures à l'Abbé & aux Religieux de S. Bertin. Les Echevins sur ces entrefaites s'étant retirés, des injures on en vint aux coups : on maltraita beaucoup l'Abbé, qui eut de la peine à se sauver. *Jacques* fit aussi-tôt commencer un procès criminel qui fut instruit par la Justice de l'Abbaye ; les plus coupables furent punis ; Arcques fut déclaré déchu du droit d'avoir une Commune ; S. *Louis* & *Blanche* sa mère qui se trouvèrent alors dans la Province, confirmèrent cette Sentence. Quelques années après, l'Abbé *Jacques* consentit au rétablissement de la Commune d'Arcques ; mais ses privilèges furent restraints.

An 1247.

En 1247, il s'éleva de nouvelles contestations entre l'Abbé de S. Bertin, les Maire, Echevins & la Communauté de Saint-Omer, au sujet d'un canal qui recevoit les eaux de la mer ayant flux & reflux, & sur lesquels les vaisseaux partoient de Saint-Omer pour aller dans l'Océan. Le Comte ordonna que les deux parties entretiendroient ce canal à frais communs & qu'il auroit en tems de guerre la liberté d'y faire voguer les vaisseaux qu'il jugeroit convenable. Cet acte qui fut confirmé en 1269, par *Robert II*, prouve que la mer qui, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier volume, formoit un Golphe qui s'étendoit jusqu'à Arcques, n'avoit encore dans le treizième siècle abandonné qu'une partie du terrain qu'elle occupoit du tems des Romains, & que ses eaux pénétroient toujours assez avant dans les terres pour que des vaisseaux pussent aborder jusqu'à Saint-Omer.

Le Comte *Robert* ne quitta la Province que pour rejoindre *S. Louis*, afin de l'accompagner dans le voyage qu'il projettoit pour la Terre-Sainte. Il fut suivi par plusieurs Seigneurs du pays, entre autres par *Robert de Wavrin*, *Henri de Crequi Biesbak*, *Baudouin de Hennin-lietard*, *Jean de Noyelle*, *Roger d'Allwin*, *Nicolas de Mailli* & ses enfans, le Comte d'Hesdin, le Baron ou comme l'on disoit alors le *Ber d'Auxi*, *Jean de Neele* neveu d'*Eustache Candavesne* & *Jean de Beaufort*. Ce dernier commandoit un corps de troupes dans lequel il y avoit un nombre considérable de Religieux de S. François ; il se passa une action dans laquelle ces Religieux se battirent avec tant de courage que la Milice Française qui avoit déjà pris la fuite, s'arrêta & suivit bientôt leur exemple. *Beaufort* ayant fait au Roi le récit de cette action, Louis demandoit comment s'appelloient ces braves Religieux ? Ce Chevalier ne pouvant se rappeler leur nom, dit que c'étoient ceux qui étoient *liés de corde*, & depuis ce tems on s'accoutuma à appeller *Cordeliers* les Religieux de S. François.

An 1250.

Robert de Bethune étant mort en Sardaigne laissa d'*Isabelle de Morianne* sa femme, une fille nommée *Mathilde*, qui épousa *Gui* fils de *Guillaume Dampetre* & de *Marguerite* Comtesse de Flandre, qui fut lui-même Comte de Flandre ; ce qui unit Bethune à cette Province.

On sait combien l'expédition de *S. Louis* fut malheureuse, & comment la témérité du Comte d'Artois, après lui avoir fait faire des prodiges de valeur, lui fut funeste. Il fut tué à la Massoure le 12 Février 1250 : il laissa de *Mahaut*, *Robert* qui lui succéda dans le Comté d'Artois, *Blanche* qui épousa *Henri le Gros Roi* de Navarre & Comte de Champagne, & *Mahaut* qui épousa en secondes noces *Gui de Chatillon* Comte de S. Pol. En 1269, les Rois de France & d'Angleterre se trouvèrent à Saint-Omer & y célébrèrent la Pacques.

An 1271.

Deux ans après *Robert II* accorda à la Communauté de Saint-Omer le droit de lever sur toutes les marchandises sans distinction les impôts qu'elle jugeroit convenables pour les besoins & même pour l'avantage de la Ville pendant quatre ans consécutifs, ajoutant que, si elle croyoit nécessaire de les prolonger, il y consentiroit. C'est le premier exemple que nous ayons trouvé d'un Octroi accordé aux Villes de la Province.

Dans le même tems, la Ville de Saint-Omer jouissoit déjà d'un privilège remarquable. Lorsque quelqu'un avoit commis un meurtre, s'il pouvoit s'absenter pendant un an & profiter de ce tems pour faire un arrangement avec les parens de celui qui avoit été tué, il avoit la faculté de présenter sa requête au Magistrat, qui, après en avoir conféré avec le Grand-Bailli ou son Lieutenant, lui imposoit une amende suivant l'énormité du crime & ses facultés & le recevoit à faire ce qu'on appelloit *Zœning* ; voici en quoi consistoit cette cérémonie. Le jour indiqué, le coupable, accompagné de quelques uns de ses amis, entroit dans une Eglise, nud, à l'exception d'une couverture sur les reins : il avoit dans sa main droite une épée nue, la pointe en bas, des

ciseaux attachés à la poignée, & dans sa gauche une verge ; il s'arrêtoit à l'entrée de la nef & s'exprimoit ainsi : *« Au nom de Dieu, le Père, le Fils & le Saint-Esprit, nous sommes venus ici pour appaiser & faire réparation de la mort de N.... de l'ame duquel Dieu ait pitié, lequel N.... qui est ici présent, a amené de mort à vie dont il se repent bien fort, & à cette cause, on prie à Dieu, à la Justice, aux amis & aux parens dudit défunt qui sont ici assemblés humblement pour qu'il lui soit pardonné ce forfait pour la Mort & Passion de notre bon Dieu, & afin qu'icelui puisse ainsi succéder & de ce venir à une paix, il vous prie tous ensemble que vous, chacun en particulier, veuillez dire un Pater & un Ave Maria pour l'ame & toutes ames, & il priera Dieu toujours qu'il vous en veuille salarier »* . Il répétoit le même discours devant un Crucifix qui étoit au haut de la nef & devant le Maître-Autel. Il adressoit ensuite la parole aux Bailli, Bourgrave, Echevins, parens & amis, en ces termes : *« Honorables & discrettes personnes comme Officiers pour justice, & vous amis & parens de N.... qui êtes ici assemblés, ici est ce pauvre pécheur, en l'état tel que l'on voit, lequel par chaleur de sang, à la suggestion de l'enfer & comme malavisé a amené de vie à mort ledit N.... dont il se repent bien fort & en prie le Dieu du Royaume céleste, & à vous Messieurs & amis humble merci & pardon, pour lequel forfait appaiser & faire réparation, selon la convention que lui pauvre pécheur a, ensemble ses amis, est venu ici nud & tête découverte & aux pieds nuds ; & encore il présente à vous, Monsieur le Bourgrave, ces forches (Ciseaux) pour d'icelles être rasé comme un sot, débile de sens & homme furieux ; outre ce, présente encore ces verges à vous, Messieurs, comme Echevins & Officiers de la loi pour d'icelles être fait fouetté jusqu'au sang comme un enfant jeune de sens & d'âge, ne sachant ce qu'il fait, & si ce n'étoit pas encore assez, il présente encore par-dessus cela à vous, Mr. le Bailli, son corps en l'état que vous le voyez, cette épée pour d'icelle être puni à votre discrétion, priant néanmoins humble merci & pardon de son forfait à vous Messieurs, Sieurs, amis & parens, & qu'il lui soit pardonné pour l'amour de Dieu, sa benoite Passion & Mort qu'il pour nous endura à la Croix de bois, & il priera toujours pour l'ame de toutes ames fidèles & pour vous Messieurs, tous par ensemble »* . Après quoi l'homicide se met à genoux & joignant les mains réitère sa demande à la Justice, aux parens & amis du défunt. On lui accorde son pardon moyennant qu'il payera l'amende convenue. Alors les parties contractantes mettent la main sur la Croix pendant que le Greffier du crime leur dit : *« Vous qui êtes ici présens, jurez & promettez tenir bon & vaillable, ferme & constant, cette paix & reconciliation à jamais & à toujours sur la peine de Rompture de paix qui est la hart »* . Le serment prononcé, le Sergent-à-Verge dit ces mots : *« En suivant votre serment, je vous commande de la part du Comte & de la Ville que vous soyez tenant cette paix, & reconciliation ferme & constante à jamais & à toujours sur ladite peine »* . Et l'on dit ensuite une Messe pour terminer la cérémonie. On voit par différents actes consignés dans l'Hôtel de Ville de Saint-Omer que le Magistrat a joui pendant plusieurs siècles de ce privilège.

An 1279.

Les affaires Ecclésiastiques occasionnoient de tems en tems des différens assez considérables dans la Province. En 1279 Pierre Archevêque de Reims étant venu à Saint-Omer, voulut exercer sa Juridiction dans l'Abbaye de S. Bertin : comme on refusa de le reconnoître, l'Abbé & les Religieux se pourvurent devant le Pape qui nomma des Commissaires : après avoir instruit l'affaire, ils annulèrent l'excommunication de l'Archevêque.

An 1286.

Nous avons dit en parlant de la *Manne* dans le premier volume, que cette relique paroît devoir son existence à Guillaume de Isiaco Evêque d'Arras : voici ce qui y donna lieu. Ce Prélat à la demande des Maire & Echevins ayant fait une Procession le jour de la Pentecôte de l'année 1286, on y porta une grande Châsse qu'on appelloit la Châsse des Anges. Lorsqu'on fut sorti de la Cathédrale, il s'éleva un grand tumulte, on ne dit point à quelle occasion, des gens armés ayant attaqué le Clergé se jettèrent sur la Châsse qu'ils brisèrent. On en ramassa les débris. Le Chapitre s'occupa aussi-tôt du soin de réparer ce malheur. On fit une Châsse beaucoup plus

belle, & on y plaça les reliques au nombre desquelles on dit qu'il y avoit un voile blanc que la Vierge avoit coutume de mettre, une ceinture dont elle se servoit également & la **Manne** qui, selon *S. Jérôme*, étoit tombée dans le pays des Attrebates. C'est depuis ce tems qu'on voit la Fête de la **Manne** établie dans l'Eglise d'Arras.

An 1289.

Il s'éleva à la fin du trézième siècle de grandes contestations dans l'Eglise, à l'occasion de la Bulle de *Martin IV* qui autorisoit les Religieux à prêcher & à confesser sans la permission de l'Ordinaire. Les Jacobins portèrent les choses au point de se prétendre indépendans de toute autre autorité Ecclésiastique que de celle du S. Siège. Ayant refusé d'être visités par l'Evêque d'Arras, il leur fit faire leur procès par l'Official, qui ordonna qu'ils seroient excommuniés au son des cloches & cierges allumés. Ils se pourvurent devant *Nicolas IV*, qui en 1289 écrivit à l'Evêque de révoquer son excommunication. Lorsque ces Religieux se présentèrent pour notifier les intentions du Pape à *Guillaume de Isacio*, ce Prélat, dit-on, permit que ses gens les maltraitassent. On ignore la manière dont se termina cette affaire.

An 1290.

On trouve dans *Oudegherst* un trait qui prouve que la Ville de Saint-Omer jouissoit alors de la plus grande considération. *Gui* Comte de Flandre & le Magistrat de Gand étant en différent au sujet de la Juridiction, crurent devoir s'en rapporter au jugement du Corps de Ville de Saint-Omer qui rendit sa Sentence arbitrale.

An 1296.

Charles V étant venu à Saint-Omer en 1296, y trouva le Roi d'Angleterre qui épousa sa fille. Ce fut *Jacques de Condet* Abbé de S. Bertin qui chanta la Grand'Messe & qui fit la cérémonie.

An 1297.

Robert II fut envoyé par *Philippe le Hardi* contre les rebelles de Navarre. Ce Prince l'établit ensuite Régent de ce Royaume pendant la détention de *Charles II* ; il servit aussi *Philippe le Bel* dans la guerre de Guyenne en 1295, & défit *Edmond* Comte de Lancastre. Deux ans après il remporta un grand avantage sur les Flamands près de Furnes, & *Philippe* son fils unique fut tué dans l'action. Le Roi pour reconnoître ses services, érigea l'Artois en Pairie, & le chargea d'un Epervier ; ce qui fit que depuis ce tems cette Province fut appelée le Fief de l'Epervier.

An 1303.

Jacques de Châtillon Comte de S. Pol avoit été nommé par *Philippe le Bel* Gouverneur de la Flandre. Il traitoit les habitans avec la dernière rigueur ; il les accabloit d'impôts & ne favorisoit que les Nobles. A la fin, ses vexations opérèrent une révolte. Les Artisans de Bruges s'étant soulevés enfoncèrent les portes de son Hôtel, le pillèrent & le cherchèrent pour le massacrer. Un Tisseran & un Boucher se mirent à la tête des factieux armés de bâtons, de broches & de haches : ils pilloient & égorgeoient amis & ennemis. Tous les François que l'on rencontroit étoient massacrés sans miséricorde. On les déchiroit à belles dents : on leur fendoit le ventre pour leur arracher les entrailles : on plantoit les têtes des Gentilhommes sur des hallebardes & on les portoit en dérision. Les rues regorgoient de sang : les Eglises même étoient remplies de corps morts. Cette fureur se communiqua à toutes les autres Villes ; & le fils du Comte de Flandre se mit à la tête des séditeux. Il vint camper à Courtrai & non loin des François. Ceux-ci qui avoient une cavalerie nombreuse se crurent assuré de la victoire, & ne parloient de leurs

ennemis qu'avec beaucoup de mépris. Cependant l'Infanterie Flamande s'étoit retranchée dans un poste avantageux ; il falloit traverser un marais pour la joindre ; ce qui rendoit l'attaque très-difficile. *Renaud de Nesle* Connétable de France, les Comtes d'Artois & de S. Pol commandoient les François. On tint un Conseil de guerre pour décider si on attaqueroit les Flamands malgré l'avantage du poste. Le Connétable fut d'avis de se tenir sur la défensive, ajoutant qu'il se présenteroit peut-être une occasion d'attaquer l'ennemi dans la plaine & qu'alors sa défaite seroit infaillible. Cet avis étoit prudent ; mais la vivacité du Comte d'Artois ne put s'en accommoder : comme il n'avoit aucune raison pour le combattre, il se répandit en invectives contre le Connétable. Ce Général, piqué de ce qu'on alloit jusqu'à le soupçonner de trahison, fit donner le signal du combat. Les François marchèrent contre l'ennemi tête baissée, sans envisager le péril ; mais dès que la cavalerie se fut engagée dans le marais, il ne lui fut plus possible d'en sortir. Les Flamands firent un carnage affreux : ils tuèrent vingt mille François. Le Connétable périt des premiers & le Comte d'Artois fut percé de plus de trente coups de pique.

Robert II Comte d'Artois, surnommé *le Bon* ou *l'Illustre*, mourut à l'âge de cinquante-quatre ans. Il fut d'abord inhumé dans l'Eglise des Dames de Groningue ; mais sa fille *Mahaut* le fit exhumer & porter à Maubuisson près de Pontoise. Il avoit été marié trois fois. D'abord il épousa *Agnès de Bourbon* dont il n'eut point d'enfant. Il prit ensuite *Amicie* fille de *Pierre de Courtenai* qui lui donna un fils, *Philippe* qui fut Seigneur de Conche, & quatre filles. La troisième femme de *Robert II* fut *Marguerite* fille de *Jean* Comte de Hainaut qui fut stérile.

Philippe le Bel ayant appris la défaite de son armée à Courtrai, & que toutes les Villes de Flandre s'étoient révoltées, vint en personne dans cette Province avec une puissante armée pour se venger de cet affront. Il avoit plus de cent mille hommes ; mais l'assurance que montraient les Flamands, & l'avis que la Reine d'Angleterre sa sœur lui donna qu'il seroit trahi des siens, s'il donnoit une seconde bataille, firent qu'il s'arrêta à Douai, & se contenta de renforcer les garnisons de ses Villes frontières. Il envoya à Saint-Omer *Jacques de Bayonne* tenant lieu de Connétable, *Bernard de Mateuly* & deux Maréchaux avec grand nombre de troupes ; ensuite il mit en possession du Comté d'Artois, *Othon* Comte de Bourgogne, qui vint aussi à Saint-Omer.

La garnison de cette place ayant appris que les Flamands se fortifioient dans une Eglise dans les environs de Renescure, d'où ils faisoient des courses dans l'Artois, une partie sortit pour les attaquer. N'ayant pu forcer leurs retranchemens, ils coururent vers Cassel & ravagèrent le pays. A leur retour, ils tombèrent sur une troupe de Flamands qu'ils trouvèrent près de Ravesbergue, en tuèrent plus de deux mille, & mirent les autres en fuite.

An 1304.

L'année d'après les Flamands, ayant augmenté leur armée dont ils avoient donné la conduite à *Guillaume* fils du Comte de *Juliers*, entrèrent de bonne heure en campagne. Ce Général étoit fort affligé de la mort de son frere qui avoit été tué à la bataille de Furnes, & enterré aux Freres-Mineurs de Saint-Omer. Il vouloit ravoit son corps pour le mettre au tombeau de ses Ancêtres. Pour cet effet, il vint assiéger Saint-Omer. *Robert d'Artois* y commandoit alors : informé du dessein de l'ennemi, il rassembla toutes les garnisons des environs. *Guillaume de Juliers* étant descendu à Scoubroucq vint à Arcques où il fit camper son armée, & se disposa à attaquer Saint-Omer. *Robert* sortit pour aller au devant de lui avec toutes ses troupes. *Noyelle* commandoit les premiers escadrons ; *Jacques de Bayonne*, les seconds ; *de Fienne*, les troisièmes avec les Omériens. Le Comte de Saint-Venant & *Oudart de Maubuisson* menaient le reste des troupes. *Robert* fit monter le mont de Blendecques à ses troupes qui tombèrent sur ceux de Furnes & de Bruges, & les rompirent. Les Arbalétriers attaquèrent d'un autre côté ceux de la Basse-Flandre qui gardoient le passage, & les mirent en déroute. Les François crioient victoire ; mais comme ils s'en retournoient, ils trouvèrent ceux d'Ipres qui n'avoient point combattu : ils les attaquèrent avec tant de valeur, qu'ils les mirent encore en

fuite. Les Flamands perdirent douze à quinze mille hommes. Cette action se passa le Jeudi-Saint 1303. Les Flamands, obligés de quitter les environs de Saint-Omer, allèrent ravager ceux d'Aire, de Lillers & de Térouanne, de Lens & des autres Places. *Philippe le Bel* étant revenu avec une forte armée où étoit *Charles de Valois* son frere & le Duc de Savoye, il y eut une trêve, portant que le Comte de Flandre seroit relâché pendant ce tems, & que si la paix s'ensuivoit, il se remettroit en prison ; ce qu'il fit.

Le Roi, prévoyant que les Flamands recommenceroient bientôt la guerre, envoya *Gaucher de Châtillon* à Saint-Omer, qui étoit comme le Chef-lieu de la Flandre & le boulevard du pays. En effet, les Flamands se mirent en campagne de bonne heure, avec deux cens mille hommes de pied, & douze mille chevaux, toujours commandés par *Guillaume de Juliers*. Ce Général, étant arrivé à Cassel, écrivit à *Châtillon* que, s'il avoit autant de courage qu'il avoit de réputation, il paroîtroit en rase campagne. Celui-ci se contenta de répondre qu'il savoit faire son devoir selon les circonstances. Cependant les Flamands s'avancèrent & restèrent deux jours à Scoubroug : ensuite ils passèrent le Neuf-Fossé, & repoussèrent les troupes de Saint-Omer dans une escarmouche. Etant venu se loger entre cette Ville & Arcques, la garnison sortit pour les chasser, & les chargea avec tant de courage, qu'ils prirent la fuite. Le pont d'Arcques s'étant trouvé trop étroit pour le nombre des fuyards, plusieurs tombèrent dans la rivière & se noyèrent. Le Capitaine des Archers de Saint-Omer qui poursuivoit l'ennemi avoit passé le pont ; mais n'ayant pas été secondé, & se trouvant au milieu des ennemis, il y perdit la vie. Les Flamands, sans se rebuter, revinrent le lendemain. Le Gouverneur fit sortir le Capitaine *Castrucce* avec des Lombards dont il étoit le Chef. Comme il avoit affaire à un ennemi supérieur en nombre, il chercha un poste avantageux. L'ennemi crut qu'il fuyoit, & vint jusqu'à la Ville. Alors le Connétable fit brûler les Fauxbourgs, afin qu'il ne pût s'y loger. Après neuf jours d'escarmouches, les Flamands se retirèrent. La mort du Comte de Flandre fut le terme de la guerre. *Robert de Bethune* qui étoit prisonnier avec son père fut élargi, & prit possession de ses Etats.

An 1306.

Les Flamands se crurent si maltraités par la paix qui se fit alors, que la guerre se ralluma bientôt & dura encore quatre ans. En 1306, ceux de Saint-Omer, on ne sait par quelle raison, rompirent les portes de la Ville, abattirent les tours, renversèrent les murailles du Château, & allèrent jusqu'à outrager la Noblesse. La Comtesse *Mahaut*, étant entrée dans la Ville, obligea les habitans de rétablir ce qu'ils avoient ruiné, & les condamna à une amende de cent mille livres.

Pendant ce tems, il se passoit de grands débats, pour la succession au Comté d'Artois, entre *Robert*, fils de *Philippe d'Artois* & *Mahaut* sa tante. Pour l'intelligence de ce point d'histoire intéressant, il faut reprendre les choses de plus haut.

Philippe d'Artois, fils de *Robert II*, avoit épousé le 29 Septembre 1281 *Blanche de Bretagne* : par le Contrat de mariage, *Robert* assignoit pour douaire à sa bru mille livres tournois de rente à prendre sur le Comté d'Artois, & de plus le tiers de sa Terre de Domfront & de sa Terre de Conche, & la moitié de sa Terre de Berri qui venoit à *Philippe* du chef de sa mère. Il fut convenu que, si *Philippe* mouroit avant son père & laissoit des enfans, ils auroient pour héritage la Terre de Domfront avec l'autre Terre appartenant à *Philippe*, & que la veuve auroit quatre mille livres tournois de rente, à prendre sur le Comté d'Artois. *Philippe* mourut des blessures qu'il avoit reçues à la journée de Furnes en 1297, & laissa un fils en bas âge qui fut nommé *Robert d'Artois*. Comme, par la donation de l'Artois à *Robert I*, les femmes n'étoient point déclarées inhabiles à le posséder, *Mahaut*, fille de *Robert II*, qui avoit épousé *Othelin* Comte de Bourgogne, prit possession de cette Province, & fit toutes les fonctions attachées à la dignité de Pair de France. *Robert d'Artois*, étant parvenu à sa vingtième année, imagina que le Comté d'Artois devoit lui appartenir, & le redemanda à sa tante. Les parties consentirent sous un dédit de cent mille livres,

de s'en rapporter à l'arbitrage de *Philippe le Bel* qui, par un Jugement rendu à Anieres le 9 Octobre 1309, débouta *Robert d'Artois*, & pour le dédommager lui donna le Comté de Beaumont-le-Roger.

La Comtesse *Mahaut* jouissoit paisiblement du Comté d'Artois ; mais elle mécontentoit ses Sujets. Elle avoit donné sa confiance à *Thomas Hérisson*, Prévôt d'Aire, qui en abusoit. Une partie de la Noblesse s'étant soulevée contre elle, le Roi envoya *Gaucher de Châtillon* pour la contenir ; mais il ne put y réussir. A peine eut-il quitté *Mahaut*, que les Seigneurs députèrent à *Robert d'Artois*, pour lui dire que, s'il vouloit se présenter, on le reconnoîtroit pour Comte. *Robert* qui n'avoit renoncé qu'à regret à ses anciennes prétentions saisit, avec avidité, l'occasion qui se présentoit de les faire valoir de nouveau. Il amassa le plus de troupes qu'il lui fut possible, & prit la route de l'Artois. Etant arrivé à Doullens, les confédérés vinrent le trouver, & lui rendirent leurs hommages. On voyoit parmi eux les Seigneurs de Renti, de Fiennes, de Berghes, de Haut-Pont, de Willerval & de Beauval. *Robert* tranchant déjà du Souverain, créa deux Maréchaux pour son armée, à savoir le Sieur de *Beauval* & le Sieur de *Champeulieu*. Il prit ensuite le chemin d'Hesdin. Ceux de la Ville, après quelques difficultés, le reçurent & le conduisirent au Château où il s'empara de toutes les richesses qui appartenoient à la Comtesse *Mahaut*. Quelques jours après, ayant donné l'ordre à toute la Noblesse d'Artois de le joindre, *Robert* s'avança jusqu'au Château d'Avesne, & s'en rendit maître sans coup férir. Il vint ensuite à Arras où étoit la Comtesse. Les Bourgeois, instruits de l'approche de *Robert d'Artois*, sortirent aussi-tôt de la Ville pour aller au devant de lui, & l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie : malgré tous les efforts que put faire le Connétable qui étoit aussi à Arras, il ne put empêcher que *Robert* n'y entrât, drapeaux déployés & au son des trompettes. La révolution fut si générale, que ce Seigneur fut obligé de sortir par une des portes de la Ville, au moment où *Robert* entroit par l'autre. Il alla trouver le Régent de France, pour lui rendre compte de cet événement. *Robert*, après avoir affermi sa domination à Arras & dans les environs, envoya à Saint-Omer quelques Chevaliers avec des lettres de créance, promettant aux Bourgeois de les maintenir dans leurs privilèges, & de leur accorder des grâces considérables, s'ils vouloient le recevoir & le reconnoître pour Comte d'Artois ; mais, dit l'historien naïf qui nous a transmis ce fait, les Omériens demandèrent si le Régent du Royaume reconnoissoit *Robert d'Artois* comme tel, qu'en ce cas ils ne feroient aucune difficulté de le recevoir, & même d'aller au devant de lui ; mais que si cela n'étoit pas, ils n'étoient *mie faiseurs de Comte*. Néanmoins comme *Robert d'Artois* avoit plusieurs Partisans dans la Ville qui remuoient, le Roi envoya le Maréchal de Beaumont qui maltraîta les mécontents, brûla leurs maisons, & les tua partout où il les rencontra.

Cependant le Régent, informé de ce qui se passoit, fit citer au Parlement de Paris *Robert d'Artois*, & s'avança ensuite avec une armée vers cette Province. *Robert* sachant qu'il étoit arrivé à Amiens, & ne se trouvant point en état de résister, fut obligé d'adhérer à la proposition qu'on lui fit de consentir que cette affaire fût mise de nouveau en arbitrage, ou traitée par les voies ordinaires de la Justice. On convint de choisir des arbitres, & que, s'ils ne pouvoient pas terminer le différent, « *il seroit décidé par la Cour des Pairs, que le passé seroit regardé comme non-venu ; qu'on remettroit les choses au même état où elles s'étoient trouvées à la mort de Robert père de Mahaut ; que le Comté d'Artois seroit mis en séquestre entre les mains du Comte de Valois & du Comte d'Evreux ; que Robert qui avouoit être l'Auteur & le Chef de la confédération de la Noblesse d'Artois & du voisinage, se constitueroit prisonnier à Paris, mais à condition qu'on écouterait la défense de cette Noblesse qui prétendoit n'avoir rien fait contre le service de l'Etat, ni le respect dû à la Majesté Royale* ». En conséquence, *Robert d'Artois* se rendit à Paris où il fut mis d'abord au Châtelet, & ensuite à S. Germain-des-Prez où il resta près de deux ans. Pendant ce tems, on traitoit l'affaire au Parlement de Paris, avec les formalités ordinaires. Après qu'on eut suffisamment éclairci les faits, la Cour de France décida, par Arrêt du mois de Mai 1315, « *que le Comté-Pairie d'Artois, avec toutes ses dépendances, demeureroit perpétuellement à la Comtesse, à ses hoirs & successeurs ; qu'elle quitteroit son neveu de tous hommages & demandes ; que l'un & l'autre oublieroient toutes rancunes &*

toutes félonies, s'il y en avoit ; que Robert aimeroit Mahaut comme sa bonne tante ; que Mahaut aimeroit Robert comme son bon neveu ; que tous deux donneroient réciproquement des lettres scellées de leurs Scéaux, par lesquelles ils promettoient de s'en rapporter au Roi sur toutes les difficultés qui pourroient survenir par la suite ; que le Prince, pour affermir de plus en plus cette bonne paix, promettoit de la faire ratifier par le Comte de Richemont & de Namur, l'un son oncle, l'autre son beau-frere, & qu'il feroit également tous ses efforts pour la faire ratifier par les Princes freres, oncles & cousins du Monarque » . Les deux Parties se soumirent à ce Jugement, & jurèrent de l'observer. Les Lettres de ratification données par Robert furent confirmées par Jean de Boulogne frere de sa mère, & par Jean de Namur mari de sa sœur. Tous les Princes du Sang s'engagèrent par des Lettres particulières de faire observer cette décision, & de se déclarer contre quiconque y contreviendrait.

Quand l'accord eut été conclu, *Mahaut* qui craignoit toujours le parti de Robert, & qui n'ignoroit pas combien elle avoit fait de mécontents, assembla six cens hommes d'armes, & se rendit à Arras où plusieurs Seigneurs vinrent lui demander grace. Elle leur fit un accueil favorable. D'Arras elle alla à Aire, sur la nouvelle qu'elle reçut que plusieurs mécontents s'y étoient rassemblés pour prendre conseil : à son approche, ils se dispersèrent. Alors elle résolut de continuer son chemin vers Saint-Omer. Sur l'avis qu'en reçut le Maréchal, il se mit à la tête de douze cens hommes d'armes pour la recevoir. La Comtesse partit d'Aire en bon ordre ; les Bourgeois avec leurs enseignes faisoient l'avant-garde. *Mahaut* suivait dans son carrosse, escortée de dix à douze compagnies ; ensuite marchait le Maréchal avec six bannières. Elle visita de la sorte toutes les Villes de son Comté, & finit par se retirer à Hesdin.

An 1328.

Cette affaire fut regardée comme terminée pendant plusieurs années ; mais Robert crut avoir trouvé un jour favorable pour la reprendre. Charles IV Roi de France étant mort, il y eut de grandes contestations entre *Edouard* Roi d'Angleterre, & *Philippe* Comte de Valois : le dernier fut reconnu Souverain de la nation. Il avoit épousé *Jeanne* fille de *Philippe* qui avoit perdu son fils unique. Robert d'Artois crut que *Philippe de Valois* seroit fort aise de reconnoître le service important qu'il avoit reçu d'un Prince qui avoit épousé sa sœur. Il résolut donc d'attaquer de nouveau sa tante. Il profita d'une fête brillante pour donner plus d'éclat à cette affaire. *Edouard* étant venu à Amiens rendre son hommage à *Philippe de Valois*, Robert d'Artois présenta au Monarque François une Requête par laquelle il demandoit que le Jugement qui avoit accordé le Comté d'Artois à sa tante fût révisé. Comme il avoit lieu de craindre que les raisons sur lesquelles il avoit déjà été débouté de sa demande ne prévalussent encore, son épouse qui avoit tout pouvoir sur son esprit le détermina à employer les moyens les plus coupables pour faire réussir ses prétentions. Cette Princesse avoit alors auprès d'elle *Jeanne Divion*, née à Bethune, qui avoit entretenu long-tems un commerce criminel avec *Thierry d'Irechon* qui, de Prévôt d'Aire étoit devenu Evêque d'Arras, & Confident de *Mahaut*. Ce Prélat étant mort avoit nommé *Mahaut* son exécutrice testamentaire. Il avoit laissé à la *Divion* un legs que *Mahaut* refusa de lui remettre ; & sur les plaintes qu'elle en porta, elle la chassa de la Province. La *Divion* outrée vint à Paris, dans le dessein de tirer vengeance de la Comtesse d'Artois, & parvint à s'introduire auprès de la Comtesse de Beaumont femme de Robert ; elle lui dit qu'avant de mourir, l'Evêque d'Arras lui avoit laissé plusieurs papiers qui prouvoient le droit que son mari avoit au Comté d'Artois. Comme ce fait manquoit de vraisemblance, la Comtesse ne fit pas beaucoup d'attention aux discours de celle qui lui parloit. La *Divion* qui avoit médité depuis long-tems son crime ne se rebuta pas. Elle alla trouver Robert d'Artois, & lui dit que trois ans avant que *Thierry* fut Evêque, comme elle étoit chez lui à Gosnai près Bethune, elle vit dans une huche des papiers roulés autour d'un bâton, qu'elle les prit sans que *Thierry* s'en aperçût, qu'ayant connu en les lisant que c'étoit des lettres par lesquelles Robert d'Artois étoit héritier du Comté d'Artois, elle témoigna son étonnement de ce qu'en les cachant on lui faisoit ce tort, qu'alors *Thierry* la pria à mains

jointes de ne rien dire, qu'elle eut avec sujet une grande dispute avec lui, qu'à sa dernière maladie, *Thierry* lui remit les lettres susdites, que la Comtesse *Mahaut* qui l'étoit venu voir avoit entendu leur conversation, qu'elle la pria en grace de ne faire aucun usage de ces lettres, disant que, pour expier la faute qu'elle faisoit en deshéritant le Comte *Robert*, elle donneroit tant de biens pour sauver son ame, que Dieu lui pardonneroit, & qu'elle prenoit tout sur son compte. Quoique cette fable fut grossièrement tissée, cependant elle réveilla dans un Prince ambitieux des traces qui avoient été trop profondes, pour être entièrement effacées. Il assura la *Divion* de toute sa reconnoissance, si elle pouvoit lui donner des preuves de ce qu'elle venoit d'avancer. Alors la *Divion* retourna à Arras & en rapporta une lettre qu'elle prétendit que *Thierry d'Irechon* lui avoit donné peu de tems avant sa mort, afin qu'elle la remit au Prince *Robert*. Le Prélat y demandoit pardon à *Robert* d'avoir retenu toute sa vie, pour complaire à la Comtesse *Mahaut*, des titres qui assuroient les droits de ce Prince sur le Comté d'Artois. Il assuroit avoir à sa disposition un double des Actes qui prouvoient ces droits, lesquels après avoir été enregistrés au Parlement de Paris avoient été, disoit-il, arrachés des Registres de la Cour par un grand Seigneur, & jetés au feu. Ces titres, selon l'Evêque, étoient le contract de mariage de *Philippe* avec *Blanche de Bretagne*, par lequel le Comte d'Artois cédoit la propriété du Comté à *Philippe* & à ses hoirs, une ratification de ce transport par le même, & des Lettres Patentes confirmatives accordées par *Philippe le Hardi*, Roi de France.

Robert, sans trop examiner la lettre de *Thierry* qui auroit dû au moins lui paroître suspecte, se déterminà à y donner toute créance, & à procéder en conséquence. Ce qui l'affermir dans son projet furent les discours de *Philippe de Valois* qui avoit témoigné plusieurs fois qu'il étoit fâché de voir le Comté d'Artois entre les mains d'une femme, & l'avoit assuré que s'il pouvoit trouver la plus légère preuve que son aïeul avoit songé à le faire passer aux mâles de sa maison, il le lui feroit aussi-tôt remettre. A peine *Robert* fut-il muni de la lettre de la *Divion*, qu'il annonça le dessein dans lequel il étoit de révéndiquer l'héritage de ses peres. *Mahaut* allarmée fit arrêter les servantes de la *Divion*. Cette femme qui avoit fabriqué en leur présence les pièces dont il étoit fait mention dans la lettre de l'Evêque d'Arras, dit à *Robert d'Artois* que, si on ne relâchoit ses servantes, *Mahaut* s'empareroit des pièces dont elle lui avoit parlé. *Robert* alla trouver le Roi qui donna ordre sur le champ qu'on rendît la liberté aux servantes de la *Divion*. Mais *Mahaut* qui avoit mis le tems à profit avoit déjà découvert une partie de l'intrigue.

Robert ayant formé sa demande en règle sur la restitution du Comté d'Artois, *Philippe de Valois* ordonna qu'on procédât à l'information. La plupart des témoins furent favorables au Comte de Beaumont. Plusieurs Seigneurs dont le témoignage ne paroissoit pas pouvoir être suspecté, certifièrent avoir entendu dire à *Robert II* qu'il avoit cédé à *Philippe* son fils la propriété du Comté d'Artois, tant pour lui que pour ses successeurs. *Guillaume de Mallevall* alla jusqu'à déposer que le jour de l'exécution d'*Enguerrand de Marigni* qu'on accusoit d'avoir supprimé les lettres du Registre de la Cour, il fut envoyé par *Louis X* à ce Ministre, pour lui demander des éclaircissemens sur l'affaire du Comte d'Artois, qu'il parla au Sire de *Marigni* comme il étoit dans la charette, qu'il lui répondit que les lettres dont il s'agissoit avoient été faites, que *Thierry d'Irechon* le savoit bien, qu'il étoit en son pouvoir de les retrouver, & que peu après, il avoit confirmé sa réponse. Ce même témoin ajoûta que la Comtesse *Mahaut*, ayant demandé à *Enguerrand* quarante mille livres aussi-tôt qu'il avoit été arrêté, pour être mis à Vincennes, ce Ministre lui avoit répondu qu'il s'étonnoit de ce qu'elle lui étoit aussi contraire, qu'il ne pensoit pas qu'elle fût dans le cas de lui rien demander, & qu'elle devoit se ressouvenir des services qu'il lui avoit rendus ; mais que toutes favorables qu'étoient ces dispositions, elles étoient insuffisantes pour décider une affaire qui ne pouvoit l'être que par des titres. On pressa le Comte de Beaumont d'en produire. Il les demanda à la *Divion* qui se trouva dans l'impuissance d'en donner. Il connut alors toute l'intrigue de cette femme ; mais il se crut trop avancé pour reculer, & après avoir parlé avec tant d'assurance, il craignit d'être le jouet du public ; furieux de se voir trompé, il dit à la *Divion* que, si elle ne lui fournissoit les titres dont elle lui avoit parlé, il

la faisoit brûler toute vive. *Jeanne* femme de *Robert*, Princesse fière & ambitieuse, ne pouvant supporter l'idée de l'affront que son mari étoit près de recevoir, fut la première à lui conseiller de faire fabriquer de faux titres, puisqu'on ne pouvoit pas en avoir de véritables. Une explication vive que la Comtesse de Beaumont eut avec la Reine fille de *Mahaut*, acheva de la déterminer : Elle dit à *Robert* que cette Princesse l'avoit tellement outragé, qu'il convenoit ***qu'elle eût des lettres pour avoir cette Comté d'Artois, & que sans cela elle seroit honnie***. On dit à la *Divion* qu'il falloit qu'elle achevât la trame qu'elle avoit commencé d'ourdir, & que, puisqu'elle avoit sçu contrefaire une fausse lettre de l'Evêque d'Arras, il ne lui seroit pas plus difficile d'en fabriquer d'autres. On lui donna les modeles des fausses lettres dont on avoit besoin ; elle les fit transcrire : il s'agissoit d'y appliquer des Sceaux. Après avoir inutilement tenté d'en imiter l'empreinte, on prit le parti d'en arracher qui étoient à de véritables titres, & de les appliquer aux lettres qu'on vouloit faire valoir.

Sur ces entrefaites, la Comtesse *Mahaut* mourut, & peu après, *Jeanne* sa fille & son héritière qui avoit épousé *Philippe le Long*. Alors *Jeanne* petite fille de *Mahaut*, & *Eudes de Bourgogne* son mari demandèrent à être mis en possession du Comté d'Artois. Le Roi y consentit, & reçut leur hommage, sauf à faire droit sur les demandes qu'avoit formées le Comte *Robert*. Les fausses lettres qu'on avoit fabriquées s'étant trouvées prêtes, *Robert* les montra au Roi. Ce Prince ne pût s'empêcher de lui dire qu'il les suspectoit, & lui conseilla de n'en faire aucun usage, ajoutant que cette affaire ne pouvoit que mal tourner & lui mériter le nom de Faussaire. A ce mot, *Robert* irrité dit fièrement à *Philippe* qu'il n'étoit point un imposteur, & qu'il le maintiendrait contre quiconque oseroit soutenir le contraire. Le Monarque, quoique naturellement vif & emporté, se contenta néanmoins de répondre à *Robert* : « ***Ces lettres sont fausses ; je le ferai connoître, & je sçaurai punir les coupables*** ». Cependant comme ce Prince conservoit encore un reste d'amitié pour *Robert*, il fit quelques tentatives pour l'empêcher de se perdre. Il dit à plusieurs Seigneurs de sa Cour de lui parler, afin qu'il ne commençât point une affaire qui ne pouvoit tourner qu'à sa confusion ; mais *Robert* s'obstina à la suivre. Le Parlement reconnut sans peine la fausseté des pièces, & on étoit sur le point de prononcer contre celui qui les avoit produites, une condamnation ignominieuse. Le Roi voulut encore la lui épargner, s'il étoit possible. Il fit venir la *Divion* qu'on avoit arrêtée pendant le cours du procès, dans le Château de Conche appartenant à *Robert*, & voulut qu'elle fût interrogée devant lui : la présence du Souverain intimida tellement cette femme, qu'elle n'osa soutenir son crime ; elle en fit l'aveu & détailla toutes les circonstances du complot. Elle alla jusqu'à renouveler, en présence de *Robert*, la manière dont elle s'y étoit prise pour lever avec un couteau chaud les Sceaux, & pour les appliquer. Une conviction aussi complete ne put encore réduire ce Prince. Il imagina qu'on n'auroit jamais la hardiesse de le condamner. Cependant le Parlement rendit son Arrêt en présence du Roi, des Princes & des Pairs ; il portoit que les quatre lettres produites par *Robert d'Artois* Comte de Beaumont, Pair de France, étoient fausses, & qu'elles seroient annullées & dépiécées. Le Procureur-Général demanda ensuite au Prince s'il prétendoit encore en faire usage. *Robert* déconcerté se retira avec son Conseil, pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Etant rentré dans la salle, il déclara qu'il renonçoit à ces titres. Alors on les lacéra en sa présence.

Cette affaire paroissoit terminée, & *Philippe de Valois* n'avoit pas intention de la porter plus loin. Mais les nouveaux excès du Comte de Beaumont l'y obligèrent. A peine ce Prince fut-il éloigné de la Cour, qu'il exhala son ressentiment par les transports les plus vifs, & qu'il ne cessa de faire les plaintes les plus amères de la conduite que le Roi avoit tenue à son égard. *Philippe*, après avoir laissé écouler plusieurs mois, voyant que *Robert* continuoit ses propos indécens, ordonna au Procureur-Général du Parlement de le poursuivre. *Robert*, craignant avec raison pour sa liberté, quitta le Royaume, & chercha un asile auprès du Duc de Brabant. Les Pairs ayant été convoqués de nouveau, *Robert* fut ajourné pour comparoître devant la Cour. Le Bailli de Gisors fut chargé de lui signifier ce décret : il se transporta pour cet effet à Conche où étoit le domicile du Comte de Beaumont. Il demanda à parler au Comte *Robert* : on lui dit qu'il

étoit absent ; il demanda la Comtesse. Trois Chevaliers se présentèrent, dirent qu'elle y étoit, mais qu'elle n'avoit pas le loisir de lui parler, & qu'il pouvoit leur dire ce qu'il jugeroit à propos. Alors le Bailli qui s'étoit fait accompagner de plusieurs personnes, lut la commission qui lui avoit été envoyée, & les lettres du Roi adressées à *Robert*, commandant aux trois Chevaliers d'en informer ledit Comte. On lui demanda copie desdites commissions & lettres. Pendant qu'il se disposoit à la donner, la Comtesse le fit appeler avec les trois Chevaliers & les autres personnes qui l'accompagnoient. Le Bailli répéta ce qu'il avoit dit aux Chevaliers, donna les copies, & alla ensuite au Château de Beaumont-le-Roger : il n'y trouva que le Lieutenant du Comte, & se comporta comme il avoit fait à Conche. Il alla ensuite à la prison ou géole que le Comte avoit à Beaumont, & y signifia pour la troisième fois l'ajournement à *Robert*, commandant à toutes les personnes qui étoient présentes de l'en instruire. Le jour fixé dans le décret d'ajournement étoit le 29 Septembre 1330 : *Robert d'Artois* n'ayant point comparu, on expédia une seconde lettre d'ajournement, & on l'envoya aux Baillis de Troye & de Meaux pour la signifier. Elle fut publiée à Troye, Beaumont & à Orbec. Comme on y trouva pas le Comte, & que la Comtesse ni aucun de ses gens ne voulurent paroître, on fit publier à son de trompette que chaque Maison eût à envoyer une personne dans la Place publique. Lorsque l'Assemblée fut formée, un des Baillis parla en ces termes : « *Bonnes gens, nous sommes ci venus de par le Roi pour bailler à M. Robert Comte d'Artois cet ajournement que vous allez oui lire & publier, si nous le trouviions, & pour ce que nous ne le trouvons pas, s'il y avoit aucun qui pour lui se portât, nous lui baillerons cet ajournement pour le porter audit M. Robert d'Artois, & pour ce que aucun ne se appert qui soit audit M. Robert d'Artois, ne pour lui se porte, nous vous commandons de par le Roi à tous & à chacun de vous qui ledit M. Robert d'Artois voye dans la journée contenue audit ajournement ; & ledit ajournement le disse & signifie, en la fourme & manière que l'oyez ici lire & publier* » . *Robert* ne se rendit point encore à ce second ajournement. Au troisième, il envoya des Procureurs qui alléguèrent, pour cause de l'absence du Comte, le défaut de sûreté pour sa personne. On leur dit qu'on ne pouvoit les reconnoître, attendu que le Comte avoit été ajourné pour comparoître en personne ; malgré leurs protestations, on alloit procéder au Jugement définitif, lorsque le Roi de Bohême & le fils aîné du Roi se jetèrent à ses pieds pour demander un nouveau délai ; afin d'ôter au Comte de Beaumont tout prétexte, on lui accorda un sauf-conduit. L'époque du quatrième ajournement avoit été fixée au 7 Avril 1331. *Robert* n'ayant point encore comparu, la Cour des Pairs le déclara atteint & convaincu des crimes dénoncés par le Procureur-Général du Roi, spécialement d'avoir eu des intelligences avec les ennemis de l'Etat, & pour ce, banni du Royaume, tous ses biens & droits confisqués. On procéda ensuite au jugement des Témoins. La *Divion* qui avoit déjà été interrogée devant le Roi, ayant subi un second interrogatoire en présence du Prévôt de Paris qui s'étoit transporté avec plusieurs autres personnes en l'Hôtel de Nesle, avoua qu'elle avoit reçu des lettres sans Sceaux de Madame de Beaumont, & qu'elle s'étoit servie de *Jeannette* sa servante & de deux autres personnes pour appliquer les Sceaux. En conséquence, elle fut condamnée au feu & exécutée le 6 Octobre 1331. Le Procès des Témoins dura plusieurs années. Comme il y avoit parmi eux plusieurs Clercs & Religieux, *Hugues* Evêque de Paris eut commission du Pape pour les interroger. Leur procès leur fut fait par l'Officialité. Un de ces Moines prétendit qu'il ne pouvoit rien déposer, attendu que *Robert* lui avoit parlé sous le Sceau de la confession. Une Assemblée, composée de Docteurs en Théologie & de Droit Canon, décida que la confession que le Comte de Beaumont lui avoit faite dans ces cas n'étoit nullement sacramentelle, & qu'au commandement du Juge délégué par le Pape, il devoit révéler tout ce qu'il savoit de cette affaire. Le Moine refusa de se rendre à cette décision ; ayant été menacé d'être mis à la question, il déclara que le Comte *Robert* étoit venu lui montrer les fausses pièces dont il se disposoit à faire usage. *Jeannette*, complice de la *Divion*, fut aussi condamnée au feu. La plupart des Témoins subornés furent condamnés à être mis au carcan, d'abord à Paris & ensuite à Arras, revêtus de chemises sur lesquelles étoient peintes des langues de feu. Un certain *Guillaume de la Planche* fut condamné à remettre à l'Eglise de Notre-Dame de Paris un Bassin d'argent pèsant trois marcs,

& un pareil à l'Eglise de Notre-Dame d'Arras avec des chaînes du même métal, afin qu'on brûlât à perpétuité dans ces deux Eglises un cierge pendant la Grand'Messe. Les Clercs furent condamnés par les Officiaux à la privation de leurs bénéfices & à une prison perpétuelle. On fit grâce à *Martin de Neuport* qui avoit trempé dans cette affaire, parce qu'il avoit révélé le complot.

Robert d'Artois apprit à Bruxelles la nouvelle de l'Arrêt qui avoit été rendu contre lui. Ce Prince se réfugia d'abord à Liège, ensuite à Namur, & voyant qu'on ne cessoit de le poursuivre, il imagina, suivant l'esprit ignorant & superstitieux de ce siècle, d'ensorceler le Roi, la Reine & le Duc de Normandie leur fils aîné. Il envoya chercher un Prêtre à qui il montra une petite figure de cire : il lui dit qu'elle représentoit le Duc de Normandie, qu'on la lui avoit envoyée de Paris, qu'elle avoit été baptisée, & l'obligea d'en baptiser une autre qui représentoit la Reine, parce que ce préliminaire étoit nécessaire pour qu'il pût faire ses opérations magiques. On imaginoit alors que tout ce qu'on faisoit à ces figures de cire ainsi baptisées arrivoit à ceux qu'elles représentoient. *Robert* piqua au cœur trois figures qui représentoient le Roi, la Reine & le Duc de Normandie, & ne douta nullement qu'il apprendroit incessamment leur mort : mais voyant que son opération avoit été aussi infructueuse que criminelle, il se livra aux derniers excès du désespoir, & fit partir des meurtriers pour assassiner toute la Famille Royale. Ces malheureux n'eurent pas le courage d'exécuter ces attentats : à peine eurent-ils fait la moitié du chemin, que les remords de leur conscience les obligèrent de retourner sur leurs pas. *Robert*, instruit que son affreux projet avoit encore échoué, rentra dans la France sans considérer le danger auquel il s'exposoit s'il étoit arrêté, & alla trouver la Comtesse son épouse. Après avoir passé quelques jours avec elle & les Partisans qu'il avoit encore dans le Royaume, des avis qu'il reçut l'obligèrent d'en sortir avec précipitation. *Philippe de Valois* s'apercevant que malgré tous les crimes dont *Robert d'Artois* s'étoit rendu coupable, il y avoit quantité de gens qui témoignaient de la compassion pour ses malheurs, obligea ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Etat de lui faire un nouveau serment de fidélité. On condamnoit dans ce serment la conduite de *Robert*, & on s'engageoit de ne lui donner aucun secours. Comme la Comtesse de Beaumont ne pouvoit s'empêcher de remuer en faveur de son mari, on l'arrêta & on l'enferma dans le Château de Chinon.

Robert se retira d'abord chez le Comte de Hainaut, ensuite chez le Duc de Brabant ; on le jugea trop près de la France. On en informa le Duc, & sur le refus qu'il fit de faire sortir ce Prince de ses Etats, on engagea plusieurs Seigneurs voisins de lui déclarer la guerre. Elle duroit déjà depuis quelque tems, lorsque *Robert*, étant venu le trouver, lui parla en ces termes : « *Prince, l'hospitalité que vous avez exercée envers moi a été funeste à vos Sujets ; il est tems que je leur rende la sûreté qu'ils ont perdue. La guerre désole votre pays ; on n'y voit plus que des campagnes désertes, des Villes rasées, des monceaux de corps morts ou de cendres. On me force de fuir ; mais j'atteste en même tems, les nations voisines de la France que je vais abandonner, que je suis innocent de tous les maux qui vont les accabler, lorsque je me serai jeté entre les bras d'un Prince qui aura le pouvoir de me protéger sans se perdre* ». Alors il se déguisa pour se dérober à ceux qu'on avoit envoyés pour le prendre. S'étant revêtu de l'habit d'un Marchand, il exécuta le projet qu'il avoit conçu depuis long-tems de passer en Angleterre, & se rendit à Londres où il alla offrir ses services à *Edouard III*. *Philippe de Valois*, en ayant été informé, publia aussi-tôt, de l'avis des Princes & des Pairs, un manifeste par lequel il déclaroit *Robert* ennemi de l'Etat. Ce coup d'éclat qui ne laissoit plus au Comte de Beaumont aucun espoir de réconciliation, acheva de le mettre en fureur, & ne lui permit plus de former que des projets de vengeance. Il trouva dans *Edouard* un Prince disposé à écouter ses pernicious conseils. Ce Monarque étoit toujours l'ennemi secret de *Philippe de Valois* qu'il prétendoit lui avoir ravi la Couronne de France. Quoique cette contestation eut été décidée par les Grands de l'Etat, le Roi d'Angleterre n'avoit paru acquiescer à leur jugement que parce qu'il ne se croyoit pas assez fort pour faire valoir ses prétentions. L'arrivée de *Robert d'Artois* dont la valeur étoit connue, & qui avoit en France un grand nombre de partisans, fit renaître les espérances d'*Edouard*. L'exécution de ses anciens projets lui parut beaucoup plus facile.

Vivement sollicité par *Robert*, il voulut néanmoins murir pendant quelque tems une entreprise dont il connoissoit toute l'étendue, avant de la commencer.

An 1336.

Toutes ses mesures étant prises, il cessa de se contraindre ; il déclara qu'il entendoit recouvrer par la force des droits dont on l'avoit injustement privé, & prit dans ses actes le titre de Roi de France. L'effort de la guerre tomba sur la Guyenne avant que de tomber sur la Flandre où *Edouard* avoit été appelé par le fameux *Artevelle*.

An 1338.

Il y eut en 1338 un congrès à Arras où l'Archevêque de Rouen, les Evêques de Langres & de Beauvais se trouvèrent de la part de *Philippe de Valois*, & où l'Archevêque de Cantorbéri, & deux autres Evêques d'Angleterre assistèrent de la part d'*Edouard*. On y chercha des moyens de conciliation ; mais les esprits étoient trop animés, & l'on se sépara sans rien conclure.

An 1339.

Ce fut en 1339 que le Roi d'Angleterre commença à prendre le titre de Roi de France dans les actes publics & qu'il écartela ses armes au premier Chef de France & au second d'Angleterre. Il écrivit peu-après aux Magistrats de Saint-Omer. Il leur marquoit que *Charles* étant mort Roi de France, le Royaume lui étoit échu comme fils de la sœur germaine de ce Prince ; que *Philippe de Valois* fils de l'oncle de *Charles* s'en étoit emparé contre toute justice, abusant de son bas âge & qu'il le retenoit injustement ; qu'il s'étoit déterminé à prendre le gouvernement dudit Royaume & à bien traiter ceux qui feroient leur devoir ; qu'il les maintiendrait en leurs droits & juridictions ; qu'il rétablirait les bonnes loix & coutumes qui étoient du tems de *S. Louis* son prédécesseur ; qu'il n'y auroit sous son administration ni changement de monnoie, ni maletote, ni taxe ; qu'il vouloit défendre ses Sujets & la liberté de l'Eglise, conserver la paix dans la Chrétienté afin de pouvoir faire la guerre aux infidèles ; qu'il avoit tenté inutilement toutes les voies de paix vis-à-vis de *Philippe* ; que ce Prince lui avoit fait la guerre & avoit cherché tous les moyens de le ruiner ; qu'il leur faisoit savoir ses volontés afin que, s'ils vouloient s'attacher à lui comme ses bons & loyaux amis, ainsi qu'avoient fait les bonnes gens du pays de Flandre, le reconnoître légitime Roi avant la Pâques prochaine, il les prendrait sous sa protection, & ils jouiroient pleinement de leurs possessions, meubles & immeubles. Cette lettre étoit datée **de Gand le 8 Février, l'an de notre régnement en France le 1, & d'Angleterre le 14**. Elle étoit scellée d'un grand Sceau de cire jaune où d'un côté on voyoit *Edouard* assis tenant d'une main un sceptre, & de l'autre une fleur de Lis. Au revers étoit un Chevalier avec les Armes de France & d'Angleterre, couronné d'un Léopard séant sur un casque.

Le Magistrat de Saint-Omer ayant reçu cette lettre, l'envoya aussi-tôt à *Philippe de Valois*, & n'y fit aucune réponse. *Edouard* piqué, fit partir sous la conduite du Comte de Beaumont une armée qui devoit assiéger Saint-Omer en même tems qu'il assiégeroit Tournai. Le Duc de Bourgogne convoqua aussi-tôt la Noblesse de la Province pour défendre cette Place. On compte au nom de ceux qui y vinrent les Seigneurs de *Berghes*, de *Crequi*, de *Pequigni*, de *Creseques*, de *Fienne*, de *Fosseux*, de *Habarcq*, de *Hauteclouque*, de la *Viefville*, de *Warluzel*, de *Wavrin*, d'*Humieres*, de *Thienne*, de *Beaufort*, de *Nedonchel*, de *Bonnieres*, de *Ste. Aldegonde*, de *Villers*, d'*Ollehain*, de *Noyelle*, de *Rebeque*, de *Salperwick*, de *Haversquerque*, de *Lannoy* & de *Vignacourt*. En même tems *Philippe de Valois* envoya six mille hommes qui furent distribués à Aire, à Saint-Venant & dans les environs pour garder la frontiere pendant qu'il étoit avec une armée considérable entre Arras & Lens pour observer l'ennemi. *Robert* avoit pris la route de Saint-Omer avec une armée composée de Flamands & d'Anglois. Ceux de Bergues & de Furnes étant arrivés à Blendecques s'y arrêterent : se rappelant qu'ils avoient autrefois été battus à plate couture en voulant faire le

siège de Saint-Omer, ils dirent qu'ils ne passeroient pas le neuf-fossé. Le Comte de Beaumont, craignant que leur exemple ne décourageât les autres, leur fit entendre qu'il avoit des intelligences dans la Ville, & qu'à leur arrivée on leur ouvreroit les portes. Alors l'armée avança jusqu'à neuf-fossé où la frayeur la reprit. Une partie se répandit dans la Province où elle mit tout à feu & à sang. Alors le Duc de Bourgogne fit sortir ses troupes de Saint-Omer & marcha contre les Anglois dont il tua un grand nombre. Cependant l'armée refusoit de passer le neuf-fossé. Mais *Robert* ayant fait courir le bruit que l'avant-garde étoit aux prises avec les François, le reste de l'armée ne fit plus de difficultés d'avancer en ordre de bataille vers la Ville. Un corps de troupes s'en étant détaché alla s'emparer du Château de Ruholt près de Clairmarest.

Cependant on apprit que l'armée Royale avançoit vers Saint-Omer, & la frayeur augmentoit. *Robert* assura que la Ville seroit à lui la nuit suivante. Alors l'armée s'avança jusqu'à la Madelaine. Le Duc de Bourgogne en ayant été informé fit sortir toute la garnison à l'exception de huit cens hommes qu'il conduisit lui-même bientôt après. Il trouva l'armée ennemie dans un meilleur ordre qu'il ne s'y attendoit, & ramena ses troupes avec précipitation. Les Flamands, croyant que les François fuyoient, se débandèrent pour les poursuivre. Alors le Duc de Bourgogne fit volte-face, & attaqua l'ennemi avec tant de vigueur qu'il le tailla en pièces. *Robert* fut en danger de perdre la vie, & reçut plusieurs blessures. Il perdit son Heaume & son Ecu, & laissa quatre mille de ses gens sur la place. *Jean de Waroquier* originaire d'Artois se distingua à cette action. Le Duc de Bourgogne pour le récompenser le créa Chevalier & voulut qu'il portât au lieu des armes qu'il tenoit de ses ancêtres une main dextre d'argent dans un Ecu d'azur.

An 1343.

Quelque tems après, la guerre se fit en Bretagne. Après un combat naval dans lequel la victoire ne se déclara pour aucun parti, le vent ayant chassé les Anglois dans la rivière d'Hennebon, ils formèrent le siège de Vanne. *Robert d'Artois* s'y trouva ; la Ville fut prise d'assaut & toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Quatre Seigneurs Bretons qui s'étoient sauvés, ayant été taxés de lâcheté par leurs compatriotes, formèrent un corps de douze mille hommes, & revinrent fondre avec tant de furie sur la place, qu'au second assaut ils l'emportèrent. *Robert d'Artois* qui avoit reçu une blessure dangereuse se fit transporter à Hennebon. Comme il ne s'y croyoit pas en sûreté, il voulut repasser la mer, & mourut dans la traversée, ou selon quelques Auteurs, à Londres, peu de jours après son arrivée. Telle fut la fin d'un Prince qui avoit passé toute sa vie dans l'agitation & dans le trouble. La fierté & l'ambition, une femme qui se faisoit gloire de partager avec lui ses défauts, causèrent ses malheurs. S'il fût né pour la première place, il eût peut-être eu assez de qualités pour la remplir avec distinction ; mais il dédaigna d'être Sujet, & ne connoissant plus de moyens légitimes pour remplir ses projets, il eut recours au crime : il y tomba par degré, & finit par se précipiter dans le fond de l'abîme. La mort de *Robert* arriva au mois d'Octobre 1343.

Nous avons raconté de suite tout ce qui regarde *Robert d'Artois*, afin de ne point, en coupant le récit, diminuer l'intérêt qu'il présente. Nous allons réunir maintenant plusieurs traits qui regardent les usages & le droit public de la Province.

On apprend par plusieurs Actes que les Abbayes de l'Artois étoient alors tenues envers le Roi aux mêmes devoirs que les autres vassaux de la Couronne, & qu'en tems de guerre elles étoient obligées de fournir leur contingent. Nous ne citerons à l'appui de ce fait qu'une lettre de *Philippe le Long* à l'Abbé de S. Bertin. Elle étoit conçue en ces termes : « *Philippe par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre à notre Amé & Féal, Henri Abbé de S. Bertin de Saint-Omer ; Salut & Dilection. Comme notre guerre de Flandre est apparente, dont les trêves finiront à cette prochaine fête de Pâques, & qu'il convient pour approcher & corriger nos ennemis & pour arrêter leur rébellion que nous soyons garnis de Gens-d'armes, nous vous requérons & prions tenir par l'amour & féauté que vous avez &*

devez avoir envers nous, que sans délai vous vous garnissiez de Gens-d'armes selon votre état, & faites faire commandement à tous vos Sujets, qu'ils se garnissent d'armes & de chevaux, selon que à eux appartient, en telle maniere que vous & eux soyez tout prêts & appareillez d'aller où vous serez mandé de par nous toutes les fois que nous & nos gens vous le signifieront & ce ne laissiez en aucune maniere. Donné à Paris le Samedi 7 Mars 1318 » . Cette lettre fait connoître que quelle-que fut l'autorité des Comtes d'Artois dans la Province, celle du Roi étoit encore plus grande, & qu'il pouvoit donner à leurs vassaux des ordres immédiats.

Il y avoit entre le Chapitre de S. Pierre d'Aire, les Mayeur & Echevins de cette Ville des différens concernant la Juridiction qui duroient depuis long-tems. La Comtesse *Mahaut* en prit connoissance & rendit en 1322 une Sentence arbitrale portant que les Mayeur & Echevins auroient connoissance des causes & procès criminels des Tenanciers du Chapitre de S. Pierre pris dans l'étendue de la Juridiction desdits Mayeur & Echevins dans le cas de flagrant-délit seulement, à l'exception des Prévôt, Doyen, Chanoines & leurs Clercs, lesquels demeureront soumis, audit cas de flagrant-délit, à la Juridiction du Chapitre de S. Pierre. Cette Sentence a été le fondement de tous les Jugemens qui ont été rendus, lorsqu'il est survenu des contestations entre les deux Corps sur la Juridiction. Elle servit spécialement à décider un procès qui s'éleva dans le quinzième siècle à ce sujet. Un Chanoine de S. Pierre avoit battu un Bourgeois : l'Hôtel de Ville condamna le Chanoine au bannissement ou à payer une somme d'argent. Le Chapitre prit fait & cause : l'affaire fut portée très-loin ; le Chapitre alla jusqu'à lancer les foudres de l'excommunication contre les Mayeur & Echevins. Le procès fut instruit à Beauquesne & ensuite devant le Grand-Bailli d'Amiens qui prononça en dernier ressort.

Le Chapitre de S. Pierre avoit aussi des difficultés avec les Evêques de Téroouanne : par un compromis passé en 1340 avec *Raimond* Evêque de cette Ville, il fut convenu que le Chapitre se reconnoîtroit soumis à la Juridiction Episcopale dans le cas d'hérésie, d'homicide, de rapine & de simonie ; que quant aux autres cas, ses Membres seroient soumis à la Juridiction du Prévôt, du Doyen & du Chapitre ; que quant à ce qui concernoit les matières Ecclésiastiques, le Chapitre conserveroit sa Juridiction sur les domestiques de chacun de ses Membres, soit qu'ils demeurassent dans le cloître ou dans la Ville, & sur les douze qui étoient Officiers de la Juridiction, ou préposés pour le service de l'Eglise.

Jeanne Comtesse d'Artois, fille de *Philippe le Long* & petite fille de *Mahaut*, mourut en 1342 : elle avoit épousé *Eudes IV* Duc de Bourgogne. On l'enterra à S. Denis. Son mari ne lui ayant survécu que peu de mois, *Jeanne* Comtesse de Boulogne & d'Auvergne, femme de *Jean*, qui devint Reine de France, prit la tutèle du jeune *Philippe* qui n'avoit qu'un an, & administra la Province.

Cependant la guerre continuoit avec la plus grande vivacité. Les Flamands tenoient le parti du Roi d'Angleterre, & l'Artois en étoit la victime par les courses continuelles de ces peuples. Ils prirent Téroouanne & le pillèrent. Les Anglois en firent de même ; ils vinrent, au nombre de cent mille, assiéger Aire, qui, dit *Mézérai*, se moqua de leur bravoure. Le Roi de France, ayant appris qu'ils étoient devant cette Ville, vint à Arras, & envoya un détachement qui fit lever le siège. En se retirant, ils pillèrent Merville & quelques Villages aux environs de Saint-Omer. Tandis que *Philippe de Valois* étoit dans la Province, il persuada aux habitans d'Arras d'augmenter les fortifications de leur Ville. Comme on vouloit faire de l'Artois une barrière, on entoura aussi d'un fossé Bethune.

An 1347.

Après la funeste journée de Créci, 14 Août 1346, *Edouard III* fit le siège de Calais & s'en empara. Une partie des habitans se retirèrent à Saint-Omer. Les Anglois ayant voulu dévaster les environs de cette Place, la garnison fit une sortie & en tua sept cens. En 1352, *Aimeri de Pavie* qui avoit surpris la Ville de Guisne voulut faire une tentative sur Saint-Omer. *Geoffroi de Charni*

qui y commandoit en fut averti. Il écrivit au Maréchal de Beaujeu, Général des troupes françoises qui alla au devant des Anglois. Il y eut une action très-vive dans laquelle le Maréchal fut tué. Mais les Anglois furent défaits, & *Aimeri de Pavie* ayant été pris fut conduit à Saint-Omer où *Charni* le fit écarteler.

Le Roi d'Angleterre, après avoir fait une expédition en Normandie, étant venu à Calais, se mit à la tête de ses troupes, & s'avança vers Hesdin dont il pillà les environs. L'armée françoise, commandée par le Roi *Jean*, étoit alors à Amiens. Ce Prince envoya au Roi d'Angleterre le Maréchal d'*Andrechen* pour lui offrir la bataille ou le duel. *Edouard* ne voulut accepter ni l'un ni l'autre ; & comme l'hiver approchoit, il se retira en Angleterre.

An 1355.

Il y eut cette année une sédition à Arras (1356). La populace se souleva contre la Noblesse qui prétendoit qu'elle devoit supporter la plus grande partie d'un impôt que le Roi avoit établi. Vingt Gentilshommes furent tués, & les autres furent obligés de quitter la Ville. Comme les coupables étoient en très-grand nombre, le Roi crut devoir dissimuler. Mais l'année suivante, comme on imaginoit que cette affaire étoit tombée dans l'oubli, le Maréchal d'*Andrechen* vint en Artois sous prétexte de visiter les Places de la Province & de les mettre en état de défense ; dès qu'il fut entré dans Arras, il fit arrêter une centaine de séditeux. Vingt eurent la tête tranchée ; les autres restèrent en prison, & le Maréchal laissa une forte garnison dans la Ville pour la contenir.

An 1356.

La bataille de Maupertuis qui eut des suites si funestes pour la France, se donna en 1356. *Denis de Morbecque* Chevalier de la Maison de Saint-Omer y fit prisonnier le Roi *Jean*, & reçut une récompense proportionnée à l'éclat de son action. Le Roi ayant été conduit à Londres, il fallut traiter de sa rançon. Le Dauphin envoya des Commissaires dans toutes les Provinces pour solliciter du secours. Mais l'intelligence de ce point d'Histoire qui forme pour celle d'Artois une époque remarquable exige quelques observations préliminaires.

An 1360.

Jusqu'au règne de *Philippe de Valois*, les revenus Royaux consistoient dans le produit des terres & des forêts dont le Souverain étoit propriétaire, dans le casuel de leur Seigneurie dont les confiscations étoient le principal, & dans les droits particuliers qu'ils avoient établis dans leurs domaines. La guerre n'augmentoît pas beaucoup les dépenses de l'Etat ; chaque vassal étant obligé de mener & de soudoyer des troupes, il n'y avoit que les événemens imprévus qui obligeassent les Souverains d'imposer pour un tems sur les Terres des subsides qu'on appelloit **Tailles**. La prison du Roi *Jean* exigeant des dépenses extraordinaires, les Etats de chaque Province s'assemblèrent & firent des offres proportionnées à leurs facultés & à leur bonne volonté. Celle des Etats d'Artois qui fut appelée la **Composition** ou l'**Aide**, fut de quatorze mille livres, somme alors très-considérable. Le Dauphin pour en témoigner sa reconnaissance, donna une Charte par laquelle il exemptoit l'Artois, le Comté de Saint-Pol & le Boulonnois dont les trois Ordres assemblés avoient offert les quatorze mille livres, des impositions particulières qui se prélevoient sur le vin & les autres denrées ou marchandises. Cette exemption fut limitée à un an, parce que l'offre n'avoit été faite que pour ce tems. Les besoins du Royaume continuant, la même offre & la même exemption furent renouvelées chaque année jusqu'au règne de *Charles VII* où la **Taille** ayant été rendue permanente, le don de la **Composition** ou de l'**Aide** le fut aussi ; on l'augmentoît à proportion de l'augmentation des impôts, de sorte néanmoins que la somme de quatorze mille livres, ou ce qu'on appella l'ancienne **Composition** fut stipulée d'une manière si spéciale à chaque tenue d'Etat que, lorsqu'en 1569, on changea la forme de la perception, & qu'au

lieu de multiplier, comme on avoit fait jusqu'alors, l'*Aide* ou la *Composition*, pour fournir à l'augmentation des impôts, on établit les *Centièmes*, on conserva toujours le nom de l'ancienne *Composition*, ce qui s'est perpétué jusqu'à nos jours : car lorsque l'Intendant de la Province demanda à l'Assemblée-Générale des contributions au nom du Roi, il commence par articuler la *Composition* des quatorze mille livres comme devant être payée, & se payant effectivement à part ; observation honorable pour les Artésiens, qui leur rappelle chaque année le souvenir des marques de bonne volonté que leurs ancêtres ont donnés dans les tems les plus critiques de la Monarchie, & qui leur ont mérité de la part du Gouvernement de voir leur Province comprise dans le petit nombre de celles à qui il a été accordé de payer par abonnement les impôts.

Quant à la levée de la *Composition* & des autres impôts qui suivirent, elle fut confiée dans l'Artois, ainsi que dans toutes les Provinces du Royaume, aux Membres des Elections qui furent instituées pour cet objet par Charles V en 1373 jusqu'en 1536 que le droit de faire lever les contributions que la Province accorde, fut donné à la Province elle-même, & lui a toujours été conservé, en sorte que les Elections n'ont eu depuis d'autres fonctions que celle de juger du contentieux relatif à la partie des impôts. C'est ce qui se trouve consigné dans une foule de Chartes. Nous n'en citerons qu'une que l'on peut voir dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Saint-Omer. Elle est adressée aux élus sur le fait des *Compositions* d'Artois, Comté de Saint-Pol, Boulonnois & Villes enclavées. En conséquence, Jacques de Gui, Sergent Royal sur le fait des Aides, vint dans la Province, & ajourna les Mayeur & Echevins d'Arras, avec les autres Députés des Villes & plat pays des Comtés d'Artois, Boulonnois & Saint-Pol, pour se trouver le 4 Octobre 1401 en l'Abbaye de S. Vaast, pour voir asseoir par les Elus Provinciaux d'Artois l'ancienne *Composition* pour ladite année.

Pour achever ici ce qui regarde les Etats d'Artois, nous observerons qu'ils ne s'assembloient pas seulement pour faire des offres au Roi, & pour voir asseoir les impositions qu'ils avoient accordées ; mais que toutes les fois qu'il se passoit quelque événement intéressant pour la Province, ils étoient convoqués, tantôt par le Roi, & tantôt par le Comte. C'est ainsi qu'en 1426 le Duc de Bourgogne, voulant empêcher le mariage du Duc de Glocester avec Jaqueline de Baviere, fit assembler les Etats à Arras, afin qu'ils en écrivissent au Pape ; ce qu'ils firent. Ils signèrent ainsi leur lettre : « *Viri humillimi & devoti Prælati, cæterique viri Ecclesiastici, Nobiles & Communitates villarum tres status Comitatus Artesiæ representantes* » .

Pour former la somme stipulée par le Traité de Bretigni, pour la rançon du Roi Jean, on ne demanda pas seulement de l'argent aux Provinces, on invita les particuliers d'y contribuer ; plusieurs le firent. On vit des Seigneurs vendre jusqu'à leurs Terres, pour donner des marques de leur attachement à leur Prince. De ce nombre fut le Sire de Guine, Artésien, qui se défit de sa Terre de Sangate, & en remit l'argent à Antoine Boistel, Abbé de S. Bertin, nommé pour recevoir les deniers destinés à la rançon du Monarque. Comme il étoit peu versé dans cette partie, lorsqu'il fallut rendre ses comptes, il se trouva redevable de sommes considérables qu'il ne put s'acquitter qu'aux dépens des biens de son Abbaye. Cependant malgré tous les efforts que l'on fit, la somme demandée par les Anglois ne put être complétée. Ils se contentèrent de celle qui leur fut comptée, & promirent de rendre la liberté à Jean, a plusieurs conditions dont une fût que les treize principales Villes du Royaume enverroient des otages à Londres, jusqu'à ce qu'on eût satisfait totalement à la rançon du Roi. En conséquence Jean adressa une lettre, en date du 13 Novembre 1360, aux Mayeur, Echevins & habitans de Saint-Omer, par laquelle il leur marquoit que d'après le Traité de paix qu'il venoit de conclure avec le Roi d'Angleterre, il avoit donné pour otage son frere, les Ducs d'Anjou & de Berri ses enfans, & autres de son lignage, des nobles & des notables de plusieurs Villes dans lesquelles la leur étoit comprise, & qu'ils eussent en conséquence à faire l'élection de deux Bourgeois, à les envoyer à Calais dans l'espace de trois mois, & à fournir à leur dépense qui fut fixée à 750 liv. par otage. La Ville se conforma aux intentions du Prince. Elle nomma deux Bourgeois, & on leur donna la somme désignée pour leur entretien ; comme il falloit la renouveler tous les ans, & qu'elle étoit pour la Ville une charge

très-considérable, on demanda qu'elle fût payée par les principales Villes de la Province ; ce qui fut accordé. En conséquence, Bethune & Hesdin furent taxés à cent cinquante livres, Aire & Boulogne à cent livres : Saint-Omer fut obligé de payer le surplus, & le Bailli d'Amiens reçut ordre de tenir la main à l'exécution de cet arrangement. Les otages restèrent pendant neuf ans en Angleterre. On les renouvelloit chaque année. Comme on manqua de leur envoyer de l'argent en 1364, ils revinrent. En 1369, on les racheta pour la somme de quinze cens livres dont Saint-Omer fournit neuf cens. *Jean* étant rentré en France vint à Saint-Omer, & passa trois jours à Saint-Bertin, d'où il prit la route de Paris.

Pendant la prison du Roi *Jean*, le Sire de Beaulo, Bailli de Saint-Omer, avoit abandonné le parti de ce Prince, pour s'attacher à celui du Roi de Navarre. On lui fit son procès, & il y eut une commission adressée au Bailli d'Amiens, pour faire démolir spécialement le Château de Beaulo qui étoit près Saint-Omer. Il envoya un Sergent qui, après avoir requis main-forte de la Communauté & du Bailli de Saint-Omer, fit démolir cette Forteresse en leur présence.

Philippe Comte d'Artois surnommé de *Rouvre* mourut en 1361, âgé de quinze ans. Il avoit épousé en 1357 dans l'Eglise de S. Vaast *Marguerite*, fille de *Louis de Male* Comte de Flandre, quoiqu'il n'eut alors que onze ans. Comme il mouroit sans enfans, l'Artois échut à *Marguerite* sa grande tante seconde fille de *Philippe le Long* qui gouverna la Province jusqu'à sa mort. Elle étoit veuve de *Louis de Nevers* ou de *Creci* Comte de Flandre, & ne jugea point à propos de se remarier. On fait un grand éloge de la manière dont cette Princesse administra la Province. Elle fit réformer les loix, les privilèges & les statuts qui donnoient lieu à des abus.

Charles ménageoit depuis long-tems le mariage de la veuve de *Philippe de Rouvre* pour le Duc de Bourgogne son troisième frere. On croit qu'elle avoit été promise & même fiancée à *Edmond* fils d'*Edouard III*. Les Flamands souhaitoient fort cette alliance, & le Comte pour contenter ses Sujets avoit donné sa parole aux Anglois. Mais *Marguerite* portée d'inclination pour le Duc de Bourgogne, ouvrant sa robe devant son fils & prenant la mamelle dont elle l'avoit allaité, le menaça de la couper & de la jeter aux chiens, s'il ne rompoit l'accord qu'il avoit fait avec les Anglois. Il eût été difficile à un fils de résister à une telle épreuve. Il rompit les engagemens qu'il avoit contractés avec *Edmond*, & consentit que le Duc de Bourgogne épousât sa fille. Le mariage fut célébré dans l'Eglise de S. Bavon de Gand par l'Evêque de Cambrai.

An 1369.

La même année *Charles V* qui avoit peut-être assisté aux noces de son frere, tint à Saint-Pol un grand Conseil pour délibérer sur l'état des affaires ; il s'y trouva beaucoup d'Ecclésiastiques, entre autres le Cardinal de Beauvais, les Evêques de Sens, d'Orléans, d'Arras & d'Auxerre.

Cependant la guerre continuoit. Les Anglois ayant pris plusieurs Places en Guyenne, *Charles V* y envoya une armée sous le commandement du Duc d'Anjou. *Edouard* pour faire une diversion, donna vingt-mille hommes au Général *Knole* pour attaquer le nord de la France. L'Anglois se présenta d'abord devant le Château de Fienne dans le Boulonnois. Le Connétable de ce nom s'y étoit renfermé avec un grand nombre de Chevaliers. Les ennemis n'osèrent l'attaquer, traversèrent l'Artois, vinrent à Arras dont ils brûlèrent un Faubourg ; de-là ils allèrent à Bapaume, passèrent devant Ham, Péronne & Saint-Quentin qu'ils trouvèrent fortifiés.

An 1373.

C'est dans ce tems qu'on commença à bâtir la Cathédrale d'Arras & sa superbe tour. Le Pape *Grégoire XI* qui avoit inspiré ce dessein au Chapitre lui accorda pour fournir à la dépense prodigieuse qu'exigeoit cette entreprise, les revenus de la première année de possession de tous les Bénéfices du Diocèse. *Charles V* à sa demande donna les cinquante écus que la Cité d'Arras

lui faisoit remettre chaque année ; il fut permis de plus de faire dans le Diocèse une quête qui rapporta considérablement.



Fin de la deuxième partie.

GENEALOGIE

DE LA MAISON DE SAINT-OMER.

MAlgré la résolution que j'avois prise de ne donner aucune Généalogie, j'ai cru que celle de la Maison de Saint-Omer méritoit une exception, parce que cette Maison est actuellement éteinte, & que sa Généalogie peut donner des connoissances intéressantes sur plusieurs anciennes Maisons de la Province.

Hoston, Châtelain de Saint-Omer & Comte de Fauquembergue, vivoit vers l'an 1050. Il eut pour enfans *Hugues*, dit *Payen de Saint-Omer*, qui se croisa en 1096, *Robert de Jérusalem*, Comte de Flandre, à qui il donna le Comté de Tibériade & qui mourut sans postérité en 1100, *Guillaume I*, Châtelain de Saint-Omer, & *Géoffroi de Saint-Omer* qui fonda en 1118 l'Ordre des Templiers.

Guillaume I épousa en 1084 *Mélisande* fille d'*Arnoul*, Sire & Comte de Péquigni, Vidame d'Amiens : il en eut *Gauthier*, Châtelain de Saint-Omer, qui fonda en partie l'Abbaye de Clairmarest, & mourut sans lignée ; *Guillaume II*, Châtelain de Saint-Omer après son frère, & Prince de Galilée par son mariage avec *Eschine de Dixmude-Bévere*, Princesse de Galilée, fille d'*Ælien*, Connétable de Jérusalem, *Hoston* qui fut Grand-Maître du Temple, *Gérard* Prévôt de Saint-Omer, *Hugues* Sire de Fauquembergues, *Mahaut* qui épousa *Arnoul de Gand*, Comte de Guines, *Euphémie* qui épousa le Sire de Bailleul, *Gisèle* qui épousa *Guillaume de Montreuil*, *Lutgarde* & *Beatrix*, Religieuses d'Etrum.

Guillaume II eut *Guillaume III*, Châtelain de Saint-Omer, Comte de Fauquembergue, qui épousa *Yde d'Avesne*, *Hugues*, Prince de Galilée, & *Arnoul*.

Guillaume III eut *Guillaume IV*, vivant en 1174, Châtelain de Saint-Omer & Comte de Fauquembergue, qui épousa *Béatrix de Looz*, *Guillaume* Sire de Pitgam, auteur de la Maison de Piennes, qui produisit ensuite celle de *Zuitpeene*, *Aleyde* qui épousa *Baudouin de Crequi*, & *Marguerite* qui épousa le fils de ce même *Baudouin*.

Guillaume IV eut deux filles, *Béatrix* Châtealine de Saint-Omer, Comtesse de Fauquembergue, qui épousa *Philippe d'Aire*, & *Yde* qui épousa *Gilles* Sire de Quiemville.

Philippe d'Aire eut *Mahaut d'Aire* Châtelaine de Saint-Omer, Comtesse de Fauquembergue, qui épousa *Jean d'Ipres* Sire de Reninghe, & qui prit le nom & les armes de Saint-Omer.

Jean d'Ipres eut *Guillaume V* Châtelain de Saint-Omer, Comte de Fauquembergue, qui épousa *Adelaïde de Guine* ; *Jacques* qui épousa *Clémence* fille du Comte de Dammartin ; *Baudouin* Prévôt de Furnes ; *Gauthier* Sire de Morbecque, auteur de la Maison de ce nom, qui épousa *Eustachete de Wavrin* ; *Philipote* & *Isabeau*.

Guillaume V eut *Guillaume VI*, Châtelain de Saint-Omer, Comte de Fauquembergue, qui épousa *Eléonore de Varenne* ; *Mahaut* qui épousa *Baudouin*, Châtelain de Beaumont en Hainaut, qui vivoit en 1285 & en 1310.

Guillaume VI eut *Eléonore*, Châtelaine de Saint-Omer, Comtesse de Fauquembergue, accordée au fils aîné de son oncle *Baudouin*, & mariée à *Rasse* Sire de Gavre.

Eléonore eut *Béatrix de Gavre* que *Moreau de Fiennes*, Connétable de France en 1356, épousa en secondes noces, & dont il n'eut point d'enfant ; elle laissa la Châtellenie de Saint-Omer & le Comté de Fauquembergue à *Florent de Beaumont* fils de *Mahaut*.

Florent de Beaumont eut *Jean* dit *Sance de Beaumont*, Châtelain de Saint-Omer & Comte de Fauquembergue qu'il vendit à *Jeanne de Luxembourg*, veuve de *Gui de Châtillon* Comte de Saint-Pol, & *Gérard* dit *Lancelot de Beaumont*, père de *Jean de Pitgam*, qui intenta procès à *Valerand de Luxembourg* pour le Comté de Fauquembergue dont il obtint la restitution en 1409. Ici finit la branche des Châtelains de Saint-Omer dont les biens tombèrent dans celle de Morbecque.

Denis de Saint-Omer, Sire de Morbecque, qui prit le Roi de France à la bataille de Poitiers, descendant de *Jean d'Ipre*, eut pour fils *Jean I*, qui vivoit en 1396, & qui épousa *Jeanne de Nevelle*.

Jean I eut *Thierri de Morbecque* qui épousa *Eustachette de Wavrin* ; *Jean de Massiet* Sire de Wandonne, & *Jean* Sire de Reninghe.

Thierri eut *Jean II de Saint-Omer* Sire de Morbecque qui épousa *N. de Poucques*.

Jean II eut *Jean III* qui épousa *Jossines de Steeland*.

Jean III eut *Josse* qui épousa *Jeanne* Dame de Houde-Coustre, & *Marie* qui épousa *Rasse de Gavre* Sire de Herstrud.

Josse de Saint-Omer, Sire de Morbecque, eut un autre *Josse* qui mourut sans postérité ; *Charles*, Sire de Morbecque Drantcoure, Gouverneur & Châtelain de la Motte-aux-Bois, qui épousa *Jeanne de Bailleul* ; *Denis*, Gouverneur de Saint-Omer, qui épousa *Marguerite de Flandre* ; *Philippe*, Sire d'Ebbelinghem, qui épousa *Marguerite d'Hallennes*, Dame d'Hollebecque ; *Jossine* qui épousa en premières noces *Hugues de Montmorenci*, Sire de Bours, & en secondes noces *Jean de Flandre*, Sire de Drucham ; & *Isabeau* Abbessse de Messine.

Charles de Saint-Omer, Sire de Morbecque, eut pour fils *François*, Gouverneur de la Motte-aux-Bois, qui épousa *Antoinette de Bailleul* ; *Josse* qui épousa *Anne de Praet* ; *Isabeau*, Religieuse de Bourbourg ; *Jossine* qui épousa *François de Condette*, Baron de Collembergue ; *Adrienne*, Abbessse du Chapitre de Nivelles ; & *Marguerite*, épouse de *Philippe* Sire de Vroland.

François eut *Jean IV de Saint-Omer*, Sire de Morbecque, Vicomte & Gouverneur des Ville & Château d'Aire, mort en 1580, qui épousa *Catherine d'Yves*, Dame du Souverain Moulin, Robecq & de Renescure ; *François* mort sans lignée ; *Anne* qui épousa *Jean d'Ollehain* ; *Charles* qui épousa en premières noces *Françoise de Blois*, & en secondes noces *Agnès d'Ougnies* ; *Jeanne* qui épousa en première noces *Colard de Halewin*, & en secondes noces *Guillaume de Bronchort*, Baron de Stien.

Jean IV de Saint-Omer, Sire de Morbecque, eut *Adrien*, *Antoine*, *Jacques*, *Claude*, *Charles*, *Denis* qui moururent en bas âge ; *Louis* Sire de Morbecque, la Bourre, Souverain Moulin, Robecq, Vincille, Blessi, Blessel, Saint-Quentin, Famechon, Glomingham &c. , Vicomte héréditaire d'Aire, qui épousa *Madelaine de la Tramerie*, & qui mourut en 1605 ; *Guilain* qui épousa *Jacqueline de Bailleul* ; *Frédéric* & *Jeanne de Saint-Omer* qui épousa le 31 Juillet 1577 *Louis de Montmorenci*, Sire de Beuvri, qui hérita de tous les biens de la Maison de Morbecque, par la mort de son cousin *Robert de Saint-Omer* fils de *Louis*, & qui mourut sans enfant en 1617. Cette branche des Montmorenci est appelée, depuis cette riche succession, Montmorenci-Robecq.





Eléments d'Histoire Artésienne



Reproduction interdite.